

△

(N^o 7.)

—
CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SESSION DE 1848-1849.)

SITUATION GÉNÉRALE

DU

TRÉSOR PUBLIC,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1848,

Déposée par M. le Ministre des Finances.



BRUXELLES,

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,

RUE DE L'ORANGERIE, 16.

—
1848.

2

SITUATION GÉNÉRALE
DU TRÉSOR PUBLIC AU 1^{er} SEPTEMBRE 1848,

DÉPOSÉE PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES.

MESSIEURS,

L'exposé de la situation du trésor au 1^{er} septembre 1848, que j'ai l'honneur de soumettre à la Chambre, se divise en trois parties :

- Situation des exercices clos, arrêtés par la loi;*
- Situation des exercices clos, mais non encore arrêtés par la loi;*
- Situation des exercices en cours d'exécution.*

Les exercices clos, arrêtés par la loi, présentent tous les faits accomplis sur les exercices 1830 à 1842; ils nous laissent à découvert d'une somme de fr. 22,729,922 87 c.

Les exercices clos, mais non encore arrêtés par la loi, comprennent les années 1843 à 1845 inclusivement.

Bien que ces exercices soient clôturés et se rapportent à des faits consommés, les soldes qu'ils présentent peuvent encore varier et subir des modifications par des transferts d'un exercice à un autre. C'est ainsi que les résultats des treize exercices clos de 1830 à 1842, arrêtés définitivement par la loi, ont été transférés à l'exercice 1843, qui est à arrêter et pour lequel un projet de règlement définitif a été déposé en séance de la Chambre des Représentants du 16 mai 1848; ce dernier exercice, renfermant ainsi les résultats de

tous ceux qui l'ont précédés, présente une insuffisance de ressources
de fr. 19,297,179 50

Les exercices 1844 et 1845 présentent :

Le premier, un excédant de ressources de . . fr. 3,564,457 77

Le second, une insuffisance de 4,626,181 50

Ce qui fait ressortir une insuffisance de ressources sur les deux exer-
cices de. fr. 1,061,725 55

Laquelle, ajoutée à celle des exercices antérieurs à 1844, nous donne
sur tous les exercices clos une insuffisance de ressources de . . . fr. 20,358,902 85

Les exercices 1846, 1847 et 1848, seuls en cours d'exécution, étant soumis à des éven-
tualités et à des changements, tant dans le chiffre de la recette que dans celui de la dépense,
selon le temps qui les rapproche de leur clôture, ne peuvent encore s'appuyer que sur des
prévisions : toutefois l'exercice 1846 étant à la troisième année d'exécution et celui de 1847
à la seconde année d'exécution, on peut dès à présent, considérer les prévisions comme
devant s'accomplir et en faire la base de nos appréciations.

EXERCICE 1846.

Voici, en résumé, les résultats que présentent ces exercices :

Les crédits portés au Budget primitif de l'exercice
1846, s'élèvent à fr. 112,704,215 11

Par des lois spéciales on a accordé :

1° Des crédits supplémentaires applicables au Budget
ordinaire jusqu'à concurrence de 6,039,955 66

2° Des crédits extraordinaires pour travaux publics
pour une somme de. 5,882,960 »

TOTAL des crédits (voir pour le détail l'état n° 4) . 124,627,130 77

Nous présumons une économie sur ces crédits de. . 1,500,000 »

En retranchant cette somme, les crédits alloués pour les dépenses du
Budget de l'exercice 1846, s'élèvent à fr. 123,127,130 77

Les prévisions de recettes, d'après la loi du Budget
des Voies et Moyens, s'élèvent à fr. 112,614,070 »

A REPORTER. fr. 112,614,070 » 123,127,130 77

REPORT. fr. 112,614,070 » 125,127,150 77

Les ressources spéciales affectées à cet exercice sont portées à fr. 16,567,456 10

Mais je crois devoir en déduire le montant de l'encaisse chez le caissier de l'État au 1^{er} octobre 1850, converti en obligations de dette à 4 p. 0/0; car ces titres indisponibles pour le trésor, ne pourraient être émis qu'en vertu d'une autorisation des Chambres, et, par conséquent, leur valeur ne doit point figurer en recette effective pour couvrir des dépenses réelles, puisqu'elle ne sert pas véritablement et actuellement à éteindre une partie quelconque du passif. fr. 15,149,240 »

Reste ainsi une somme de. fr. 3,418,216 10

Les ressources prévues sont donc de 116,052,286 10

Mais les recettes dépasseront les prévisions de 552,865 59

Ce qui porte les ressources prévues (voir l'état n° 3) à 116,585,151 69

Et établit à l'exercice 1846 une insuffisance de ressources de. fr. 6,541,979 08

EXERCICE 1847.

Les crédits portés au Budget primitif de l'exercice 1847 s'élèvent à fr. 116,452,576 58

Par des lois spéciales on a accordé :

1^o Des crédits supplémentaires applicables au Budget ordinaire jusqu'à concurrence de 8,519,147 65

2^o Des crédits extraordinaires pour travaux publics, etc., pour un chiffre de 3,659,000 »

TOTAL des crédits (voir l'état n° 6). fr. 128,410,724 05

Nous présumons que les économies sur ces crédits s'élèveront à 1,500,000 »

Déduction faite de cette somme, les crédits accordés pour subvenir aux dépenses de l'exercice 1847, s'élèveront à fr. 126,910,724 05

A REPORTER. fr. 126,910,724 05

REPORT. fr. 126,910,724 05

Les prévisions de recettes, d'après la loi du Budget des Voies et Moyens, s'élèvent pour cette exercice à	fr. 114,673,650	»
Les ressources spéciales sont évaluées à	900,000	»
Ce qui élève les ressources prévues à	fr. 115,573,650	»
Mais les prévisions dépasseront les produits de	1,489,588	46
Les ressources sur cet exercice seront de	114,084,061	54
Et l'insuffisance de	fr. 12,826,662	49

Maintenant, pour bien apprécier la gestion financière antérieure à l'exercice 1848, dont tous les faits, comme nous venons de le dire, peuvent être admis comme accomplis, récapitulons les résultats qu'offrent les exercices compris dans cette gestion, qu'il importe de séparer de celle de 1848.

Ils présentent :

Une insuffisance de ressources sur les exercices clos antérieurs à 1846		
de	fr. 20,358,902	85
Une insuffisance sur l'exercice 1846 de	6,541,979	08
— — 1847 de	12,826,662	49
Ensemble.	fr. 39,727,544	40

Il est inutile de rechercher ici les causes qui ont amené une insuffisance de ressources aussi considérable. Nous dirons seulement qu'elles proviennent en partie des dépenses extraordinaires votées pour travaux publics et pour le paiement desquelles les Chambres ont autorisé le Gouvernement à émettre et à tenir en circulation des bons du trésor, et du retranchement opéré du montant de l'encaisse chez le caissier de l'État au 1^{er} octobre 1850 qui, jusqu'à ce jour, avait figuré comme une recette prévue.

Les deux tableaux, ci-joints sous les n° 9 et 11, font connaître dans tous leurs détails quelles sont ces dépenses extraordinaires et à quels exercices elles ont été affectées.

Au chiffre de fr. 39,727,544 40 c', présenté comme déficit de la gestion antérieure à 1848, l'on pourrait ajouter avec raison une somme de fr. 4,805,611 58 c', qui forme le montant des crédits alloués respectivement, par les lois des 22 mars, 18 et 24 mai 1848, pour le canal de la Meuse et le chemin de fer, et déterminer ainsi un déficit sur la gestion dont il s'agit, de fr. 44,533,155 78 c'; en effet, quoique ces crédits aient été accordés en 1848, et qu'à défaut d'indication dans la loi de l'exercice auquel ils devaient s'appliquer, ils soient portés en dépense à cet exercice 1848, comme on le verra plus loin, ils avaient cependant pour objet de payer des travaux exécutés avant 1848.

Pour atténuer cette insuffisance de ressources que nous lègue la gestion antérieure à 1848, le Gouvernement a été autorisé à prélever :

Sur le produit des deux emprunts décrétés par les lois des 26 février

A REPORTER. fr. 39,727,544 40

REPORT. fr. 39,727,544 40

et 6 mai 1848, le montant nécessaire pour rembourser les bons du trésor en circulation et dont l'échéance était antérieure au 1^{er} octobre 1848, et pour faire face à quelques autres dépenses, s'élevant ensemble à . . . 16,360,000 »

Le découvert sur cette gestion reste ainsi de. fr. 25,367,544 40

Quant à l'exercice 1848, dont huit mois sont à peine écoulés, il est assez difficile d'établir quelle sera sa situation à l'époque de sa clôture; d'après toutes les probabilités, et à cause des événements politiques dont les pays voisins ont été le théâtre, les prévisions ne sauront être atteintes.

EXERCICE 1848.

Voici succinctement la situation de cet exercice :

Les crédits accordés au Budget primitif de cet exercice s'élèvent à fr. 118,195,870 65

Par des lois spéciales on a alloué :

1^o Des crédits supplémentaires applicables au Budget ordinaire jusqu'à concurrence de. 11,415,295 82

2^o Des crédits extraordinaires pour travaux publics, etc.,

SAVOIR :

Loi du 22 mars 1848. Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc, ci 2,000,000 »

Loi du 18 mai 1848. Idem 800,000 »

— 24 mai 1848. Chemin de fer 2,005,611 58

4,805,611 58

Loi du 21 avril 1848. Chemin de fer 5,000,000 »

ENSEMBLE 9,805,611 58

Total des crédits (voir l'état n° 8). fr. 139,412,777 85

Nous présumons une égale économie sur les crédits de. 1,500,000 »

De sorte que les dépenses sur cet exercice seront de fr. 137,912,777 85

Les prévisions de recettes, d'après la loi du Budget des Voies et Moyens, s'élèvent à fr. 117,902,250 »

A REPORTER. fr. 117,902,250 » 137,912,777 85

REPORT. fr. 117,902,250 » 137,912,777 85

Les ressources spéciales affectées à cet exercice sont évaluées :

1° Produit des ventes des domaines, autorisées par la loi du 5 février 1845 800,000 »

2° Le produit des emprunts de 1848.

A. Loi du 26 février 1848 . fr. 12,227,000 »

B. — 6 mai 1848. 25,541,000 »

ENSEMBLE. . fr. 37,768,000 »

A déduire la partie applicable aux exercices antérieurs à 1848, destiné à couvrir les dépenses extraordinaires pour le payement desquelles on avait autorisé des émissions de bons du trésor dont le remboursement a été effectué . . . 16,360,000 »

Reste pour l'exercice 1848 21,408,000 »

3° Recettes transférées de l'exercice 1845 et autres produits 260,916 91

140,571,166 91

Nous présumons que les ressources resteront au-dessous des prévisions de 8,247,096 06

De manière qu'en définitive, les recettes à faire sur cet exercice ne seront que de 132,124,070 85

Et il en résulte une insuffisance de ressources sur l'exercice 1848 de . . . 5,788,707 »

Les recettes effectives resteront, d'après l'évaluation que nous venons d'établir, au-dessous des prévisions de fr. 8,247,096 06 c^s; mais il est permis d'espérer que la période de quatre mois, qui doit s'écouler jusqu'au 1^{er} janvier prochain, sera plus productive, et que les recettes atteindront un chiffre plus élevé, de manière à ne présenter en dernier résultat qu'un découvert d'environ 4,000,000 de francs.

La gestion financière des années antérieures à 1847 présente donc, quant aux recettes et aux dépenses ordinaires et extraordinaires, d'après les faits actuels, une insuffisance de ressources de fr. 25,367,544 40

L'exercice 1848 présente une insuffisance de 5,788,707 »

29,156,251 40

Toutefois il est essentiel, pour présenter dans son ensemble le découvert du trésor au 1^{er} janvier 1849, d'ajouter à ce chiffre la partie non consommée des allocations pour dépenses spéciales portées à l'exercice 1845, et dont on proposera le transfert à l'exercice 1848, ci 1,065,324 66

Le découvert du trésor, à la fin de cette année, sera de fr. 30,219,576 06

A REPORTER. fr. 30,219,576 06

REPORT. fr. 30,219,576 06

Mais, aux termes de l'art. 8, § IV, de la loi du 21 mars 1844, les fonds de la dotation de l'amortissement des emprunts de 86,940,000 francs et de fr. 28,621,718 40 c, à 5 p. 0/0, autorisés par les lois du 26 juin 1840 et du 9 septembre 1842, qui, en conformité des stipulations des contrats passés avec les bailleurs, n'ont pas été employés au rachat de la dette ou ne le seraient pas à l'avenir, seront tenus en réserve jusqu'à l'époque à laquelle il sera loisible au Gouvernement d'opérer le remboursement du capital.

Cette réserve s'élève :

Pour l'emprunt à 5 p. 0/0 de 1840, à fr.	4,421,081 58
— — — de 1842, à	1,377,271 42
	<hr/>
Fr.	5,798,352 70

Et la loi du 22 mai 1848, art. 7, ayant autorisé, pour faciliter le service du trésor, une émission supplémentaire de billets de banque de la Société générale jusqu'à concurrence d'une somme de 12,000,000 »

Les ressources dont le trésor dispose temporairement et que l'on peut défalquer du déficit établi ci-dessus, s'élèvent à 17,798,352 70

De manière que les besoins actuels ne réclament qu'une émission de bons du trésor de fr. 12,421,225 56
que l'on peut restreindre sans inconvénient à une somme ronde de 10,000,000 de francs.

Telle est réellement, Messieurs, la situation financière du pays. Elle présentait de sérieuses difficultés à l'avènement du cabinet actuel; ces difficultés se sont aggravées au moment où a éclaté la crise qui continue à peser sur l'Europe. Les sommes exigibles dans un court espace de temps étaient trop considérables. Grâce aux mesures sanctionnées par les Chambres dans leur dernière session, une partie de cette dette a été consolidée; une autre a cessé d'être exigible, au moins temporairement, et il ne reste plus à pourvoir, au moyen de la dette flottante, qu'à un déficit relativement peu élevé. En ce sens, la situation du trésor est aujourd'hui notablement améliorée.

Le découvert pourrait être atténué sans accroissement du capital nominal de notre dette constituée, par la réalisation des 13,438 obligations de l'emprunt de 30 millions à 4 p. 0/0, qui représentent l'encaisse chez le caissier de l'État au 1^{er} octobre 1830. Toutefois, à part la question des intérêts qui figurent déjà en dépense, mais qui sont également portés en recette, parce que l'État est à la fois considéré comme débiteur et créancier de ces obligations, on comprend que cette opération n'équivaut qu'à l'émission, par l'État, de titres de sa propre dette.

Le trésor possède encore, pour compenser en partie le déficit :

1° 4,000 actions du chemin de fer rhénan ;

2° Une inscription nominative au capital de 11,980,000 francs, à l'intérêt de 2 1/2 p. 0/0,

que l'on présume devoir demeurer disponible, sur celle de 7,000,000 de florins, après la liquidation définitive des créances mentionnées à l'art. 64 du traité conclu entre la Belgique et les Pays-Bas, le 5 novembre 1842.

Il reste à vous faire remarquer que, dans la présente situation, ne sont pas comprises les créances restant à payer sur les exercices antérieurs à 1849, et pour lesquelles des crédits sont à demander. Le montant de ces crédits devra nécessairement être ajouté à celui de 10,000,000 de francs, qui vient d'être indiqué pour la dette flottante à tenir en circulation à l'effet de subvenir aux dépenses votées jusqu'à ce jour, s'il n'y est pourvu par d'autres ressources.

Après avoir ainsi résumé notre situation financière, je n'ai pas cru inutile de donner un aperçu des diverses dettes dont le pays se trouve actuellement grevé.

EMPRUNTS 1848.

Par la loi du 26 février 1848, le Gouvernement a été autorisé à demander l'avance d'une somme égale aux huit douzièmes de la contribution foncière de l'exercice 1848, et par celle du 6 mai de la même année, un emprunt a été décrété, portant sur les bases suivantes :

1° La contribution foncière de l'exercice courant ;	
2° La contribution personnelle du même exercice ;	
3° Le produit annuel des rentes et des capitaux donnés en prêts, garantis par hypothèque conventionnelle ;	
4° Les pensions et traitements annuels payés par l'État.	
Cette dernière loi admet aussi des contributions volontaires.	
L'avance a été évaluée à	fr. 12,227,000 »
L'emprunt sur la 1 ^{re} base à	18,340,000 »
— sur la 2 ^e base à	4,257,000 »
— sur la 3 ^e base à	1,349,700 »
— sur la 4 ^e base à	1,254,300 »
Et les souscriptions volontaires à	540,000 »
	<hr/>
TOTAL.	fr. 37,768,000 »

Les recouvrements faits sur ces emprunts s'élevaient
au 1^{er} septembre 1848, à fr. 33,261,271 61

Pendant les mois de septembre et octobre, il a encore été recouvré environ fr. 1,100,000 »

ENSEMBLE. fr. 36,361,271 61

Il reste à recouvrer. fr. 1,406,728 59

Il est à remarquer que, dans ce restant à recouvrer, la quatrième base se trouve comprise pour 780,000 francs. Le recouvrement de cette somme n'est en retard qu'à cause de la latitude accordée aux contribuables, dans cette partie de l'emprunt, de se libérer au moyen d'une retenue d'un douzième par mois, à partir de mai 1848, et comme il ne laisse aucune incertitude, on peut le considérer comme étant effectué, de manière qu'il ne reste véritablement à rentrer sur l'emprunt qu'une somme de 620,000 francs, dont 403,000 fr.

sur les huit douzièmes de la contribution foncière et les trois premières bases, et 217,000 francs sur les souscriptions volontaires.

Un tableau, n° 9, fait connaître quelles sont les dépenses extraordinaires que ces ressources ont servi à couvrir; elles s'élèvent à . . . fr. 37,165,611 58
16,360,000 francs ont été appliqués aux exercices antérieurs à 1848
et fr. 20,805,611 58 c' à l'exercice 1848.

Sur les recettes prévues de fr. 37,768,000 »

Il y aurait un excédant de fr. 602,588 62

DETTE CONSTITUÉE.

La dette constituée est divisée en deux catégories,

Savoir :

En dette ordinaire;
En dette extraordinaire.

La dette ordinaire prend son origine :

a. Des charges résultant des traités avec le Gouvernement du royaume des Pays-Bas et de la cession de divers immeubles par la ville de Bruxelles.

b. Des dépenses extraordinaires pour l'organisation du pays, en 1830, 1831 et 1832.

Les intérêts à payer du chef de cette dette s'élèvent à une somme de fr. 14,482,814 22 c'. La dotation pour l'amortissement, à fr. 1,542,736 52 c', et les frais annuels à 54,255 francs.

La dette extraordinaire dérive des emprunts contractés afin de couvrir les dépenses votées pour des travaux d'utilité publique.

Les intérêts à payer annuellement s'élèvent à une somme de fr. 9,005,165 92 c'. La dotation pour l'amortissement est de fr. 2,075,157 18 c', et les frais annuels sont de 213,745 francs.

Le capital primitif de toute la dette, tant ordinaire qu'extraordinaire,
est de fr. 775,552,982 14

L'amortissement opéré est de 193,171,862 89

Il reste à amortir. fr. 580,581,119 25

L'année dernière, à pareille époque, il restait à amortir fr. 586,487,215 25 c'; le capital de la dette a donc subi une diminution d'environ 6,000,000 de francs.

L'état n° 10 ci-après renferme tous les détails des deux catégories de dette.

DETTE FLOTTANTE.

A partir de l'année 1841, les Chambres ont voté successivement des crédits destinés à des dépenses extraordinaires pour travaux aux chemins de fer, canaux, routes, etc., etc.

Ces crédits, dont le détail se trouve indiqué au tableau n° 11, se sont élevés à une somme totale de 30,250,960 francs, répartie de la manière suivante :

A l'exercice 1842. fr.	941,570 49
— 1844.	1,110,000 »
— 1845.	14,466,021 76
— 1846.	8,070,960 »
— 1847.	4,740,000 »
— 1848.	922,407 75
Somme égale. fr.		<u>50,250,960 »</u>

Pour couvrir ces dépenses, le Gouvernement a été autorisé à émettre au fur et à mesure des besoins, des bons du trésor, dont le montant s'élevait, à l'époque des événements survenus en février dernier, au chiffre de 27,259,000 francs.

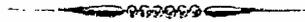
Ces événements ayant ébranlé le crédit jusque dans ses bases, le renouvellement de ces bons était devenu impossible; il fallait cependant pourvoir à l'acquittement de ceux qui se trouvaient en circulation et dont le remboursement était successivement demandé.

Le Gouvernement s'adressa avec confiance au pays qui, dans ces circonstances impérieuses, ne lui fit pas défaut. Par les lois du 26 février et du 6 mai 1848, on autorisa le prélèvement d'une somme de 15,259,000 francs, pour servir à l'acquittement des bons dont l'échéance était antérieure au 1^{er} octobre 1848, et l'émission de 12,000,000 de francs de billets de banque de la société générale, faite en vertu de la loi du 22 mai suivant, permit de subvenir au remboursement des bons dont l'échéance était postérieure à ladite époque du 1^{er} octobre 1848.

Les bons remboursés jusqu'à ce jour s'élèvent à un chiffre de 20,459,000 francs; il en reste en circulation 6,800,000 francs.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.



COMPARAISON

*Entre la situation du trésor au 1^{er} septembre 1847 et celle présentée
le 1^{er} septembre 1848.*

La situation du 1 ^{er} septembre 1847 accusait une insuffisance de res- sources de fr.	15,217,265 19
Celle établie à pareille époque de l'année suivante, constate une insuf- fisance de	17,070,336 06
Le découvert du trésor est, par conséquent, augmenté de fr.	1,853,070 87

Cette augmentation de déficit s'explique comme suit :

	RÉSULTATS		DIFFÉRENCES	
	Au 1 ^{er} SEPT. 1847.	Au 1 ^{er} SEPT. 1848.	EN FAVEUR de la SITUAT. PRÉCÉD.	EN FAVEUR de la SITUAT. ACTUELLE
Déficit des exercices réglés de 1850 à 1842 . . . fr. 22,788,552 58				
Bons du trésor à re- trancher de la re- cette de 1842 . . 1,250,000 »	25,038,552 58	22,720,022 87	»	308,429 51
A REPORTER fr.			»	308,429 51

Cette différence provient du transfert à l'exercice 1848, en vertu de la loi de compte de 1842, de la somme non dépensée sur les crédits affectés à ce dernier exercice, pour la construction du canal de Zelzate.

Ainsi qu'on le voit ci-contre, le déficit de tous les exercices réglés jusqu'à 1842 inclusif est de fr. 22,720,022 87

Un écrit publié en 1847, par un conseiller de la Cour des Comptes, portait ce déficit à . . . 22,835,025 47

Différence en plus . . . 105,102 60

Cette différence est celle qui existait entre la somme de 4,000,000 de francs, portée en recette à 1850, à titre de produit des bons du trésor pour le prêt à la banque de Belgique, et celle de fr. 3,896,894 40 c^t, portée en dépense pour le prêt réellement fait.

L'administration des finances y avait déjà suppléé en prélevant ladite somme de fr. 105,102 60 c^t, sur le produit des obligations 4 1/2 p. 0/0, émises pour convertir en dette consolidée une valeur effective de 10 millions de la dette flottante.

	RÉSULTATS		DIFFÉRENCES			
	Au 1 ^{er} SEPT. 1847.	Au 1 ^{er} SEPT. 1848.	EN FAVEUR de la SITUAT. PRÉCÉD.	EN FAVEUR de la SITUAT. ACTUELLE		
REPORT . . . fr.			"		508,429 51	
Excédant de ressources de l'exercice 1845	10,147,028 57	3,452,745 57	15,714,284 80	"		Cette différence résulte, d'une part, du transfert au compte de l'exercice 1846, de la somme de fr. 15,730,011 05 restant à réaliser sur les valeurs acquises au trésor en vertu du traité du 5 novembre 1842, et, d'autre part, d'une diminution de fr. 15,726 23 c ^{ts} sur les dépenses.
Excédant de ressources de l'exercice 1844 . . . fr. 4,585,980 52						
Bons du trésor à re- trancher de la re- cette 1,110,000 "	3,475,980 52	3,564,457 77	"		88,477 25	Provient principalement de modifications survenues aux dépenses.
Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1845	125,065,747 55	129,765,164 50	"		6,699,417 04	Provient notamment de transfert de recettes opéré en vertu de la loi de compte de l'exercice 1842.
Budget des dépenses du même exer- cice	126,005,547 58	154,389,545 80	7,483,798 51	"		Idem de dépenses, suivant la même loi.
Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1840	115,581,594 06	120,754,591 00	"		10,152,797 65	Cette augmentation de recette résulte notamment du transfert de l'exercice 1845, de la somme de fr. 15,730,011 05 c ^{ts} , restant à réaliser sur les valeurs acquises au trésor par le traité du 5 novembre 1842.
Budget des dépenses du même exer- cice	121,418,788 05	125,127,150 77	1,708,542 72	"		Provient de nouveaux crédits alloués et de la diminution de 1,000,000 de francs sur les économies de dépenses prévues suivant la situation précédente.
Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1847	115,072,505 26	114,084,061 54	988,445 72	"		
Budget des dépenses du même exer- cice	118,105,455 14	126,910,724 05	8,715,290 89	"		Idem.
Excédant de ressources de l'exercice 1848	"	10,571,295 "	"		10,571,295 "	L'excédant de ressources qui figure ici résulte de ce que l'on a compris dans la recette de cet exercice, la totalité des produits des emprunts de 1848.
Excédants transférés à l'exercice 1848 sur les crédits pour dépen- ses spéciales affectés à l'exercice 1845	"	1,065,524 66	1,065,524 66	"		
			55,673,485 50		55,820,414 43	

Différence, comme ci-dessus, en faveur de la situation précédente . . . 1,855,070 87

SITUATION GÉNÉRALE

DU PRÉSON PUBLIC

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1848.

COMPTE DES			
EXERCICES.	ÉVALUATION des revenus ordinaires.	ÉVALUATION des revenus extraordinaires.	TOTAL.
1946. Ressources ordinaires	112,614,070	"	112,614,070
— — extraordinaires	"	16,567,456 10	16,567,456 10
1947. — ordinaires	114,673,650	"	114,673,650
— — extraordinaires	"	900,000	900,000
1948. — ordinaires	117,902,250	"	117,902,250
— — extraordinaires	"	800,000	800,000
— Emprunts décrets.	"	58,028,916 91	58,028,916 91
	345,180,070	50,296,373 01	401,486,545 01

du trésor au 1^{er} septembre 1848.

REVENUS.							
REVENUS EFFECTIFS.						DIFFÉRENCE	
VERSEMENTS FAITS				RESTE à RECOUVRER.	MONTANT GÉNÉRAL des Revenus probables.	EN PLUS de L'ÉVALUATION.	EN MOINS de L'ÉVALUATION.
EN 1846.	EN 1847.	EN 1845, au 31 août.	TOTAL.				
108,232,540 15	4,411,805 32	59,257 84	112,685,691 29	450,508 66	115,115,099 95	409,929 95	°
1,303,948 89	13,176 40	29,191 08	1,346,316 46	15,274,075 28	16,620,591 74	52,955 64	°
°	108,859,019 55	3,028,117 12	111,867,156 07	1,661,548 85	115,528,485 52	°	1,145,164 48
°	555,576 02	°	555,576 02	°	555,576 02	°	544,425 98
°	°	67,569,885 84	67,569,885 84	42,761,268 10	110,551,155 94	°	7,571,096 06
°	°	73,579 15	73,579 15	46,420 87	120,000 °	°	680,000 °
°	°	35,402,188 52	35,402,188 52	2,650,728 59	58,052,916 91	4,000 °	°
109,556,489 02	115,819,065 58	106,142,219 55	520,498,573 95	62,804,150 15	592,502,524 08	556,865 50	9,740,684 52
En moins que les évaluations						9,185,818 95	

Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL de la situation

COMPTE DES			
EXERCICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF.	AUGMENTATIONS faites PAR DES LOIS SPÉCIALES.	TOTAL.
1846. Budget ordinaire	112,704,215 11	6,039,955 66	118,744,170 77
— — extraordinaire	»	5,882,060 »	5,882,060 »
1847. — ordinaire	110,452,576 58	8,519,147 65	124,771,724 03
— — extraordinaire	»	5,639,000 »	5,639,000 »
1848. — ordinaire	118,193,870 65	11,413,295 82	129,607,166 47
— — extraordinaire	»	9,805,611 58	9,805,611 58
	347,350,602 14	45,000,070 51	392,430,652 65

RÉSUL

Les Budgets généraux des dépenses pour les exercices en cours d'exécution de 1846, 1847 et 1848, s'élèvent à . . .

Il est à présumer que l'on pourra, lors de la clôture de ces exercices, retrancher de cette

- 1° Une économie sur les crédits alloués aux Ministres pour l'exercice 1846 de
- 2° — — — — — 1847 de
- 3° — — — — — 1848 de

Les recouvrements faits et à faire sur les Budgets des Voies et Moyens des mêmes exercices, montent à

Dont il faut retrancher la partie non consommée des allocations pour dépenses spéciales

L'exercice clos de 1845, renfermant les soldes des exercices 1850 à 1842, lesquels ont été
sance de ressources de

L'exercice clos de 1844 offre, suivant le compte définitif, un bon de

Et l'exercice clos de 1845, un déficit de

Ces deux derniers exercices faisant ressortir

Les exercices antérieurs à 1846 ont laissé, par conséquent, un

Ce qui détermine, sur tous les exercices

Mais il est à remarquer que, dans les revenus probables de l'exercice 1846, se trouve comprise
30,000,000 de francs, à 4 p. %, provenant de l'emploi de l'encaisse de l'ancien caissier gé-
Législature, elles ne constituent, en attendant, qu'une ressource passive, ci.

La présente situation offre, en définitive,

du trésor au 1^{er} septembre 1848.

DÉPENSES.

DÉPENSES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR				RESTE DISPONIBLE sur LES CRÉDITS au 1 ^{er} septembre 1848.	Observations.
EN 1846.	EN 1847.	EN 1848, au 31 août.	TOTAL.		
72,279,172 55	56,656,885 11	4,170,168 10	115,086,225 74	5,657,945 05	
1,509,751 30	2,796,582 96	751,293 45	5,117,627 69	705,552 51	
•	77,772,564 58	29,595,061 22	107,567,425 80	17,404,298 25	
•	1,948,705 06	822,579 89	2,771,282 95	867,717 05	
•	•	48,611,315 88	48,611,315 88	80,995,852 59	
•	•	3,051,761 42	3,051,761 42	6,753,849 90	
73,848,923 85	119,454,535 71	87,002,177 94	280,005,637 48	112,444,995 17	

TAT.

.....	fr.	592,450,652 65
somme, SAVOIR :		
.....	fr.	1,500,000 »
.....	fr.	1,500,000 »
.....	fr.	1,500,000 »
		4,500,000 »
Restera pour les dépenses.	fr.	587,950,652 65
.....		392,302,524 08
Excédant de ressources.		4,551,891 43
portées à l'exercice 1845, et qui doit être transférée à l'exercice 1848		1,063,524 66
RESTE.	fr.	5,288,566 77
réglés par la loi, présente, suivant le projet de règlement définitif, une insuffi-		
.....	fr.	19,297,179 30
.....		5,564,457 77
.....		4,626,181 50
une insuffisance de		1,061,723 55
déficit total de		20,558,902 85
jusqu'à 1848 inclusivement (voir l'état n° 2), une insuffisance de	fr.	17,070,356 06
la valeur vénale, telle qu'elle avait été fixée dans le temps, des obligations de l'emprunt de général, et, comme ces obligations ne peuvent être réalisées qu'en vertu d'une autorisation de la		13,149,240 »
une insuffisance de	fr.	30,219,576 06

EXERCICES.	BUDGETS		MODIFICATIONS		BUDGETS		FAITS	
	VOTES PRIMITIVEMENT.		APPORTÉES		FINIS		Par suite de l'exécution conformément aux	
	RECETTE.	DÉPENSE.	OU DIMINUTION DE RECETTE A. OU D.	OU DIMINUTION DE DÉPENSE A. OU D.	RECETTE.	DÉPENSE.	RECETTE.	
1850. 1 ^{er} trimestre	29,807,149 98	31,286,097 41	"	"	29,807,149 98	31,286,097 41	29,807,149 98	
1851.	120,025,460 21	122,606,475 83	"	"	120,025,460 21	122,606,475 83	120,025,460 21	
1852.	157,616,185 50	209,125,966 01	"	D. 2,050,544 13	157,616,185 50	207,093,421 88	157,616,185 50	
1853.	91,584,690 90	102,988,940 75	"	D. 3,547,000 "	91,584,690 90	99,441,940 75	95,550,419 54	
1854.	100,871,520 67	97,425,580 31	"	A. 2,452,972 68	98,421,547 99	103,024,970 42	100,872,507 76	
1855.	94,236,519 80	89,188,445 35	"	"	94,236,519 80	92,378,185 66	95,894,077 28	
1856.	105,518,761 21	107,519,517 06	"	"	105,518,761 21	104,987,398 25	106,020,078 86	
1857.	101,951,968 84	103,820,918 04	"	"	101,951,968 84	107,998,619 54	104,487,766 09	
1858.	121,511,010 41	121,885,570 85	"	"	121,511,010 41	123,733,477 85	124,668,399 86	
1859.	120,192,557 25	120,995,905 78	"	"	120,192,557 25	128,789,821 65	115,954,255 20	
1860.	170,821,058 98	162,517,546 25	"	"	170,821,058 98	168,731,580 87	169,468,951 52	
1861.	101,461,665 64	103,850,186 47	"	"	101,461,665 64	117,467,625 61	101,543,927 81	
1862.	128,207,052 55	128,801,851 60	"	"	128,207,052 55	152,387,421 48	126,785,072 42	
1865	126,799,654 18	114,029,692 40	"	"	126,799,654 18	122,487,941 32	125,485,145 06	
			D. 2,452,972 68	D. 5,577,544 13				
			A. 50,000 "	A. 56,066,420 50				
	1,568,091 035 90	1,611,641,902 50	D. 2,402,972 68	A. 50,488,876 37	1,568,688,065 22	1,662,150,778 75	1,567,737,177 28	

1844	191,519,270 67	191,770,796 67	"	"	191,519,270 67	201,438,927 06	198,750,115 06
1845	128,624,685 61	151,609,045 66	"	"	128,624,685 61	153,893,227 50	129,765,164 59
	525,145,956 28	526,588,862 55	"	"	525,145,956 28	557,552,154 61	528,515,279 65

1846	129,181,526 10	118,587,175 41	"	"	129,181,526 10	124,627,150 77	129,754,591 69
1847	115,575,650 "	120,091,576 58	"	"	115,575,650 "	128,410,724 05	114,084,061 54
	244,757,176 10	258,678,751 49	"	"	244,757,176 10	253,037,874 80	245,818,453 23

1848	156,751,166 91	127,999,482 05	"	"	156,751,166 91	159,412,777 85	148,484,070 85
Depens extraordinaires transférés de 1845	"	1,065,324 66	"	"	"	1,065,324 66	"
	156,751,166 91	129,062,806 69	"	"	156,751,166 91	140,476,102 51	148,484,070 85

RÉCAPITULU

Résultats des Budgets clos de 1850 à 1865	1,568,091,035 90	1,611,641,902 50	D. 2,402,972 68	A. 50,488,876 37	1,568,688,065 22	1,662,150,778 75	1,567,737,177 28
Résultats des Budgets clos de 1846 et 1845	525,145,956 28	526,588,862 55	"	"	525,145,956 28	557,552,154 61	528,515,279 65
Résultats des Budgets en cours d'exécution de 1846 et 1847.	244,757,176 10	258,678,751 49	"	"	244,757,176 10	253,037,874 80	245,818,453 23
Résultats du Budget en cours d'exécution de 1848	156,751,166 91	129,062,806 69	"	"	156,751,166 91	140,476,102 51	148,484,070 85
	2,292,721,555 19	2,505,772,522 87	D. 2,402,972 68	A. 87,204,567 78	2,290,318,562 51	2,502,976,890 66	2,288,552,981 01

A diminuer les allocations au Budget de la Dette publique de 1852, pour l'exécution des art 11 et 14 du traite du 15 nov 1851, lesquelles doivent être considérées comme non avenues. fr.

Rests excédant de dépenses, d'après le vote des Chambres législatives fr

102,658,528 14

57,546,340 74

68,112,187 40

été votés, avec les résultats de l'exécution de ces Budgets, conformément aux comptes et les années 1851 à 1848 inclusivement.

REALISES tion des Budgets, et comptes-rendus	DIFFERENCE ENTRE LES EVALUATIONS ET LES FAITS REALISES				EXCEDANTS D'APRES LES COMPTES RENDUS		Observations
	RECETTE		DEPENSE		EN RECETTE	EN DEPENSE	
	En plus DU BUDGET	En moins DU BUDGET	En plus DU BUDGET	En moins DU BUDGET			
DEPENSE.							
31,286,097 41	"	"	"	"	"	1,478,947 43	Règle définitivement par la loi du 5 mars 1846
119,215,608 69	"	"	"	7,392,667 14	811,851 52	"	Idem
163,652,598 28	"	"	"	13,440,623 60	"	6,056,412 98	Idem
97,197,080 56	1,065,728 44	"	"	2,244,860 39	"	3,816,661 02	Règle définitivement par la loi du 15 juin 1846
100,604,570 95	2,430,759 76	"	"	2,560,599 47	187,756 80	"	Idem
89,922,856 54	"	342,442 52	"	2,455,329 52	3,971,220 74	"	Idem
102,915,954 45	2,704,317 05	"	"	2,071,163 62	3,104,144 43	"	Règle définitivement par la loi du 5 mai 1847
106,104,247 49	2,555,797 25	"	"	1,894,372 00	"	1,616,481 40	Idem
121,556,863 49	3,257,389 45	"	"	2,376,614 54	3,511,536 57	"	Idem
124,293,314 74	"	4,228,102 05	"	4,496,506 91	"	8,559,079 54	Idem
106,007,068 61	"	1,552,107 46	"	2,744,312 26	5,461,882 91	"	Idem
114,976,787 75	"	121,637 85	"	2,490,857 86	"	13,657,759 94	Règle définitivement par la loi du 24 mai 1848
129,392,926 75	"	1,471,080 13	"	2,894,496 73	"	2,600,953 55	Idem
120,050,402 09	"	5,516,508 52	"	2,135,539 25	3,432,743 57	"	Le règlement en est proposé par un projet de loi déposé en séance de la Chambre des Représentants du 16 mai 1848
1,587,034,356 48	12,910,092 55	10,861,878 59	"	75,096,422 15	48,281,116 54	37,578,295 64	
						19,297,179 30	
195 186,657 29	4,250,844 30	"	"	6,253,269 77	5,561,457 77		Résultats du compte définitif
154,589,345 89	1,138,418 98	"	"	1,505,881 66	"	4,626,184 30	Résultats présumés du compte définitif
329,575,003 18	5,369,323 57	"	"	7,757,151 43	3,564,457 77	4,626,184 30	
						1,061,723 55	
123,127,130 77	552,865 59	"	"	1,500,000 "	6,607,260 92	"	Idem
126,910,724 05	"	1,489,588 46	"	1,500,000 "	"	12,826,662 49	Résultats présumés du 2 ^e compte provisoire
250,057,854 80	552,865 59	1,489,588 46	"	3,000,000 "	6,607,260 92	12,826,662 49	
						6,219,401 57	
137,912,777 85	"	8,247,096 06	"	1,500,000 "	10,571,293 "	"	Résultats présumés du 1 ^{er} compte provisoire
1,063,324 66	"	"	"	"	"	1,063,324 66	
158,976,102 51	"	8,247,096 06	"	1,500,000 "	10,571,293 "	1,063,324 66	
						9,507,968 54	
RELATION.							
1,587,034,356 48	12,910,092 55	10,861,878 49	"	75,096,422 15	"	19,297,179 30	
329,575,003 18	5,369,323 57	"	"	7,757,151 43	"	1,061,723 55	
250,057,854 80	552,865 59	1,489,588 46	"	3,000,000 "	"	6,219,401 57	
158,976,102 51	"	8,247,096 06	"	1,500,000 "	9,507,968 54	"	
2,507,625,317 07	18,875,184 51	20,598,565 01		87,355,573 58	9,507,968 54	26,578,304 40	
	1,707,381 50			87,355,573 58			
TOTAL DE DEPENSES RESULTANT DE L'EXECUTION DES BUDGETS						17,070,356 06	

ÉTAT COMPARATIF

ENTRE

L'ÉVALUATION DES REVENUS DU ROYAUME

ET

LES RECETTES EFFECTIVES.

—
EXERCICES 1846, 1847 ET 1848.

DÉNOMINATION DES REVENUS.		ÉVALUATION des REVENUS.
IMPÔTS.		
CONTRIBUTIONS DIRECTES, CADASTRE, DOUANES ET ACCISES.		
Foncier		18,550,750 "
Personnel		8,900,000 "
Patentes		2,860,000 "
Redevances sur les mines		140,000 "
Douanes		12,122,000 "
Droits de consommation sur les boissons distillées		980,000 "
ACCISES		
Sel		4,800,000 "
Vins étrangers		2,200,000 "
Eau-de-vie étrangère		250,000 "
— indigène		4,000,000 "
Bières et vinaigres		6,500,000 "
Sucres		2,800,000 "
Timbres collectifs sur les quittances		5,000 "
— sur les permis de circulation		1,000 "
Droits de marque des matières d'or et d'argent		150,000 "
— d'entrepôt, y compris ceux de l'entrepôt d'Anvers		150,000 "
Recettes extraordinaires et accidentelles		10,000 "
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.		
Enregistrement		10,000,000 "
Greffe		500,000 "
Hypothèques		1,600,000 "
Successions		5,400,000 "
Timbres		5,000,000 "
Amendes		170,000 "
Indemnité payée par les miliciens pour remplacement et pour décharge de responsabilité de remplacement		50,000 "
Amendes en matière de simple police, civile, correctionnelle, etc.		150,000 "
Produit des examens		60,000 "
— des brevets d'invention		20,000 "
— des diplômes des artistes vétérinaires		1,000 "
PÉAGES.		
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.		
Produits des canaux et rivières appartenant au domaine, droits d'écluse, ponts, navigation		826,000 "
— de la Sambre canalisée		600,000 "
— du canal de Charleroy		1,500,000 "
— — de Mons à Condé		74,000 "
— des droits de bacs et passages d'eau		110,000 "
— des barrières sur les routes de 1 ^{re} et de 2 ^{me} classe		2,000,000 "
A REPORTER.		90,088,750 "

pour l'exercice 1846, et les recettes effectives, contenant les versements
septembre 1848.

VERSEMENTS FAITS				RESTE à RECOURVER.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE	
EN 1846.	EN 1847.	EN 1848.	TOTAL.			EN PLUS de L'ÉVALUATION.	EN MOINS de L'ÉVALUATION.
17,348,990 54	988,517 48	"	18,337,508 02	"	18,337,508 02	"	22,241 98
8,118,112 57	941,478 86	"	9,059,591 43	"	9,059,591 45	159,591 45	"
2,582,657 41	580,108 74	"	2,062,766 15	"	2,062,766 15	102,766 15	"
171,251 90	0,065 59	"	177,515 49	"	177,515 49	37,515 49	"
11,150,104 86	266,367 55	"	11,596,472 19	"	11,596,472 19	"	725,527 81
925,522 50	40 25	"	925,568 75	"	925,568 75	"	56,651 25
4,668,114 06	500 12	"	4,668,414 18	"	4,668,414 18	"	151,585 82
1,985,538 50	1,048 42	"	1,987,506 72	"	1,987,506 72	"	212,403 28
173,073 87	58 21	"	174,012 08	"	174,012 08	"	75,987 92
5,523,480 88	4 01	"	5,523,495 89	"	5,523,495 89	"	676,506 11
6,518,204 62	1,052 55	"	6,519,547 17	"	6,519,547 17	"	180,652 85
2,845,579 59	"	"	2,845,579 59	"	2,845,579 59	45,579 59	"
5,470 68	1 75	"	5,472 43	"	5,472 43	472 43	"
852 09	1 53	"	854 22	"	854 22	"	145 78
140,764 71	60 77	"	140,851 48	"	140,851 48	"	9,168 52
155,179 60	41,259 56	"	176,458 96	"	176,458 96	26,458 96	"
18,596 58	8,446 42	"	26,845 "	"	26,845 "	16,845 "	"
10,581,350 98	564 52	"	10,581,895 50	"	10,581,895 50	581,895 50	"
512,568 63	" 15	"	512,568 76	"	512,568 76	12,568 76	"
1,755,721 86	55 06	"	1,755,776 92	"	1,755,776 92	155,776 92	"
5,082,700 02	5,589 25	"	5,088,290 15	"	5,088,290 15	"	511,709 85
5,058,615 22	5,185 17	"	5,061,798 59	"	5,061,798 59	61,798 59	"
155,559 54	557 78	"	155,697 12	"	155,697 12	"	14,302 88
71,100 86	317 46	"	71,418 52	"	71,418 52	21,418 52	"
140,548 75	4,456 73	"	145,005 46	"	145,005 46	"	4,994 54
70,416 44	4,550 "	"	74,766 44	"	74,766 44	14,766 44	"
21,105 85	2,562 05	"	23,465 88	"	23,465 88	5,465 88	"
75 "	700 "	"	775 "	"	775 "	"	225 "
799,799 75	2,205 96	"	802,005 69	"	802,005 69	"	25,996 51
648,560 16	"	"	648,560 16	"	648,560 16	48,560 16	"
1,560,591 48	"	"	1,560,591 48	"	1,560,591 48	"	159,608 52
77,540 87	"	"	77,540 87	"	77,540 87	5,540 87	"
89,105 71	"	"	89,105 71	"	89,105 71	"	20,894 29
1,882,009 96	20,850 89	"	1,882,860 85	"	1,882,860 85	"	117,159 15
85,052,265 88	2,680,672 17	"	88,632,936 05	"	88,652,936 05	1,267,007 89	2,725,811 84

*Suite de l'ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
faits au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
REPORT.	90,088,750 "
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	5,400,000 "
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	150,000 "
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Produit du chemin de fer	12,800,000 "
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Rachat et transfert de rentes, y compris l'aliénation des rentes constituées	20,000 "
Capitaux du fonds de l'industrie	120,000 "
— de créances ordinaires	165,000 "
Prix de vente d'objets mobiliers, et transactions en matière domaniale. dommages-intérêts, successions en dés- hérence, épaves.	550,000 "
Prix de vente de domaines, en vertu de la loi du 27 décembre 1822, payés en numéraire en suite de la loi du 28 décembre 1855, pour l'exécution de celle du 27 décembre 1822 et de la loi du 30 juin 1840	550,000 "
Prix de coupes de bois, d'arbres et de plantations, vente d'herbes, extraction de terre et de sable	680,000 "
Fermages de biens fonds et bâtiments, de chasses et de pêches, arrérages de rentes. revenus des domaines du Département de la Guerre	450,000 "
Produit de l'école vétérinaire et d'agriculture	60,000 "
Intérêts de créances du fonds de l'industrie, de créances ordinaires	45,000 "
Restitutions et dommages-intérêts en matière forestière	2,000 "
— volontaires.	100 "
Abonnement au <i>Moniteur</i> et au <i>Recueil des Lois</i>	20,000 "
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets).	50,000 "
Intérêts de 15,438 obligations de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 %/, provenant de l'emploi de l'encaisse de l'ancien caissier général, sans préjudice aux droits envers le même caissier, dont il est fait réserve expresse.	557,520 "
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	545,000 "
— des actes des commissariats maritimes	54,000 "
— des droits de pilotage et de fanal.	400,000 "
— de la fabrication des pièces de 1 et 2 centimes	500,000 "
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, CADASTRE, DOUANES ET ACCISES.	
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc.	2,000 "
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	85,000 "
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Recouvrements de reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes	50,000 "
Bénéfice éventuel produit par la fonderie de canons à Liège, sur la fabrication d'armes de guerre à exporter à l'étranger	25,000 "
A REPORTER.	110,718,370 "

pour l'exercice 1846, et les recettes effectives, contenant les versements
septembre 1848.

VERSEMENTS FAITS				RESTE à RECOURIR.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE	
EN 1846.	EN 1847.	EN 1848.	TOTAL.			EN PLUS de L'ÉVALUATION.	EN MOINS de L'ÉVALUATION.
85,952,265 88	2,680,672 17	"	88,632,936 05	"	88,632,936 05	1,207,907 89	2,725,811 84
5,510,148 53	157,042 72	"	5,667,191 05	"	5,667,191 05	255,191 05	"
85,555 79	"	"	85,555 79	"	85,555 79	"	66,664 21
13,572,575 05	"	"	13,572,575 05	"	13,572,575 05	772,575 05	"
8,468 64	"	"	8,468 64	"	8,468 64	"	11,551 36
192,175 07	"	"	192,175 07	"	192,175 07	2,175 07	"
79,545 10	5,286 15	"	84,829 25	"	84,829 25	"	80,170 75
162,598 50	5,780 50	"	168,187 80	"	168,187 80	"	161,812 11
525,768 48	27,106 86	"	552,875 34	"	552,875 34	202,875 34	"
1,050,676 80	2,272 88	"	1,052,949 68	"	1,052,949 68	352,949 68	"
422,485 60	580 80	"	423,075 40	"	423,075 40	"	20,926 60
"	16,581 44	"	16,581 44	"	16,581 44	"	45,618 56
251,850 "	4,774 82	"	256,625 82	"	256,625 82	211,055 82	"
74 66	"	"	74 66	"	74 66	"	1,925 54
98 83	"	"	98 85	"	98 85	"	1 17
53,956 84	5,542 58	"	57,499 42	"	57,499 42	8,400 42	"
"	58,744 07	"	58,744 07	"	58,744 07	8,744 07	"
557,520 "	"	"	557,520 "	"	557,520 "	"	"
560,989 01	"	"	560,989 01	"	560,989 01	15,989 01	"
"	49,801 91	"	49,801 91	"	49,801 91	15,801 91	"
"	612,619 95	"	612,619 95	"	612,619 95	212,619 95	"
244,171 09	103,054 52	"	347,225 61	"	347,225 61	47,225 61	"
855 09	"	"	855 09	"	855 09	"	1,140 91
39,463 45	5,559 71	"	45,023 16	"	45,023 16	"	39,976 84
35,557 17	526 07	"	35,883 24	"	35,883 24	"	14,116 76
"	"	"	"	"	"	"	25,000 "
107,180,378 36	5,713,565 02	"	110,893,943 58	"	110,893,943 58	3,572,275 85	3,106,702 45

*Suite de l'ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
faits au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
REPORT.	110,718,370 »
<i>Avances faites par le Ministère des Finances.</i>	
Frais de poursuites et d'instances	9,000 »
Recouvrements sur les communes, les hospices et les acquéreurs de bois domaniaux, pour frais de régie de leurs bois	145,000 »
Frais de perceptions faites pour le compte de tiers	5,000 »
— — — des provinces	7,500 »
<i>Avances faites par le Ministère de la Justice.</i>	
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, de simple police, etc.	160,000 »
Frais d'entretien, de transport et de remplacement de mendiants, d'entretien et de remplacement de mineurs, d'enfants trouvés, etc.	10,000 »
<i>Avances faites par le Ministère de l'Intérieur.</i>	
Frais de justice devant les conseils de discipline de la garde civique	100 »
Pensions à payer par les élèves de l'école militaire.	15,000 »
Annuités à payer par les propriétaires riverains du canal de la Campine	24,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	960,500 »
Recouvrement d'une partie des avances faites par le Département de la Guerre aux corps de l'armée, pour masse d'habillement et d'entretien	150,000 »
Recettes accidentelles	150,000 »
Abonnement des provinces pour réparation d'entretien dans les prisons.	19,600 »
Banque de Belgique. — Intérêts exigibles en 1846.	40,000 »
Chemin de fer rhénan. — Dividende de 1846	200,000 »
Frais de perception des revenus provinciaux	»
	112,614,070 »
FONDS SPÉCIAL.	
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 5 février 1845	400,000 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	
Restant à réaliser et à recouvrer sur les ressources spéciales, acquises au trésor par suite de l'exécution du traité du 5 novembre 1842 (art. 8 et 10 du projet de loi pour le règlement définitif de l'exercice 1845)	15,730,011 03
Restant disponible à l'expiration de l'exercice 1845, sur la somme de fr. 1,887,208 68 c, transférée en recette à cet exercice et prélevée sur les ressources de l'exercice 1840, pour faire face aux dépenses autorisées par les lois des 21 et 26 juin 1840, pour la construction du chemin de fer et des routes pavées et ferrées (§ 2 de l'art. 8 du projet de loi ci-dessus).	457,445 07
	16,167,456 10
RÉCAPITULATION.	
Revenus ordinaires	112,614,070 »
Fonds spécial	400,000 »
Ressources extraordinaires	16,167,456 10
	129,181,526 10

pour l'exercice 1846, et les recettes effectives, contenant les versements septembre 1848.

VERSEMENTS FAITS				RESTE à RECOURIR.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE	
EN 1846.	EN 1847.	EN 1848.	TOTAL.			EN PLUS de L'ÉVALUATION.	EN MOINS de L'ÉVALUATION.
107,180,378 50	5,715,565 02	"	110,895,945 58	"	110,895,945 58	5,572,275 83	5,106,702 45
7,597 00	"	"	7,597 90	"	7,597 90	"	1,402 10
154,708 47	538 65	"	155,047 10	"	155,047 10	"	0,952 00
6,408 18	46 39	"	6,454 57	"	6,454 57	1,454 57	"
"	"	"	"	"	"	"	7,500 "
156,151 61	140 75	"	156,272 54	"	156,272 54	"	5,727 06
280 52	"	"	280 52	"	280 52	"	9,719 68
102 59	"	"	102 59	"	102 59	2 59	"
15,500 "	"	"	15,500 "	"	15,500 "	"	1,500 "
"	"	"	"	"	"	"	24,000 "
180,005 58	490,585 96	"	680,191 54	280,508 66	960,500 "	"	"
"	"	"	"	150,000 "	150,000 "	"	"
548,505 52	"	"	548,505 52	"	548,505 52	508,505 52	"
4,524 "	"	15,284 "	19,608 "	"	19,608 "	8 "	"
"	48,568 65	"	48,568 65	"	48,568 65	8,568 65	"
"	129,150 "	"	129,150 "	"	129,150 "	"	70,850 "
"	20,497 94	25,975 84	44,471 78	"	44,471 78	44,471 78	"
108,252,540 15	4,411,895 52	59,257 84	112,685,691 29	450,508 66	115,115,999 95	5,825,284 74	5,525,554 79
401,299 81	15,176 40	"	504,476 50	"	504,476 50	104,476 50	"
575,204 01	"	29,191 08	404,595 09	15,274,075 28	15,678,470 57	"	51,540 66
457,445 07	"	"	457,445 07	"	457,445 07	"	"
812,649 08	"	29,191 08	841,840 16	15,274,075 28	16,115,915 44	"	51,540 66
108,252,540 15	4,411,895 52	59,257 84	112,685,691 29	450,508 66	115,115,999 95	5,825,284 74	5,525,554 79
491,299 81	15,176 40	"	504,476 50	"	504,476 50	104,476 50	"
812,649 08	"	29,191 08	841,840 16	15,274,075 28	16,115,915 44	"	51,540 66
109,555,489 02	4,425,069 81	68,448 92	114,050,007 75	15,704,585 94	129,754,591 69	5,929,761 04	5,576,895 45
						552,865 59	

ÉTAT

DE

LA SITUATION DU BUDGET GÉNÉRAL

DES DÉPENSES.

—

EXERCICES 1846 A 1848.



ÉTAT N° 4.

ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEM. D'ADMINIST. GÉNÉRALE.	MONTANT du BUDGET.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR				RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1846.	EN 1847.	EN 1848.	TOTAL.	
Dette publique	52,032,416 87	10,844,529 96	17,615,550 84	5,051,009 28	51,491,180 08	541,236 79
Liste civile	2,751,522 75	2,751,522 75	"	"	2,751,522 75	"
DOTALIONS. Sénat Chambre des Représentants. Cour des Comptes	50,000 "	25,500 "	2,765 02	"	26,265 02	5,754 08
	492,450 "	394,120 75	90,821 22	"	484,950 95	7,409 05
	147,100 "	141,047 09	4,852 91	"	145,900 "	1,200 "
	Département de la Justice	12,720,986 48	9,590,455 20	2,508,067 29	167,595 20	12,156,097 69
Départem' des Affaires Étrangères.	1,437,905 41	1,025,966 88	527,043 56	27,158 58	1,580,168 82	57,756 59
A REPORTER	49,612,181 51	24,570,951 61	30,630,100 84	5,225,852 86	48,435,885 51	1,176,296 20

de l'exercice 1846 au 1^{er} septembre 1848.

OBSERVATIONS.

Le Budget de la Dette Publique a été fixé, par la loi du 30 décembre 1845, <i>Moniteur</i> du 31, n° 365, à	Fr 31,959,095 87
Par l'article unique de la loi du 16 mai 1847, <i>Moniteur</i> du 20 n° 140, il a été ouvert un crédit destiné au paiement des intérêts, pour la période du 1 ^{er} février 1843 au 31 décembre 1846 (3 ans 11 mois), sur le capital complémentaire de 624,000 francs, à remettre en obligations de 3 p 00, pour la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution	73,320 »
	Fr 32 032,416 87

Le Budget de la Chambre des Représentants a été fixé, par la loi du 30 décembre 1845, <i>Moniteur</i> du 31, n° 365, à	395,450 »
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 20 décembre 1846, <i>Moniteur</i> du 24, n° 358, il a été ouvert un crédit supplémentaire destiné à couvrir les dépenses de la Chambre des Représentants, pendant l'année 1846, de	97 000
	Fr 492,450 »

Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 6 mars 1846 <i>Moniteur</i> du 8, n° 67, à	12,010 065 »
1 ^o Par l'article unique de la loi du 21 mars 1847, <i>Moniteur</i> du 24 n° 83, il a été ouvert un crédit supplémentaire de 544 800 francs 1 ^o 440,000 francs pour entretien des détenus, 2 ^o 4 800 francs pour frais d'impression et de bureau dans les prisons, 3 ^o 100,000 francs pour achat de matières premières destinées aux ateliers établis dans les prisons	544,800 »
2 ^o Par l'article unique de la loi du 23 mai 1847 <i>Moniteur</i> du 26, n° 146, il a été ouvert un crédit supplémentaire pour acquitter diverses dépenses dont la cause remonte à une époque antérieure au 1 ^{er} janvier 1831 (D'après le § 2 de l'article unique, cette allocation devait former le chapitre XV du Budget de l'exercice 1843, ce Budget étant clos, cela n'étant pas possible et cette allocation formera le chapitre XIV du Budget de l'exercice 1846, conformément à la dépêche de la Cour des Comptes en date du 11 juin 1847, 2 ^e division, Contrôle, n° 5806)	18,360 95
3 ^o Par l'article unique de la loi du 23 décembre 1847, <i>Moniteur</i> du 24, n° 358, il a été ouvert deux crédits supplémentaires un de 120 000 francs, pour frais d'instruction et d'exécution, et un de fr 27,760 53 ct, pour impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , ensemble	147,760 53
	Fr 12,720 986 48

Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 21 février 1846, <i>Moniteur</i> du 24, n° 55, à	1 324,300 »
1 ^o Par l'article unique de la loi du 8 mars 1847, <i>Moniteur</i> du 11, n° 70, il a été ouvert un crédit supplémentaire, destiné à couvrir des dépenses arriérées de 1845 à 1846	52,500 »
2 ^o Par l'article unique de la loi du 20 mai 1847, <i>Moniteur</i> du 26, n° 46, il a été ouvert un crédit supplémentaire, destiné à couvrir des dépenses de l'année courante	61,105 41
	Fr 1,437,905 41

Suite de l'état de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEM. D'ADMINIST. GÉNÉRALE.	MONTANT du BUDGET.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR				RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1846.	EN 1847.	EN 1848.	TOTAL.	
REPORT.	49,612,181 51	24,570,951 61	20,650,100 84	5,225,852 86	48,455,885 51	1,176,206 20
Département de l'Intérieur	8,881,512 53	5,015,455 20	2,875,695 84	555,892 96	8,225,044 »	656,268 53
Département des Travaux publics.	15,486,455 58	11,686,022 80	2,920,872 58	502,581 00	15,118,477 14	567,978 24
À REPORTER.	73,979,949 22	41,270,409 67	26,444,669 06	4,064,527 72	71,779,406 45	2,200,542 77

dépenses de l'exercice 1846, au 1^{er} septembre 1848.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 15 juin 1846, <i>Moniteur</i> du 19, n° 170, §	Fr 5,864,074 ..
1 ^o Par l'article unique de la loi du 26 mars 1846, <i>Moniteur</i> du 27, n° 86, il a été ouvert un crédit, sous le titre : <i>Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale</i> , de	300,000 ..
2 ^o Par l'article 1 ^{er} de la loi du 20 décembre 1846, <i>Moniteur</i> du 22, n° 356, il a été ouvert un crédit de 1,950,000 francs, savoir : 1 ^o 1,500,000 francs pour mesures relatives aux subsistances ; 2 ^o 300,000 francs pour aider au perfectionnement de l'industrie linière ; 3 ^o 150,000 francs pour mesures relatives aux irrigations dans la Campine et ailleurs, s'il y a lieu. L'article 3 porte : Ces crédits seront couverts, au fur et à mesure des besoins, par une émission de bons du trésor — L'article 4 porte : « Les rentrées à opérer sur le fonds spécial destiné aux nos 2 et 3 de l'article 1 ^{er} , pourront être employées aux mêmes fins pendant une période de cinq années, il sera rendu compte annuellement aux Chambres des dépenses et recettes, faites tant en vertu de la présente disposition que des nos 2 et 3 de l'article 1 ^{er} . »	
Il sera rendu un compte spécial, avant le 1 ^{er} janvier 1848, de l'emploi du crédit mentionné au n° 1 du même article	1,950,000 ..
3 ^o Par l'article 15 de la loi du 25 mars 1847, <i>Moniteur</i> du 27, n° 66, il a été ouvert un crédit de 350,000 francs, qui, avec le crédit de 150,000 francs, voté par la loi du 20 décembre 1846, formera une somme de 500,000 francs, pour mesures relatives aux défrichements, aux irrigations et à la colonisation de la Campine et ailleurs — Article 17 : « Ce crédit sera couvert par une émission de bons du trésor » — Article 18 : « Les rentrées à opérer sur le fonds spécial déterminé à l'article 15, pourront être employées aux mêmes fins, pendant une période de cinq années. Il sera rendu compte annuellement aux Chambres des dépenses et recettes faites. » — Article 19 : « Les sommes provenant de ventes faites en vertu de la présente loi, seront placées, soit sur hypothèque, soit en inscriptions de rentes sur l'État ou d'obligations du trésor, à moins qu'elles ne soient affectées en paiement des dettes, à des travaux d'utilité publique, à l'acquisition ou à l'amélioration d'immeubles »	350,000 ..
4 ^o Par l'article 1 ^{er} de la loi du 20 mai 1847, <i>Moniteur</i> du 28, n° 148, il a été ouvert un crédit dont le Budget des Dépenses est augmenté, ce crédit est affecté à treize natures diverses de dépenses, et	256,284 90
5 ^o Par l'article unique de la loi du 20 mai 1847, <i>Moniteur</i> du 28, n° 148, il a été ouvert un crédit de fr. 160,953 43, dont le Budget est augmenté de	160,953 43
	Fr 8,881,312 33

Le Budget du Département des Travaux Publics a été fixé, par la loi du 17 mai 1846, <i>Moniteur</i> du 18, n° 138, §	Fr 14,168,009 49
1 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 15 juin 1846, <i>Moniteur</i> du 23, n° 174, il a été ouvert un crédit, pour l'inauguration des chemins de fer belges-français, de	40,000 ..
2 ^o Par l'article unique de la loi du 16 août 1846, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230, il a été ouvert un crédit supplémentaire à ajouter à l'article 5, <i>Renouvellement des billes et de fer</i> , chap III, <i>Chemin de fer</i> , 1846, de	160,378 ..
3 ^o Par l'article unique de la loi du 7 mars 1847, <i>Moniteur</i> du 12, n° 71, il a été ouvert un crédit supplémentaire, pour la restauration de l'hôtel de la Cour des Comptes, de	126,000 ..
4 ^o Par l'article 1 ^{er} de la loi du 15 mai 1847, <i>Moniteur</i> du 20, n° 110, il a été alloué un crédit supplémentaire, pour acquittement des dépenses arriérées concernant les exercices 1846, 1845 et années antérieures, de	536,410 25
5 ^o Par l'article 1 ^{er} de la loi du 2 mars 1848, <i>Moniteur</i> du 4, n° 64, il a été ouvert un crédit complémentaire pour solder des dépenses concernant l'exercice 1845 et années antérieures, de	187,162 58
6 ^o Par l'article 1 ^{er} de la loi du 2 mars 1848, <i>Moniteur</i> du 4, n° 64, il a été ouvert un crédit complémentaire pour solder des dépenses concernant l'exercice 1846, de	163,652 53
7 ^o Par l'article 2, § 1 ^{er} de la loi du 17 avril 1848, <i>Moniteur</i> du 20, n° 111, il a été ouvert un crédit supplémentaire pour solder les dépenses arriérées de l'exercice 1846 et années antérieures, de	104,842 55
	Fr 15,486,435 38

Suite de l'état de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT " " DÉPARTEM. D'ADMINIST. GÉNÉRALE.	MONTANT du BUDGET.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR				RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1846.	EN 1847.	EN 1848.	TOTAL.	
REPORT.	73,079,949 22	41,270,409 67	26,444,669 06	4,064,327 72	71,779,406 45	2,200,542 77
Département de la Marine	1,333,277 *	1,146,271 02	161,325 49	3,966 57	1,511,563 08	23,913 92
Département de la Guerre	28,335,000 *	27,144,259 20	1,142,043 80	63,826 22	28,552,109 22	890 78
A REPORTER.	103,668,226 22	69,560,919 89	27,747,838 35	4,134,120 51	101,442,878 75	2,225,347 47

dépenses de l'exercice 1846, au 1^{er} septembre 1848.

OBSERVATIONS.

Le Budget de la Marine a été fixé, par la loi du 22 février 1846, <i>Moniteur</i> du 24, n° 55, à fr.	1,152,777 »
1° Par l'article unique de la loi du 8 mai 1847, <i>Moniteur</i> du 28, n° 148, il a été ouvert un crédit supplémentaire réparti comme suit : vivres 10,000 francs, entretien 50,000 francs, pilotage 110,000 francs, et police maritime 2,500 francs, ci.	172,500 »
2° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 1 ^{er} mars 1848, <i>Moniteur</i> du 10, n° 70, il a été ouvert un crédit supplémentaire, pour le personnel des bâtiments de guerre, de	10,000 »
	Fr. 1,335,277 »

Par la loi du 31 décembre 1845, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} janvier 1846, il a été ouvert un crédit provisoire de	8,000,000 »
» 21 mars 1846, <i>Moniteur</i> du 24, n° 83, id. id.	3,000,000 »
» 10 mai » <i>Moniteur</i> du 14, n° 134, id. id.	5,000,000 »
» 14 juin » <i>Moniteur</i> des 15 et 16, n° 166 et 167, il a été accordé au Département de la Guerre un crédit complémentaire, pour les dépenses de l'exercice 1846, de	15,000,000 »
	Fr. 28,000,000 »

1° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 27 février 1846, <i>Moniteur</i> du 10 mars, n° 69, il a été ouvert un crédit spécial, pour être appliqué aux travaux d'achèvement des ouvrages de fortifications et de reconstruction à la forteresse d'Audenarde, et de démolition de ceux de Hasselt, ainsi qu'à payer, pour moins-value, des terrains occupés par les ouvrages de cette dernière place, à remettre aux propriétaires après la démolition	153,000 »
2° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 8 mars 1847, <i>Moniteur</i> du 10, n° 69, il a été ouvert un crédit supplémentaire, pour le Budget des dépenses de l'exercice 1846, de	200,000 »
	Fr. 28,353,000 »

Suite de l'état de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEM. D'ADMINIST. GÉNÉRALE.	MONTANT des ALLOCATIONS.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR				RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1846.	EN 1847.	EN 1848.	TOTAL.	
REPORT.	103,668,226 22	60,560,919 89	27,747,858 35	4,154,120 51	101,442,878 75	2,225,347 47
Département des Finances	13,040,044 55	2,584,750 75	7,448,867 31	50,097 20	10,063,715 26	2,986,220 29 a)
Remboursements, restitutions et non-valeurs.	2,020,000 »	133,501 80	1,440,179 45	5,050 39	1,579,651 73	b) 446,368 27
TOTAL DES BUDGETS.	118,744,170 77	72,279,172 53	36,636,885 11	4,170,168 10	115,086,225 74	3,657,945 03

FONDS

Département des Travaux Publics. — Canal de Deynze à Schipdonck et écoulement des eaux de l'Es- caut, lois des 18 juin 1846, <i>Mo- niteur</i> du 23, n° 174; du 28 mars 1847, <i>Moniteur</i> du 31, n° 90, et du 17 avril 1848, <i>Mo- niteur</i> du 20, n° 111	1,450,000 »	1,915 27	659,298 23	464,003 60	1,125,217 19	324,782 81
Canal de la Campine, loi du 18 juin 1846, <i>Moniteur</i> du 23, n° 204	200,000 »	83,707 35	113,601 92	2,690 75	200,000 »	»
A REPORTER.	1,650,000 »	85,622 62	772,900 15	466,694 42	1,325,217 19	324,782 81

dépenses de l'exercice 1846, au 1^{er} septembre 1848.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 21 février 1846, <i>Moniteur</i> du 22, n° 53, à. fr.	12,876,020 »
1° Par l'article unique de la loi du 14 juin 1846, <i>Moniteur</i> des 15 et 16, n° 166 et 167, il a été ouvert un crédit supplémentaire pour appropriation des locaux de l'hôtel des monasies et l'établissement d'un affinage, et pour réparation et renouvellement partiel des machines	80,000 »
2° Par l'article unique de la loi du 26 mars 1847, <i>Moniteur</i> du 29, n° 88, il a été ouvert un crédit supplémentaire à l'article 1 ^{er} du chapitre V, <i>pensions</i> , de	72,000 »
3° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 6 mai 1847, <i>Moniteur</i> du 8, n° 128, il a été ouvert un crédit supplémentaire dont est augmenté l'article 10 du chapitre III du Budget, de.	9,000 »
4° Par la loi du 24 mai 1848, première colonne du tableau y annexé, <i>Moniteur</i> du 28, n° 147, il a été ouvert un crédit supplémentaire, pour diverses natures de dépenses, de.	12,924 55
	Fr. 13,049,944 55

a et b.) Sur ces sommes disponibles doivent être imputées les dépenses faites par les administrations des contributions directes, douanes et accises et de l'enregistrement et des domaines, qui sont encore à soumettre à la régularisation de la Cour des Comptes.

NB. La différence qui existe entre le contrôle des Budgets et la présente Situation, provient de ce que l'on porte ici seulement les dépenses ordonnancées, et que le contrôle porte toutes les dépenses liquidées par la Cour des Comptes.

SPÉCIAUX.

Loi du 18 juin 1846. Pour le canal 500,000 francs; pour l'écoulement des eaux de l'Escaut 300,000 francs. L'article 3 porte : « Ces dépenses seront provisoirement couvertes au moyen de bons du trésor. » Ci.	800,000 »
Loi du 28 mars 1847, pour le canal de Deynze à Schipdonck. L'article 5 porte : « Cette dépense sera provisoirement couverte au moyen de bons du trésor. » Ci.	250,000 »
Loi du 17 avril 1848, pour le canal de Deynze à Schipdonck. Les voies et moyens sont faits par les deux emprunts forcés.	400,000 »
	Fr. 1,450,000 »

Augmentation des crédits de 1,750,000 francs, de 1,110,000 et de 950,000 francs, successivement alloués par les lois des 29 septembre 1842, 24 juillet 1844 et 24 septembre 1845. L'art. 4 porte : « Cette dépense sera provisoirement couverte au moyen de bons du trésor. »

Suite de l'état de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEM. D'ADMINIST. GÉNÉRALE.	MONTANT des ALLOCATIONS.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR				RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1846.	EN 1847.	EN 1848.	TOTAL.	
REPORT.	1,050,000 »	85,022 62	772,900 15	466,604 42	1,325,217 19	524,782 81
Réendiguement du Polder de Lillo, loi du 18 juillet 1846. <i>Moniteur</i> du 25, n° 204, et du 17 avril 1848, <i>Moniteur</i> du 21, n° 111.	520,000 »	461,810 58	46,180 42	9,082 20	517,682 20	2,517 80
Chemin de fer. loi du 16 août 1846, <i>Moniteur</i> du 18, n° 250.	5,712,960 »	1,022,500 10	1,977,502 50	274,916 81	5,274,728 50	458,251 70
TOTAL DES FONDOS SPÉCIAUX.	5,882,960 »	1,569,751 50	2,706,582 96	751,205 45	5,117,627 69	765,552 51

RÉCAPITU

BUDGET GÉNÉRAL	118,744,170 77	72,279,172 55	56,656,885 11	4,170,168 10	115,086,225 74	5,657,945 05
FONDOS SPÉCIAUX	5,882,960 »	1,569,751 50	2,706,582 96	751,205 45	5,117,627 69	765,552 51
Totaux.	124,627,150 77	73,848,925 55	59,455,468 07	4,921,461 55	118,205,855 45	6,423,277 54

dépenses de l'exercice 1846, au 1^{er} septembre 1848.

OBSERVATIONS.

Loi du 18 juillet 1846 L'article 4 porte « Cette dépense sera provisoirement couverte au moyen de bons du trésor »	508,000 »
Loi du 17 avril 1848, art 3 Le crédit de 508,000 francs est majoré de 12,000 francs Les voies et moyens sont faits par les deux emprunts forcés, et	12,000 »
	Fr 520,000

Le § 2 de l'article unique porte « Ce crédit sera provisoirement couvert au moyen de bons du trésor à émettre au fur et à mesure des paiements à effectuer »

LATION.

Annexe à l'état n° 4.

EXERCICE 1846.

ÉTAT DE DÉVELOPPEMENT,

PAR CHAPITRES ET ARTICLES,

DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1846,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1848.

DETTE PUBLIQUE. — EXERCICE 1846.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES. DISPONIBLES.	Observations.
Service de la dette.	1.					
Annuité de l'inscription au grand-livre des rentes, créées sans désignation de capital, portée, au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	"	1	500,000 "	500,000 "	"	
Annuité de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842	"	2	840,560 "	840,560 "	"	
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique, à 2 $\frac{1}{2}$ %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'article 65 du même traité	"	5	5,502,640 78	5,502,640 78	"	
Frais relatifs à cette dette.	"	4	5,000 "	1,202 25	1,797 75	
Intérêts arriérés de la dette à 2 $\frac{1}{2}$ p. %.	"	5	22,711 55	22,711 55	"	
Intérêts de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856 1,200,000 "	"	6	1,500,000 "	1,500,000 "	"	
Dotation de l'amortissement de cet emprunt. 500,000 "	"					
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt	"	7	5,400 "	1,851 02	1,568 98	
Intérêts de l'emp. de 50,850,800 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858 1,525,524 "	"	8	2,054,052 "	2,054,052 "	"	
Dotation de l'amortissement de cet emprunt. 508,508 "	"					
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt	"	9	51,000 "	51,654 18	2,565 82	
A REPORTER.			10,240,344 55	10,240,611 78	5,752 55	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1846.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			10,246,544 53	10,240,611 76	5,732 55	
Service de la dette (suite).	1	(suite).				
Intér. de l'emp. de 86,940,000 francs, à 5 p. $\frac{1}{2}$ %, autorisé par la loi du 20 juin 1840			4,547,000			
Dotation de l'amortissement de cet emprunt		10	5,216,400	5,216,400		
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt		11	150,000	125,080 21	4,010 70	
Intérêts de l'emprunt de francs 28,621,718 40 c, à 5 p. $\frac{1}{2}$ %, autorisé par la loi du 29 septembre 1842			1,451,085 92			
Dotation de l'amortissement de cet emprunt		12	11,717,505 10	1,717,505 10		
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt		13	45,000	42,625 50	2,574 70	
Intérêts à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, sur un capital de 95,722,000 francs, montant approximatif des obligations dont l'émission est autorisée par la loi du 21 mars 1844 (Bull. offic. n° 42).			4,507,400			
Dotation de l'amortissement de cette dette		14	5,264,710	5,264,710		
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la même dette (art. 2 de la loi du 21 mars 1844)		15	15,000	12,502 53	2,657 65	
Intérêts de l'emprunt de francs 84,656,000, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (Bull. offic. n° 44), ci.			5,800,520			
Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ % du capital		16	4,252,800	4,252,800		
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt (art. 2 de la loi du 22 mars 1844)		17	15,000	11,645 97	1,554 05	
Intérêts, à 5 p. $\frac{1}{2}$ %, sur 7,000,000 de francs, montant approximatif des obligations à créer pour le paiement des indemnités pour pertes causées par les événements de guerre de la révolution			210,000	210,000		
A REPORTER.			27,090,557 45	27,074,447 71	16,109 72	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1846.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			27,000,557 45	27,074,447 71	10,100 72	
Service de la dette (suite).	I (suite).					
Frais relatifs à l'émission et au paiement des intérêts des mêmes obligations	•	19	5,000 •	•	5,000 •	
Intérêts et frais présumés de la dette flottante.	•	20	600,000 •	207,603 45	392,396 57	
Rentes viagères 5,019 29	•	21	17,327 87	17,075 73	254 14	
Arrérages de rentes viagères . . . 11,408 58						
Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée	•	22	6,765 87	6,765 87	•	
Complément de l'indemnité de reprise à payer à la société concessionnaire du canal de Bruxelles à Charleroy, aux termes de l'article 26 de la convention du 6 novembre 1834, entre cette société et le Gouvernement (du 20 décembre 1845 au 1 ^{er} août 1846)	•	25	406,011 12	406,011 12	•	
Indemnité annuelle pour travaux à exécuter au canal de Terneuzen (art. 20, § 6, et art. 25 du traité du 5 novembre 1842), 25,000 flor.	•	24	52,010 05	•	52,010 05	
Rachat des droits de canal mentionnés au § 2 de l'article 18 du traité du 5 novembre 1842 (10,000 florins)	•	25	21,164 02	21,164 02	•	
Paiement des intérêts, du 1 ^{er} février 1845 au 31 décembre 1846, sur le capital complémentaire de 624,000 francs, à émettre en obligations à 5 p. %, pour la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution	•	26	(a) 75,520 •	75,520 •	•	
A REPORTER.			28,273,056 36	27,806,585 88	466,670 48	

a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 16 mai 1847, *Moniteur* n° 140.

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1846.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			28,275,056 36	27,806,585 88	466,670 48	
Rémunérations.	II.					
Anciennes pensions ecclésiastiques tiercées.			250,000 »			
Pensions civiles et autres accordées avant 1830			150,000 »			
Pensions civiques			170,000 »			
— militaires et pensions des Indes			2,117,000 »			
— de l'ordre Léopold		1	5,205,000 »	3,174,505 47	50,404 55	
— des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite			530,000 »			
Arriérés de pensions de toute nature pour les exercices clôturés			5,000 »			
Remboursement à faire au trésor néerlandais, en exécution du § 7 de l'art. 68 du traité du 5 novembre 1842, pour arrérages de pensions, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1846		2	27,936 51	27,936 51	»	
Traitements d'attente (<i>wachtgeld</i>)			35,000 »			
Traitements ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>)		3	66,424 »	66,289 54	154 66	
Secours annuels (<i>jaerlyksche onderstanden</i>)			5,000 »			
Fonds de dépôt.	III.					
Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses de l'État, pour la garantie de leurs gestions respectives, par des fonctionnaires comptables de l'État, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration du chemin de fer, des courtiers, etc., et par des contribuables, etc., pour sûreté du paiement des droits de douanes, accises, etc.			385,000 »			
Arriérés des intérêts sur des exercices clos		1	500,000 »	375,000 50	16,059 50	
Intérêts des consignations faites dans les caisses du trésor public de l'État		2	70,000 »	43,878 21	26,121 70	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)						
TOTAUX.			52,052,416 87	51,492,955 91	559,460 96	

Montant du Budget de la Dette Publique, fixé par la loi du 30 décembre 1845, Monteur n° 365, h fr. 51,989,092 87
Montant du crédit supplémentaire, ouvert à l'article 26 du chapitre 1^{er} fr. 73,590 »
TOTAL. fr. 52,052,410 87

DOTATIONS. — EXERCICE 1846.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Liste civile	I.	Uniq.	2,751,522 75	2,751,522 75	»	
Sénat	II.	Id.	50,000 »	26,265 02	3,734 98	
Chambre des Représentants	III.	Id.	(a) 492,450 »	484,950 95	7,499 05	a) Le crédit primitif a été augmenté de 97,000 francs par la loi du 20 déc. 1846, <i>Moniteur</i> n° 358.
Cour des Comptes.	IV.					
Membres de la Cour	»	1	58,000 »	58,000 »	»	
Personnel des bureaux	»	2	71,000 »	71,000 »	»	
Matériel et dépenses diverses	»	5	16,900 »	16,900 »	»	
Pensions	»	4	1,200 »	»	1,200 »	
TOTAUX			3,420,872 75	3,408,438 72	12,454 03	

Montant du Budget des Dotations, fixé par la loi du 30 décembre 1843, *Moniteur* n° 363, à fr. 3,323,872 75

Montant du crédit supplémentaire ouvert au chapitre III, article unique fr. 97,000 »

TOTAL 3,420,872 75

JUSTICE. — EXERCICE 1846.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.						
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	"	
— des fonctionnaires, employés et gens de service	"	2	166,000 "	165,997 40	2 60	
Matériel	"	3	20,000 "	19,997 28	2 72	
Frais d'impression des recueils statistiques.	"	4	3,500 "	3,499 15	" 87	
Frais de route et de séjour.	"	5	6,000 "	3,754 04	2,245 96	
Ordre judiciaire.						
II.						
Cour de cassation (<i>Personnel</i>)	"	1	258,050 "	258,050 "	"	
— (<i>Matériel</i>)	"	2	6,750 "	6,615 85	136 15	
Cour d'appel (<i>Personnel</i>)	"	3	621,800 "	620,899 00	900 01	
— (<i>Matériel</i>).	"	4	18,000 "	17,041 61	958 39	
Tribunaux de 1 ^{re} instance et de commerce.	"	5	1,060,265 "	1,052,685 54	16,579 46	
Justices de paix et tribunaux de police	"	6	556,200 "	554,470 "	1,750 "	
Justice militaire.						
III.						
Haute Cour militaire (<i>Personnel</i>)	"	1	65,800 "	55,216 40	10,583 60	
— (<i>Matériel</i>).	"	2	5,000 "	5,000 "	"	
Auditeurs militaires et prévôts	"	3	41,253 "	36,906 75	4,346 25	
Frais de justice.						
IV.						
Frais d'instruction et d'exécution.	"	1	(a 709,000 "	751,221 85	47,778 15	a) Le crédit primitif a été augmenté de 120,000 francs par la loi du 23 décembre 1847, <i>Moniteur</i> n° 358.
Indemnité pour le greffier de la Cour de Cassation, à charge de délivrer gratis toutes les expéditions ou écritures réclamées par le procureur général et les administrations publiques.	"	2	1,000 "	1,000 "	"	
Palais de justice.						
V.						
Constructions, réparations et loyer de locaux.	"	1	75,000 "	6,387 87	68,612 13	
Supplément de subside à verser dans la caisse communale de Gand, à cause de la construction du palais de justice, à charge par la province de fournir pareille somme	"	2	50,000 "	50,000 "	"	
A REPORTER.			3,763,618 "	3,609,741 71	153,876 20	

JUSTICE (suite). — EXERCICE 1846.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			5,765,618 .	5,609,741 71	155,876 29	
Publications officielles.	VI.					
Impression du <i>Recueil des lois, du Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i>		1	(a) 121,260 55	120,654 19	620 54	a) Le crédit primitif a été augmenté de 27,760 francs 55 centimes par la loi du 23 décembre 1847, <i>Moniteur</i> n° 338.
Abonnements au <i>Bulletin des arrêts de la</i> <i>Cour des Cassation</i>		2	5,000 .	5,000 .	•	
Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; pu- blication d'un recueil d'instructions, circu- laires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795, jusqu'en 1850; impression d'avant- projets de lois à envoyer à l'avis des cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du royaume.		3	5,000 .	5,188 20	1,811 80	
Pensions et secours.	VII.					
Pensions civiles		1	180,000 .	155,529 02	26,070 98	
Secours à des magistrats ou à des veuves et fa- milles de magistrats, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse		2	12,000 .	12,000 .	•	
Secours à des employés ou à des veuves et fa- milles d'employés dépendant du Ministère de la Justice, se trouvant dans ce cas		3	5,000 .	5,000 .	•	
Cultes.	VIII.					
Clergé supérieur du culte catholique et profes- seurs des séminaires, bourses et demi- bourses affectées aux séminaires		1	405,822 59	405,822 56	• 03	
— inférieur du culte catholique		2	5,512,224 61	5,225,056 42	87,188 19	
Subsides pour les édifices servant aux cultes		3	444,000 .	444,000 .	•	
Culte protestant.		4	57,900 .	57,799 53	100 47	
— israélite		5	11,000 .	8,900 .	2,100 .	
Pensions et secours pour les ministres des cultes.		6	154,000 .	140,108 62	15,891 38	
Établissements de bienfaisance.	IX.					
Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu		1	20,000 .	19,996 71	3 29	
A REPORTER.			8,490,825 55	8,204,556 76	286,268 77	

JUSTICE (suite). — EXERCICE 1846.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			8,400,825 55	8,204,556 76	286,268 77	
Établissements de bienfaisance. (suite).	IX	(suite)				
Subsides : 1° pour favoriser l'érection et l'amélioration des hospices d'aliénés, l'organisation et le soutien des établissements de bienfaisance, des ateliers de travail et d'autres institutions en faveur des classes ouvrières et indigentes; 2° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	"	2	170,000 "	155,490 90	14,509 10	
Subsides pour l'érection des dépôts de mendicité agricoles	"	3	50,000 "	"	50,000 "	
Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	"	4	175,000 "	154,571 85	40,028 17	
Subsides : 1° pour l'organisation du patronage des condamnés libérés; 2° pour l'établissement et le soutien des maisons de refuge destinées aux condamnés libérés et aux personnes qui veulent abandonner la voie du vice et de l'immoralité; 3° pour venir en aide aux institutions qui forment des sujets propres au service des prisons, des dépôts de mendicité et d'autres établissements de bienfaisance	"	5	50,000 "	48,991 51	1,008 49	
Prisons.						
SECTION 1^{re}. — Service domestique.	X.					
Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus; frais d'habillement et de couchage des gardiens, gratifications aux détenus et frais de route et de séjour des membres des commissions administratives des prisons, etc.	"	1	(a) 1,575,000 "	1,488,171 54	86,828 46	a) Le crédit primitif a été augmenté de 440,000 francs par la loi du 21 mars 1847, <i>Moniteur</i> n° 85.
Traitement des employés attachés au service domestique	"	2	375,000 "	374,655 15	366 87	
Récompenses à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement.	"	3	5,000 "	5,000 "	"	
Frais d'impressions et de bureau	"	4	(b) 14,800 "	10,710 69	4,089 51	b) <i>Id.</i> de 4,800 francs, par la même loi.
Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments et du mobilier	"	5	644,000 "	590,555 56	55,664 44	
A REPORTER.			11,527,625 55	11,010,261 92	517,563 61	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1846.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			11,527,025 53	11,010,261 92	517,365 61	
Prisons (suite).	X					
SECTION 2. — Service des travaux.						
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication	»	6	(a 800,000 »	764,629 58	35,370 42	a) Le crédit primitif a été augmenté de 100,000 francs par la loi du 21 mars 1847, <i>Moniteur</i> n° 83.
Gratifications aux détenus.	»	7	170,000 »	165,775 79	4,226 21	
Frais d'impressions et de bureau	»	8	5,000 »	3,184 48	1,815 52	
Traitements et tantièmes des employés.	»	9	85,500 »	84,453 86	1,066 14	
Frais de police.	XI.					
Service des passe-ports.	»	1	20,000 »	20,000 »	»	
Autres mesures de sûreté publique	»	2	48,000 »	48,000 »	»	
<i>Dépenses imprévues</i>	XII.	Ubiq.	5,000 »	4,354 71	645 20	
<i>Solde de dépenses arriérées, concernant des exercices dont les Budgets sont clos.</i>	XIII.	Id.	41,500 »	40,844 47	655 53	
<i>Payement de diverses dépenses, dont la cause remonte à une époque antérieure au 1^{er} janvier 1831.</i>	XIV.	Id.	(b 18,360 95	17,903 74	457 21	b) Ce crédit a été ouvert par la loi du 23 mai 1847, <i>Moniteur</i> n° 146.
TOTAUX.			12,720,986 48	12,150,586 55	561,399 95	

Le Budget de la Justice a été fixé, par la loi du 6 mars 1846, *Moniteur* n° 67, à la somme de . fr. 12,010,065 »
 Les crédits supplémentaires s'élèvent à 710,921 48

TOTAL. fr. 12,720,986 48

AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — EXERCICE 1846.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.						
	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	21,000 »	»	
Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service	»	2	75,500 »	75,500 »	»	
Frais des commissions d'examen.	»	3	2,000 »	»	2,000 »	
Pensions à accorder à des fonctionnaires, employés et gens de service	»	4	12,800 »	12,800 »	»	
Secours à des fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours à raison de leur position malheureuse	»	5	1,000 »	1,000 »	»	
Matériel	»	6	37,000 »	37,000 »	»	
Achat de décorations de l'ordre Léopold.	»	7	10,000 »	10,000 »	»	
Traitement des agents politiques.						
	II.					
Autriche	»	1	40,000 »	40,000 »	»	
Confédération germanique	»	2	40,000 »	40,000 »	»	
France	»	3	60,000 »	60,000 »	»	
Grande-Bretagne	»	4	80,000 »	60,570 85	19,620 17	
Pays-Bas	»	5	50,000 »	50,000 »	»	
Italie	»	6	40,000 »	24,952 66	15,047 34	
Prusse.	»	7	50,000 »	50,000 »	»	
États-Unis	»	8	25,500 »	25,500 »	»	
Turquie	»	9	47,000 »	47,000 »	»	
Brésil	»	10	21,000 »	17,900 »	3,100 »	
Danemarck	»	11	15,000 »	15,000 »	»	
Espagne	»	12	15,000 »	15,000 »	»	
Grèce	»	13	15,000 »	14,056 94	943 06	
Villes libres et anséatiques de Hambourg, Brême et Lubecq.	»	14	15,000 »	15,000 »	»	
Portugal	»	15	15,000 »	15,000 »	»	
Sardaigne	»	16	15,000 »	15,000 »	»	
Suède	»	17	15,000 »	15,000 »	»	
A REPORTER. . . fr.			717,800 »	677,080 43	40,719 57	

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE). — EXERCICE 1846.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	717,800 »	677,080 43	40,719 57	
<i>Traitement des agents consulaires, et indemnités à quelques agents non rétribués . . .</i>	III.	Uniq.	115,000 »	115,000 »	»	
<i>Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes et courses diverses.</i>	IV.	Id.	(a) 123,000 »	123,000 »	»	a) Le crédit primitif a été augmenté de 32,300 francs par la loi du 8 mars 1847, <i>Moniteur</i> n° 70.
<i>Frais à rembourser aux agents du service extérieur</i>	V.	Id.	80,000 »	80,000 »	»	
Commerce.	VI.					
École de navigation	»	1	16,000 »	15,759 06	240 54	
Chambres de commerce	»	2	12,000 »	11,150 82	869 18	
Frais divers et encouragements au commerce.	»	5	25,000 »	25,000 »	»	
Encouragements pour la navigation à vapeur entre les ports belges et ceux d'Europe, ainsi que pour la navigation à voiles, sans que, dans l'un ou l'autre cas, les engagements puissent obliger l'État au delà du crédit alloué pour l'année 1846 et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service	»	4	115,000 »	112,406 46	2,595 54	
Primes pour construction de navires . . .	»	5	55,000 »	26,738 »	8,262 »	
Pêche maritime	»	6	100,000 »	99,083 91	916 09	
<i>Missions extraordinaires, traitement des agents politiques et consulaires en inactivité, et dépenses imprévues</i>	VII.	Uniq.	(b) 101,105 41	96,917 54	4,187 87	b) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 61,105 41 c ³ par la loi du 20 mai 1847, <i>Mon.</i> n° 146.
TOTAUX.	1,457,905 41	1,580,116 82	57,788 59	
Le Budget des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 21 février 1846, <i>Moniteur</i> n° 35, à la somme de. fr.			1,324,500 »			
Les crédits supplémentaires s'élèvent à			113,605 41			
TOTAL.			fr.	1,437,905 41		

MARINE. — EXERCICE 1846.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.	
Administration centrale.							
Personnel	I.	1	6,050 .	6,049 88	• 12		
Matériel		2	3,500 .	3,500 .	•		
Bâtiments de guerre.							
Personnel	II.	1	(a) 307,471 .	307,113 27	357 75	a) Le crédit primitif a été augmenté de 10,000 francs par la loi du 1 ^{er} mars 1848, <i>Moniteur</i> n° 70.	
Vivres		2	(b) 138,000 .	137,896 06	103 04		
Feu, lumière et entretien		3	(c) 112,520 .	112,318 71	01 20		
Magasin de la marine	III.	Uniq.	11,200 .	10,633 32	566 08	b) c) d) et e) Par la loi du 8 mai 1847, <i>Moniteur</i> n° 148, il a été ouvert un crédit supplémentaire de 172,800 francs, réparti comme suit : Au chapitre I, art. 1, fr. 40,000 II, fr. 50,000 III, fr. 10,000 IV, fr. 10,000 V, fr. 10,000 VI, fr. 10,000 VII, fr. 10,000 VIII, fr. 10,000 Ensemble. fr. 172,800	
Pilotage	IV.	Id.	(d) 460,520 .	458,604 02	1,825 98		
Établissement d'un feu flottant dans la passe de Wielingen	V.	Id.	35,000 .	35,000 .	•		
Service des bateaux à vapeur de l'Escaut	VI.	Id.	48,758 .	48,558 62	210 38		
Police maritime	VII.	Id.	(e) 35,300 .	35,300 .	•		
Service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	VIII.	Id.	116,608 .	98,230 43	18,377 37		
Secours maritimes (sauvetage)	IX.	Id.	16,500 .	14,094 38	2,405 62		
Pensions et secours.							
Pensions civiles et secours	X.	1	14,050 .	14,045 49	4 51		
Dotation de la caisse des secours et de prévoyance en faveur des marins naviguant sous pavillon belge		2	10,000 .	10,000 .	•		
Crédits ouverts au Ministère de la Marine, pour le personnel et le matériel des bâtiments de guerre, etc., à charge d'en rendre compte.			•	•	•		
TOTAUX.			1,353,277 .	1,311,415 08	25,861 92		

Le Budget de la Marine a été fixé, par la loi du 22 février 1846, *Moniteur* n° 55, à la somme de . . . fr. 1,152,777 .

Ces crédits supplémentaires s'élèvent à fr. 182,500 .

TOTAL. fr. 1,335,277 .

TRAVAUX PUBLICS. — EXERCICE 1846.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	•	1	21,000 »	21,000 »	»	
— des fonctionnaires, employés et gens de service	•	2	179,170 »	179,169 77	» 25	
Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage et éclairage, etc.	•	3	22,000 »	21,997 07	» 93	
Annales des travaux publics	•	4	9,000 »	9,540 03	53 07	
Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale	•	5	8,000 »	7,887 63	112 37	
Ponts et chaussées, canaux et rivières, polders, ports et côtes, bâtiments civils, personnel des ponts et chaussées.	II.					
<i>SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.</i>						
Entretien et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, ponts à bascule, études de projets, impressions.	»	1	3,093,800 »	3,003,650 71	140 29	
Plantations	•	2	50,000 »	49,670 25	329 75	
<i>SECTION 2. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.</i>						
<i>Canal de Gand au Sas de Gand.</i>						
Entretien et travaux	•	3	55,900 »	55,900 »	»	
<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>						
Entretien et travaux	•	4	147,785 »	147,785 »	»	
<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>						
Entretien et travaux	•	5	96,489 »	96,489 »	»	
<i>Sambre canalisée.</i>						
Entretien et travaux	•	6	122,812 »	122,812 »	»	
Personnel des services désignés aux art. 3, 4, 5 et 6	•	7	72,767 50	72,386 67	380 83	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1846.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT			3,870,325 50	3,878,504 03	1,010 47	
SECTION 2. — Service des canaux et rivières, etc. (suite).	II					
<i>Canal de Bruxelles à Charleroy.</i>	(suite)					
Entretien et travaux	°	8	90,000 "	80,554 48	445 52	
Personnel.	°	9	42,850 "	42,850 "	"	
<i>Escaut.</i>						
Travaux à l'Escaut	°	10	42,550 "	19,400 44	22,940 56	
Personnel.	°	11	15,472 50	14,944 78	527 72	
<i>Lys.</i>						
Travaux à la Lys	°	12	50,628 "	54,886 67	4,741 55	
Personnel.	°	13	6,574 "	6,155 66	418 54	
<i>Service de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.</i>						
Entretien et travaux.	°	14	220,000 "	213,824 95	6,175 05	
Personnel	°	15	20,800 "	17,400 "	5,400 "	
<i>Service de la Meuse dans le Limbourg.</i>						
Travaux	°	16	145,200 "	145,200 "	"	
Personnel.	°	17	4,800 "	4,425 "	575 "	
<i>Service de la Dendre.</i>						
Entretien et travaux	°	18	11,680 "	11,689 "	"	
Personnel.	°	19	9,250 "	8,750 "	480 "	
<i>Service du Rupel, de la Dyle et du Démer.</i>						
Travaux	°	20	122,000 "	45,958 81	76,041 19	
Personnel.	°	21	1,500 "	1,200 "	100 "	
Travaux aux voies navigables de second ordre; frais d'étude et de levée de plans; achats et réparations d'instruments	°	22	40,000 "	39,009 17	" 85	
Travaux à faire pour obvier aux inondations de la vallée du Démer	°	23	100,000 "	81,042 54	18,957 46	
Travaux à faire pour obvier aux inondations de la vallée de la Senne	°	24	50,000 "	50,250 "	"	
Loyer d'une maison pour l'éclusier	°		250 "			
A REPORTER			4,821,456 "	4,685,824 53	135,631 47	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1846.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			4,821,456 °	4,085,824 55	155,651 47	
SECTION 2. — Service des canaux, rivières, etc. (suite.)	II (suite).					
<i>Canaux de Gand à Ostende.</i>						
Entretien et travaux	°	25	79,685 °	76,958 14	2,746 86	
Personnel.	°	26	6,604 51	6,604 51	°	
<i>Canal de Mons à Condé.</i>						
Entretien et travaux	°	27	28,284 °	28,284 °	°	
Personnel.	°	28	14,100 °	11,770 84	2,529 16	
<i>Canal de la Campine.</i>						
Entretien et travaux	°	29	9,400 °	8,964 83	435 17	
Personnel des 1 ^{re} et 2 ^e sections de ce canal . . .	°	30	10,525 °	10,519 55	5 45	
<i>Petite-Nèthe canalisée.</i>						
Première annuité à payer à la province d'An- vers, pour la reprise de la Petite-Nèthe cana- lisée	°	31	50,000 °	50,000 °	°	
Entretien et personnel de la Nèthe canalisée, pendant le 2 ^e semestre 1846	°	32	9,952 75	9,850 °	102 75	
Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances	°	33	42,000 °	32,126 02	9,875 98	
Personnel du service des polders	°	34	1,000 °	1,000 °	°	
SECTION 3. — Ports d'Ostende et de Nieuport, côte de Blankenberghe.						
Port d'Ostende. — Entretien et travaux . . .	°	35	79,450 °	75,185 94	6,266 06	
— de Nieuport. Id.	°	36	15,335 °	15,333 °	°	
<i>Côte de Blankenberghe.</i>						
Travaux et entretien	°	37	87,690 49	79,900 °	7,790 49	
Personnel des ports et côtes.	°	38	18,445 74	16,885 20	1,558 54	
Phares et fanaux. — Entretien	°	39	1,800 °	1,790 °	10 °	
SECTION 4. — Bâtiments civils.						
Restauration de l'hôtel de la Cour des Comptes.	°	39	(a) 126,000 °	118,024 °	7,976 °	a) Ce crédit a été accordé par la loi du 7 mars 1847, Moniteur n° 71.
Entretien et réparation des palais, hôtels, édi- fices et monuments de l'État	°	40	52,600 °	51,694 07	905 95	
Constructions nouvelles et construction d'une salle et dépendances pour la tenue des séances du Sénat	°	41	70,000 °	70,000 °	°	
SECTION 5. — Personnel des ponts et chaussées.						
Traitement des ingénieurs et conducteurs; frais de bureau et de déplacement; indemnités et dépenses éventuelles; frais des jurys d'examen de l'école du génie civil; voyages des élèves.	°	42	457,800 °	452,938 89	4,861 11	
A REPORTER.			5,981,004 49	5,801,411 52	180,492 97	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1846.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			5,981,904 49	5,801,411 52	180,492 97	
Chemin de fer et postes.	III.					
SECTION 1 ^{re} . — CHEMIN DE FER.						
§ 1 ^{er} . — Administration générale.						
Personnel.	°	1	210,000 °	215,226 44	2,773 56	
Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc.	°	2	146,000 °	142,743 28	3,256 72	
§ 2. — Service de l'entretien des routes et stations.						
Personnel.	°	5	122,125 °	122,100 66	24 54	
Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc.	°	4	1,072,000 °	1,006,806 36	65,193 64	
Renouvellement de billes et fers	°	5	(a) 520,378 °	517,586 57	2,791 43	a) Le crédit primitif a été augmenté de 160,378 francs par la loi du 16 août 1846, Moniteur n° 230.
§ 3. — Service de locomotion et d'entretien du matériel.						
Personnel.	°	6	130,580 °	150,480 °	100 °	
Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc.	°	7	5,026,400 °	5,024,966 94	1,433 06	
Renouvellement du matériel hors d'usage et remplacement partiel des waggons découverts par des waggons couverts	°	8	200,000 °	189,635 80	10,364 20	
§ 4. — Service des transports.						
Personnel.	°	9	390,000 °	385,202 65	4,797 35	
Main-d'œuvre, travaux, fournitures, indemnités pour pertes et avaries.	°	10	644,600 °	654,936 55	9,665 43	
§ 5. — Frais de perception.						
Personnel.	°	11	220,000 °	219,996 92	3 08	
Loyer de locaux pour la réception des marchandises	°	12	7,800 °	7,800 °	°	
A REPORTER.			12,677,787 40	12,506,083 69	280,803 80	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1846.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			12,677,787 40	12,506,985 69	280,803 80	
Chemin de fer et postes (suite).	III.					
SECTION 2. — POSTES.	(suite).					
Personnel des postes	"	13	920,000 "	919,510 18	485 82	
Matériel	"	14	465,000 "	441,695 08	23,304 52	
Frais de placement de nouvelles boîtes aux lettres dans les communes rurales	"	15	10,000 "	9,341 48	458 52	
Frais de construction de voitures destinées au service des postes sur le chemin de fer	"	16	20,000 "	900 25	10,000 75	
Mines.	IV.					
CONSEIL DES MINES.						
Traitements, frais de route et matériel.	"	1	45,600 "	45,600 "	"	
Traitement des ingénieurs et conducteurs; frais de bureau et de déplacement; jurys d'examen et voyages des élèves des mines	"	2	172,000 "	171,475 40	526 51	
Subsides aux caisses de prévoyance; secours et récompenses aux personnes qui se sont distinguées par des actes de dévouement	"	3	45,000 "	45,000 "	"	
Impressions, achats de livres et d'instruments, encouragements et subventions pour la publication de plans et de mémoires, essais et expériences	"	4	19,000 "	9,078 40	21 60	
Pensions	V.	Uniq.	56,000 "	52,226 54	3,775 46	
Secours.	VI.					
Secours à d'anciens employés, à des veuves ou familles d'employés qui sont dans le besoin	"	Id.	5,000 "	3,000 "	"	
Dépenses imprévues	VII.	Id.	50,000 "	29,285 07	714 95	
Acquittement des dépenses arriérées concernant les exercices 1846, 1845 et années antérieures	VIII.	Id.	(a) 992,067 89	825,631 90	168,435 95	a) Il a été ouvert à ce chapitre : 40 Par la loi du 25 mars 1847, <i>Moniteur</i> n° 140, un crédit de . . . fr. 536,410 25 50 — — — — — 2 mars 1848, — — — — — n° 64 — 187,162 56 50 Par une autre loi de la même date que la précédente, un crédit de . . . 165,669 53 Et 40 par l'art. 2 de la loi du 17 avril 1848, <i>Moniteur</i> n° 111, un crédit de . . . 404,842 55
Inauguration internationale des chemins de fer belges-français			(b) 40,000 "	40,000 "	"	b) Ce crédit a été ouvert par la loi du 15 juin 1846, <i>Moniteur</i> n° 174.
Crédits ouverts au Ministère des Travaux Publics, pour dépenses relatives au chemin de fer, à l'entretien des routes, rivières, canaux, etc., à charge d'en rendre compte			"	129,609 40	497,532 64	
TOTAUX.			15,480,455 38	15,118,532 14	567,925 24	

Le Budget des Travaux publics a été fixé, par la loi du 17 mai 1846, *Moniteur* n° 158, à la somme de . . . fr. 14,168,000 40
Les crédits supplémentaires s'élèvent à 1,318,445 89

TOTAL. fr. 15,486,455 38

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1846.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Fonds spéciaux.						
Premiers travaux de construction, de <i>Deynze</i> à <i>Schipdonck</i> , d'un canal de dérivation des eaux de la Lys vers le canal de Gand à Ostonde, et <i>recreusement du Moervaert</i> , depuis <i>Roodenhuis</i> jusqu'à la naissance de la Durme à <i>Splettersput</i> .			(a) 1,150,000 »	1,125,487 11	24,512 80	a) Le crédit de 500,000 frs., ouvert par la loi du 18 juin 1846, <i>Moniteur</i> n° 174, a été augmenté de 250,000 francs par l'art. 2 de la loi du 29 mars 1847, <i>Moniteur</i> n° 90, et de 400,000 francs par celle du 17 avril 1858, <i>Moniteur</i> n° 111.
Exécution, dans la vallée de l'Escaut, simultanément avec le canal de <i>Schipdonck</i> , des travaux les plus propres à activer l'écoulement des eaux du Haut-Escaut.			(b) 500,000 »	875 77	299,126 25	b) Ce crédit a été ouvert par la loi du 18 juin 1846, <i>Moniteur</i> n° 174.
Augmentation des crédits de 1,750,000 francs, de 1,110,000 francs et de 950,000 francs, successivement alloués par les lois des 24 septembre 1842, 24 juillet 1844 et 24 septembre 1845, pour les travaux du canal de la <i>Campine</i> .			(c) 200,000 »	200,000 »	»	c) Ce crédit a été ouvert par la loi du 18 juill. 1846, <i>Moniteur</i> n° 204, art. 1.
Paiement de l'entreprise du <i>réendiguement du polder de Lillo</i> .			(d) 520,000 »	517,682 20	2,517 80	d) Le crédit de 508,000 frs., ouvert par l'art. 3 de la loi du 18 juillet 1846, <i>Moniteur</i> n° 204, a été augmenté de 12,000 francs par l'art. 3 de la loi du 17 avril 1848, <i>Moniteur</i> n° 111.
Travaux aux chemins de fer de l'État			(e) 3,712,060 »	3,274,728 30	438,251 70	e) Ce crédit a été ouvert par la loi du 16 août 1846, <i>Moniteur</i> n° 250.
TOTAUX.			5,882,060 »	5,118,771 38	764,188 62	

INTÉRIEUR. — EXERCICE 1846.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.						
Traitement du Ministre	I.	1	21,000 »	21,000 »	»	
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	»	2	136,000 »	136,544 40	55 31	
Fournitures de bureau, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses	»	3	30,000 »	29,080 32	10 68	
Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires	»	4	3,500 »	2,031 10	1,468 90	
Pensions et secours.						
Pensions à accorder à des fonctionnaires et employés	II.	1	130,000 »	140,707 15	202 83	
Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves.	»	2	5,000 »	4,007 54	92 66	
Secours à des fonctionnaires ou veuves de fonctionnaires, à des employés ou veuves d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison d'une position malheureuse	»	3	7,000 »	7,000 »	»	
Statistique générale.						
Frais de publication des travaux de la direction de la statistique générale et de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales	III.	1	41,300 »	41,299 54	» 46	
Première partie des frais auxquels donneront lieu le recensement général de la population du royaume, et, sans que cette opération puisse en être retardée, celui de l'agriculture et de l'industrie	»	2	250,000 »	249,073 86	26 14	
Frais d'administration dans les provinces.						
Province d'Anvers	IV.	1	97,000 »	96,592 01	407 99	
— de Brabant	»	2	105,975 »	105,974 47	» 53	
— de la Flandre occidentale	»	3	98,250 »	97,812 18	437 82	
— — orientale.	»	4	100,200 »	100,099 89	100 11	
— de Hainaut	»	5	109,470 »	109,467 84	2 16	
A REPORTER.			1,155,205 »	1,152,390 10	2,904 81	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1846.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			1,155,205 »	1,152,590 19	2,904 81	
Frais d'administration dans les provinces (suite).	IV (suite).					
Province de Liège	»	6	104,690 »	104,487 17	202 85	
— de Limbourg.	»	7	85,607 »	85,575 21	125 79	
— de Luxembourg	»	8	89,700 »	89,550 97	149 05	
— de Namur.	»	9	88,400 »	88,179 15	220 85	
<i>Frais de milice.</i>						
Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils; frais d'impressions et de voyage pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers; vacations des officiers de santé en matière de milice; primes pour arrestation de réfractaires.	»	10	65,000 »	58,167 88	4,832 12	
{Frais de l'administration dans les arrondissements.	V.					
Traitement des commissaires d'arrondissement	»	1	186,000 »	186,000 »	»	
Émoluments pour frais de bureau	»	2	115,772 »	115,771 04	» 96	
Frais de route et de tournée	»	3	22,500 »	22,402 87	7 13	
Voirie vicinale.	VI.					
Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale	»	Uniq.	(a 300,000 »	288,057 75	11,962 27	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 26 mars 1846, <i>Moniteur</i> n° 86.
Service de santé.	VII.					
Traitement et frais de bureau de l'inspecteur	»	1	6,500 »	6,500 »	»	
Commissions médicales provinciales.	»	2	39,500 »	39,500 »	»	
Encouragements et subsides	»	5	18,500 »	18,295 99	6 01	
Académie royale de médecine.	»	4	18,000 »	18,000 »	»	
A REPORTER.			2,202,054 »	2,271,644 20	20,400 80	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1846.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Report.			2,292,054 »	2,271,644 20	20,409 80	
Fêtes nationales.	VIII.					
Frais de célébration des fêtes nationales . .	»	Uniq.	50,000 »	29,951 84	48 16	
Eaux de Spa.	IX.					
Traitement du contrôleur des jeux et autres dépenses	»	1	2,220 »	2,220 »	»	
Frais de réparation des monuments de la commune de Spa	»	2	20,000 »	20,000 »	»	
Construction d'hôtels provinciaux.	X.					
Deuxième et troisième quarts des frais de construction d'un hôtel pour l'administration provinciale du Luxembourg, à Arlon. . .	»	1	100,000 »	108,847 02	152 08	
Deuxième tiers d'une somme de 400,000 francs pour la restauration du palais de Liège . .	»	2	155,000 »	»	155,000 »	
École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'Etat. — Jury d'examen.	XI.	1	155,500 »	155,489 65	10 35	
Subside à la société d'horticulture de Bruxelles.	»	2	24,000 »	24,000 »	»	
Agriculture.	XII.					
Fonds d'agriculture.	»	1	250,000 »	240,954 21	65 79	
Encouragements à l'agriculture	»	2	515,000 »	512,997 99	2 01	
Milice.	XIII.					
Frais d'impression des listes alphabétiques. .	»	Uniq.	1,600 »	1,587 50	12 50	
Garde civique.	XIV.					
Frais de voyage de l'inspecteur général de la garde civique, des aides-de-camp qui l'accompagnent, et frais de bureau de l'état-major; achat, réparation et entretien des armes et équipement de la garde civique	»	Id.	20,000 »	19,991 75	8 25	
Récompenses honorifiques et pécuniaires.	XV.					
Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage	»	Id.	8,200 »	5,525 »	2,675 »	
A REPORTER.			3,550,574 »	3,200,190 06	156,583 94	

INTÉRIEUR (suite). — EXERCICE 1846.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			3,556,574 »	3,200,100 06	156,583 94	
Légion d'honneur et Croix de fer.	XVI.					
Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires peu favorisés de la fortune, et pensions de 100 francs par personne aux décorés de la Croix de fer, non pensionnés d'autre chef, peu favorisés de la fortune; subsides à leurs veuves ou orphelins . . .	»	1	90,000 »	87,897 50	2,102 50	
Subside au fonds spécial des blessés de septembre	»	2	20,000 »	20,000 »	»	
Commission de liquidation des indemnités.	XVII.					
Frais d'exécution de la loi du 1 ^{er} mai 1842, relative aux indemnités à accorder pour pertes causées par les événements de guerre . . .	»	Uniq.	45,000 »	44,975 78	26 22	
Industrie.	XVIII.					
Encouragements à l'industrie.	»	1	210,000 »	105,500 78	10,459 22	
Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets; publication des brevets et frais d'administration (<i>Personnel et matériel</i>)	»	2	35,000 »	32,890 68	109 52	
Musée de l'industrie nationale	»	3	40,000 »	39,998 54	1 46	
Instruction publique.	XIX.					
<i>Enseignement supérieur.</i>						
Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État; bourses, médailles et subsides pour le matériel	»	1	621,800 »	620,854 89	965 11	
Frais des jurys d'examen pour les grades académiques	»	2	94,100 »	95,840 50	259 70	
Dépenses du concours universitaire, y compris les frais d'impression des mémoires couronnés	»	3	15,000 »	14,976 46	25 54	
A REPORTER.			4,525,474 »	4,549,162 99	176,511 01	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1846.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			4,525,474 *	4,549,162 99	176,511 01	
Instruction publique (suite).	XIX.	(suite).				
<i>Enseignement moyen.</i>						
Frais d'inspection des athénées et collèges	"	4	10,000 "	9,905 71	04 29	
Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen et industriel (écoles de Gand et de Verviers), autres que les écoles d'art et métiers et les ateliers d'apprentissage	"	5	200,000 "	200,000 "	"	
Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et collèges.	"	6	5,000 "	5,000 "	"	
<i>Enseignement primaire.</i>						
Frais d'inspection, frais des écoles normales et des écoles primaires supérieures, dépenses des cours normaux, encouragements, subsides aux communes et secours; subsides aux caisses de prévoyance; bourses pour les élèves-instituteurs des écoles normales adoptées	"	7	751,000 "	747,991 70	5,008 50	
Subsides pour l'enseignement à donner aux sourds-muets et aux aveugles	"	8	20,000 "	19,526 80	475 20	
Lettres, sciences et arts.	XX.					
SECTION 1 ^{re} . — <i>Lettres et sciences</i>	"	1	245,850 "	245,855 92	16 08	
SECTION 2. — <i>Archives du royaume.</i>						
Frais d'administration (<i>Personnel</i>)	"	2	25,750 "	25,746 40	5 60	
— — (<i>Matériel</i>)	"	5	4,600 "	4,598 91	1 09	
— de publication des Inventaires des archives	"	4	4,000 "	5,270 "	750 "	
Archives de l'État dans les provinces; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais de copies de documents concernant l'histoire nationale	"	5	17,400 "	17,550 85	40 17	
Location de la maison servant de succursale au dépôt général des archives de l'État	"	6	5,500 "	5,500 "	"	
A REPORTER.			5,810,574 *	5,829,887 26	180,686 74	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1846.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			5,810,574 »	5,620,887 26	180,686 74	
Lettres, sciences et arts (suite).	XX					
	(suite).					
Section 5. — Beaux-arts	»	7	250,000 »	249,997 64	2 56	
Monument de la place des Martyrs	»	8	2,000 »	1,620 25	379 75	
Quatrième septième pour l'exécution de la statue équestre de Godefroid de Bouillon	»	9	12,500 »	12,500 »	»	
Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	»	10	10,000 »	10,000 »	»	
Subsides aux provinces, aux villes et communes dont les ressources sont insuffisantes pour la conservation des monuments, et commission royale des monuments	»	11	56,000 »	56,000 »	»	
État civil. — Tables décennales.	XXI.					
Complément des frais de confection des tables décennales des actes de l'état civil pour la période de 1835 à 1842, en exécution du décret du 20 juillet 1807 et des art. 69 et 70 de la loi provinciale	»	Uniq.	25,000 »	24,990 57	9 45	
Depenses imprevuees et travail extraordinaire	XXII.	Uniq	18,000 »	17,996 23	3 77	
Mesures relatives aux subsistances	XXIII	1	(a 1,500,000 »	1,492,050 05	7,949 55	a, b et c) Ces 3 crédits ont été ouverts par la loi du 20 décemb. 1846, <i>Moniteur</i> n° 356.
Perfectionnement de l'industrie linière	»	2	(b 500,000 »	247,489 52	52,510 48	
Mesures relatives aux irrigations dans la Campine et ailleurs, s'il y a lieu (c 150,000 »	»	3	500,000 »	119,455 96	380,544 04	d) Ce credit a été ouvert par la loi du 25 mars 1847, <i>Moniteur</i> n° 86.
Mesures relatives aux défrichements, aux irrigations et à la colonisation de la Campine (d 350,000 »						
A REPORTER.			8,464,074 »	7,841,988 08	622,085 92	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1846.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES. DISPONIBLES.	Observations.
Report.			8,464,074 »	7,841,988 08	622,085 92	
Dépenses diverses. (a)	XXIV.					a) Par la loi du 20 mai 1847, <i>Moniteur</i> n° 148, il a été ouvert un crédit supplémentaire de 256,284 fr. 90 c., formant le ch. XXIV, art. 1 à 15.
Part contributive du Gouvernement dans l'acquisition de 500 exemplaires des Exposés des situations administratives des provinces et d'un même nombre de recueils des procès-verbaux des conseils provinciaux (1845), distribués aux membres des Chambres législatives et aux principales administrations du royaume.	»	1	5,924 41	5,857 91	66 50	
Frais de tournées restant dus à des commissaires d'arrondissement des provinces de Hainaut et de Luxembourg.	»	2	2,482 50	2,482 50	»	
Frais des jurys d'examen pour les grades académiques (1846).	»	5	12,500 »	12,040 »	460 »	
Service de santé. — Dépenses restant dues.	»	4	20,421 50	18,565 86	11,055 64	
Excédant des dépenses de la commission de liquidation des indemnités pour réparation des pertes occasionnées par les événements de guerre de la révolution.	»	5	2,160 »	2,092 15	67 87	
Dépenses relatives à la milice, qui n'ont pu être soldées, à cause de l'insuffisance des crédits votés.	»	6	1,031 47	1,587 68	245 79	
Matériel du Ministère de l'Intérieur de l'exercice 1845 et des années antérieures.	»	7	35,847 76	55,841 76	6 »	
Frais, dépens et indemnités résultant du procès avec le sieur Panigada, relativement au contrat fait avec lui pour l'établissement d'une ferme-modèle pour la culture du maïs.	»	8	6,912 58	6,912 58	»	
Frais de voyages dus à des médecins vétérinaires pour l'année 1845, et indemnités pour bestiaux abattus en 1844 et 1845.	»	9	16,589 50	16,451 89	157 41	
Frais de confection et d'impression du rapport triennal sur l'instruction primaire.	»	10	9,600 »	9,600 »	»	
Supplément de subside aux communes pour le service de l'instruction primaire.	»	11	54,493 58	54,493 58	»	
Primes pour l'importation et la vente des pommes de terre destinées à la plantation.	»	12	68,825 71	67,047 21	1,778 50	
Dépenses arriérées du matériel de l'administration provinciale d'Anvers, pendant les années 1843 à 1845.	»	15	9,896 09	9,890 09	6 »	
Secours sur le fonds de non-valeurs.	XXV.					
Secours restant dus aux personnes qui sont réduites à la détresse, par suite d'événements de force majeure pendant l'année 1846.	»	1	(b) 46,044 50	46,044 50	»	b et c) Ces deux crédits, s'élevant ensemble à francs 160,933 45 c., ont été ouverts par la loi du 20 mai 1847, <i>Moniteur</i> n° 148.
Indemnités pour bestiaux abattus et service vétérinaire.	»	2	(c) 114,908 93	114,908 93	»	
Indemnités dues pour bestiaux abattus et pour frais de route et de séjour relatifs au service vétérinaire.	»	2	(c) 114,908 93	114,908 93	»	
TOTAUX.			8,881,312 33	8,245,404 70	635,907 65	
Le Budget de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 15 juin 1846, <i>Moniteur</i> n° 170, à la somme de fr.			5,864,074 »			
Les crédits supplémentaires s'élèvent à			3,017,238 55			
TOTAL			8,881,312 33			

GUERRE. — EXERCICE 1846.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	1.						
Traitement du Ministre	»	»	1	»	10,250 »	»	
— des employés et gens de service . . .	»	»	2	»	155,972 16	»	
Supplément aux officiers et autres militaires attachés au Département de la Guerre . . .	»	»	3	»	17,200 50	»	
Matériel du Ministère	»	»	4	»	44,745 50	»	
Dépôt de la guerre	»	»	5	»	21,000 »	»	
Secours à d'anciens militaires et employés, à des veuves et enfants mineurs	»	»	6	»	10,000 »	»	
Soldes et masses de l'armée. — Frais divers des corps.	II.						
<i>Soldes de l'état-major.</i>		1					
État-major général.	»	»	1	»	556,775 88	»	
— des provinces et des places	»	»	2	»	284,753 88	»	
Intendance militaire	»	»	3	»	107,035 91	»	
Service de santé et administration des hôpitaux.	»	»	4	»	281,596 27	»	
Indemnités aux généraux, aux commandants des corps et officiers dans une position spé- ciale	»	»	5	»	26,622 15	»	
<i>Soldes et habillement des diverses armes.</i>		2					
Infanterie.	»	»	1	»	9,475,322 20	»	
Cavalerie	»	»	2	»	5,031,766 24	»	
Artillerie	»	»	3	»	2,500,483 71	»	
Génie	»	»	4	»	701,375 95	»	
Gendarmerie.	»	»	5	»	1,697,220 45	»	
<i>Masses des corps, frais divers et indemnités.</i>		3					
Masse de pain	»	»	1	»	1,021,556 81	»	
— de fourrages	»	»	2	»	2,845,916 27	»	
— d'entretien du harnachement, traite- ment et ferrure des chevaux	»	»	3	»	51,487 50	»	
A REPORTER.				»	23,428,068 45	»	

GUERRE (SUITE). — EXERCICE 1846.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.				"	25,428,068 45	"	
<i>Masses des corps, frais divers et indemnités (suite).</i>	II (suite).	3 (suite).					
Masse de renouvellement de la buffleterie et du barnachement.	"	"	4	"	84,794 99	"	
— de casernement des chevaux	"	"	5	"	63,065 05	"	
— — des hommes	"	"	6	"	589,054 86	"	
Frais de route et de séjour des officiers.	"	"	7	"	104,287 05	"	
Transports généraux et autres	"	"	8	"	84,592 15	"	
Primes de rengagement	"	"	9	"	460 "	"	
Chauffage et éclairage des corps-de-garde	"	"	10	"	35,550 18	"	
Vivres de campagne au camp, logement et nourriture en route	"	"	11	"	556,961 50	"	
Remonte	"	"	12	"	379,306 95	"	
Frais de bureau et d'administration des corps. .	"	"	15	"	303,997 85	"	
École militaire.	III.						
Traitements et indemnités	"	"	1	"	32,649 64	"	
Enseignement	"	"	2	"	61,042 08	"	
Solde des élèves	"	"	3	"	16,430 60	"	
Dépenses d'administration.	"	"	4	"	21,854 05	"	
Matériel du service de santé et des hôpitaux.	IV.						
Pharmacie centrale	"	"	1	"	101,406 88	"	
Solde, supplément de solde et pain des mili- taires malades	"	"	2	"	406,804 54	"	
Loyer des bâtiments et réparations	"	"	3	"	15,092 90	"	
Matériel de l'artillerie et du génie.	V.						
Matériel de l'artillerie	"	"	1	"	542,420 96	"	
— du génie	"	"	2	"	1,178,508 52	"	
A REPORTER.				"	27,805,709 38	"	

GUERRE (SUITE). — EXERCICE 1846.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			•	27,805,709 58		
Traitements divers et pensions.	VI.					
Traitements temporaires de non-activité et de réforme, etc.	•	1	•	298,445 80		
Traitement des aumôniers	•	2	•	51,100 05		
— d'employés temporaires.	•	5	•	5,850 •		
Pensions civiles	•	4	•	11,472 66		
Pensions de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement, et secours sur le fonds de Waterloo	•	5	•	21,505 29		
Dépenses imprévues	VII.	Uniq.	•	25,220 24		
Travaux d'achèvement des ouvrages de fortification et de reconstruction à la forteresse d'Audenarde, et de démolition de ceux de Hasselt, etc.		(a	•	155,000 •		a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 27 fevr. 1846, <i>Moniteur</i> n° 69.
TOTAUX.			28,555,000 •	28,352,109 22	890 78	

Crédits alloués au Ministère de la Guerre pour l'exercice 1846.

Par la loi du 31 décembre 1845, <i>Moniteur</i> n°	1.	un crédit provisoire de	fr.	5,000,000 •
Id. 27 février 1846, id.	69,	un crédit spécial pour travaux à Audenarde et à Hasselt		153,000 •
Id. 21 mars 1846, id.	85,	un crédit de.		3,000,000 •
Id. 10 mai 1846, id.	154,	id.		5,000,000 •
Id. 14 juin 1846, id.	166,	id.		15,000,000 •
Id. 8 mars 1847, id.	69.	id.		200,000 •
TOTAL.			fr.	28,355,000 •

FINANCES. — EXERCICE 1846.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.						
	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	21,000 »	»	
— des fonctionnaires et employés	»	2	458,400 »	458,400 »	»	
Frais de tournée	»	3	8,000 »	7,956 98	45 02	
Matériel	»	4	40,000 »	59,595 77	606 25	
Service de la monnaie	»	5	7,200 »	6,198 87	1,001 15	
Multiplication des coins et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies, et frais de comptage	»	6	20,000 »	7,452 89	12,567 11	
Achat de matières et frais de fabrication de pièces de 1 et 2 centimes, jusqu'à concurrence d'une somme de 500,000 francs	»	7	210,000 »	195,845 52	14,156 48	
Magasin général des papiers pour l'administration centrale et les provinces	»	8	117,000 »	116,871 40	128 51	
Frais de rédaction et de publication de documents statistiques	»	9	35,000 »	22,997 12	2 88	
Administration du trésor dans les provinces.						
	II.					
Traitement des directeurs	»	1	86,550 »	86,550 »	»	
Caisse générale de l'État	»	2	250,000 »	»	250,000 »	
Administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises, de la garantie des matières d'or et d'argent, etc.						
	III.					
Traitement des employés du service sédentaire.	»	1	872,500 »	871,405 92	1,094 08	
Remises et indemnités des comptables	»	2	1,710,000 »	15,984 34	1,696,015 66	
Traitement des employés du service actif (contributions directes, cadastre et comptabilité).	»	3	501,200 »	471,405 18	29,796 82	
Traitement des employés de la douane et recherche maritime.	»	4	5,950,200 »	5,952,585 54	17,614 66	
Traitement des employés des accises	»	5	759,900 »	725,814 70	34,085 30	
A REPORTER.			9,054,950 »	6,977,858 12	2,057,111 88	

FINANCES (SUITE). — EXERCICE 1846.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			9,054,950 »	6,977,838 12	2,057,111 88	
Administration des contributions, etc. (suite).	III. (suite).					
Traitement des employés de la garantie . . .	»	6	45,860 »	42,444 24	1,415 76	
— des vérificateurs des poids et mesures	»	7	52,100 »	50,899 40	1,200 60	
— des avocats de l'administration.	»	8	55,670 »	55,670 »	»	
Frais de bureau et de tournée.	»	9	189,850 »	185,367 55	4,282 45	
Indemnités	»	10	(a) 300,200 »	293,548 09	6,651 01	a) Le crédit primitif a été augmenté de 9,000 francs par la loi du 6 mai 1847, <i>Moniteur</i> n° 128.
Matériel	»	11	140,000 »	127,272 21	12,727 79	
Indemnités pour les transcriptions de mutations, etc., dans les bureaux de conservation du cadastre	»	12	52,000 »	25,485 74	6,516 26	
Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers, entretien des bâtiments, etc.	»	15	51,000 »	28,449 72	2,550 28	
Administration de l'enregistrement, des domaines et forêts.	IV.					
Traitement du personnel de l'enregistrement . . .	»	1	356,290 »	352,382 55	5,907 45	
— — du timbre	»	2	(b) 51,412 »	51,150 47	261 55	
— — du domaine	»	3	77,200 »	73,481 11	5,718 89	
— des agents forestiers.	»	4	243,600 »	241,541 12	2,258 88	
Remises des receveurs	»	5	849,000 »	171 05	848,828 97	
— des greffiers	»	6	(c) 51,140 78	59,252 »	11,908 78	
Frais de bureau des directeurs	»	7	20,000 »	20,000 »	»	
Matériel	»	8	(d) 52,668 18	31,895 12	775 06	
Frais de poursuites et d'instances	»	9	55,000 »	49,351 40	5,668 54	
Dépenses du domaine	»	10	(e) 80,205 59	68,521 54	11,682 05	
Palais de Bruxelles et de Tervueren	»	11	23,800 »	20,368 77	5,431 23	
A REPORTER.			11,099,944 55	8,715,049 14	2,984,895 41	

a, b, c et d) Par la loi du 24 mai 1848, *Moniteur* n° 447, il a été ouvert un crédit supplémentaire de fr. 42,924 55 c^t, réparti comme suit, savoir :

Au chap. IV, art. 2	912 22
» 3	40,668 48
» 4	8
» 5	4,905 55
TOTAL.	42,924 55

FINANCES (SUITE). — EXERCICE 1846.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			11,690,044 55	8,715,049 14	2,984,895 41	
Pensions et secours.	V.					
Pensions civiles	"	1	(a) 1,247,000 "	1,246,559 09	460 91	a) Le crédit primitif a été augmenté de 72,000 francs par la loi du 6 mars 1847, <i>Moniteur</i> n° 88.
Secours à des employés	"	2	5,000 "	5,000 "	"	
Dépenses imprévues et travail extraordinaire.	VI.					
Dépenses imprévues.	"	1	14,000 "	13,976 16	25 84	
Travail extraordinaire	"	2	4,000 "	4,000 "	"	
Appropriation des locaux de l'hôtel des monnaies à l'établissement d'un affinage, et pour réparation et renouvellement partiel des machines			(b) 80,000 "	80,000 "	"	b) Co-crédité ouvert par la loi du 14 juin 1846, <i>Moniteur</i> nos 166 et 167.
TOTAUX.			13,040,944 55	10,064,564 39	2,985,580 16	

Le Budget des Finances a été fixé, par la loi du 21 février 1846, *Moniteur* n° 53, à la somme de . . . fr. 12,876,020 "

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 173,924 55

TOTAL. fr. 13,049,944 55

REMBOURSEMENTS ET NON-VALEURS. — EXERCICE 1846.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Non-Valeurs.						
Non-valeurs sur le foncier	1.	1	500,000 "	154,475 54	165,526 66	Les crédits de ce Budget ne sont point limitatifs.
— sur l'impôt personnel		2	570,000 "	6,651 79	563,348 21	
— sur les patentes		5	80,000 "	6,877 50	75,122 50	
Décharge ou remises aux bateliers en non-activité		4	50,000 "	444 52	29,555 08	
Non-valeurs sur les redevances des mines		5	10,000 "	4,550 99	11,669 01	
Remboursements.						
Restitution de droits et amendes et intérêts y relatifs, de frais d'adjudication et de façons d'ouvrages brisés		1	50,000 "	(a) 56,872 85	"	a) La dépense excède de francs 6,872 85 et le crédit alloué à cet article. Cet excédant est déduit du total des sommes disponibles.
Restitution d'impôts, péages, capitaux, revenus, remboursements, amendes et paiements d'intérêts; frais d'adjudication et charges des successions vacantes ou en dés-heréance, etc.		2	250,000 "	197,387 71	52,612 29	
Remboursement des postes aux offices étrangers		5	150,000 "	80,726 05	69,275 97	
Déficit des comptables (anciens et nouveaux), pour mémoire		4	"	"	"	
Péages.						
Remboursement du péage sur l'Escaut		Uniq.	800,000 "	(b) 1,111,867 20	"	b) L'excédant de la dépense sur le crédit est de francs 511,867 20 et se trouve déduit du total des sommes disponibles.
A déduire du total des sommes disponibles, l'excédant des dépenses sur les crédits alloués au chapitre II, art. 1 ^{er} , et au chapitre III, article unique			"	"	765,108 32 518,740 05	
TOTAUX.			2,020,000 "	1,570,051 75	446,568 27	Le Budget des Remboursements et Non-Valeurs a été fixé, par la loi du 21 février 1846, <i>Moniteur</i> n° 53, à la somme indiquée ci-contre.

RÉCAPITULATION. — EXERCICE 1846.

MINISTÈRES ET SERVICES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Dette publique	32,052,416 87	31,492,955 91	559,460 96	
Dotations	5,420,872 75	5,408,458 72	12,434 05	
Ministère de la Justice	12,720,986 48	12,169,586 55	561,509 93	
— des Affaires Étrangères	1,457,905 41	1,380,116 82	57,788 59	
— de la Marine	1,355,277 »	1,511,415 08	25,861 92	
— des Travaux Publics	15,480,455 58	15,118,552 14	367,925 24	
— de l'Intérieur	8,881,512 55	8,245,404 70	635,907 65	
— de la Guerre	28,555,000 »	28,552,109 22	890 78	
— des Finances	13,040,044 55	10,064,564 59	2,985,580 16	
Remboursements et Non-Valcurs	2,026,000 »	1,579,651 75	446,568 27	
	118,744,170 77	115,112,555 26	5,651,615 51	
Fonds spéciaux. (Le développement s'en trouve à la suite du Budget des Travaux Publics, page 61)	5,882,960 »	5,118,771 58	764,188 62	
TOTAUX	124,627,150 77	118,251,526 64	6,395,804 15	

ÉTAT COMPARATIF

ENTRE

L'ÉVALUATION DES REVENUS DU ROYAUME

ET

LES RECETTES EFFECTIVES.

EXERCICES 1847 A 1848.

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, CADASTRE, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	18,359,750 "
Personnel	9,149,800 "
Patentes	3,003,000 "
Redevances sur les mines	180,180 "
Douanes	11,597,000 "
Droits de consommation sur les boissons distillées	940,000 "
Sel	4,800,000 "
Vins étrangers	2,000,000 "
Eau-de-vie étrangère	200,000 "
— indigène	3,500,000 "
Accises	6,500,000 "
Bières et vinaigres	3,000,000 "
Sucres	5,000 "
Timbres collectifs sur les quittances	1,000 "
— — sur les permis de circulation	150,000 "
Droits de marque des matières d'or et d'argent	190,000 "
Droits d'entrepôt, y compris ceux de l'entrepôt d'Anvers	10,000 "
Recettes extraordinaires et accidentelles	
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Enregistrement	10,500,000 "
Greffe	500,000 "
Hypothèques	1,700,000 "
Successions	3,000,000 "
Timbres	3,000,000 "
Amendes	170,000 "
Indemnité payée par les miliciens, pour remplacement et pour décharge de responsabilité de remplacement	60,000 "
Amendes en matière de simple police, civile, correctionnelle, etc.	150,000 "
Produit des examens	60,000 "
— des brevets d'invention	20,000 "
— des diplômes des artistes vétérinaires	100 "
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Produits des canaux et rivières appartenant au domaine, droits d'écluse, ponts, navigation	850,000 "
— de la Sambre canalisée	600,000 "
— du canal de Charleroy	1,500,000 "
— du canal de Mons à Condé, dont l'administration est reprise à dater du 1 ^{er} janvier 1844	100,000 "
— des droits de bacs et passages d'eau	100,000 "
— des barrières sur les routes de 1 ^{re} et de 2 ^{me} classe	2,000,000 "
A REPORTER	89,495,830 "

pour l'exercice 1847, et les recettes effectives, contenant les versements
septembre 1848.

VERSEMENTS FAITS			RESTE à RECOUVRER.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
EN 1847.	EN 1848.	TOTAL.			EN PLUS de L'ÉVALUATION.	EN MOINS de L'ÉVALUATION.	
17,500,865 74	841,745 75	18,252,607 47	127,142 55	18,359,750 "	"	"	
8,182,418 58	556,045 41	8,718,461 79	417,875 88	9,156,557 67	"	13,482 35	
2,747,435 08	280,061 55	3,027,516 63	125,551 82	3,153,068 45	150,068 45	"	
151,461 48	9,655 72	161,005 20	550 03	161,025 25	"	18,554 77	
10,909,028 07	2,720 55	10,911,758 32	"	10,911,758 32	"	485,241 08	
876,268 75	20 "	876,288 75	"	876,288 75	"	65,711 25	
4,604,616 58	"	4,604,616 58	"	4,604,616 58	"	195,585 42	
2,550,554 26	1,027 50	2,549,581 85	"	2,549,581 85	340,581 85	"	
202,620 04	79 01	202,708 05	"	202,708 05	2,708 05	"	
2,870,110 27	805 65	2,870,915 92	"	2,870,915 92	"	620,084 08	
5,516,052 52	2,028 51	5,518,060 85	"	5,518,060 85	"	1,181,959 17	
1,414,250 85	5,000 "	1,417,250 85	"	1,417,250 85	"	1,582,760 15	
4,544 51	2 25	4,546 56	"	4,546 56	"	455 44	
770 70	"	770 70	"	770 70	"	229 50	
127,562 07	"	127,562 07	"	127,562 07	"	22,457 53	
167,398 80	49,072 45	216,471 25	"	216,471 25	26,471 25	"	
25,618 12	1,412 80	25,050 92	"	25,050 92	15,050 92	"	
10,694,659 05	"	10,694,659 05	"	10,694,659 05	194,659 05	"	
507,586 14	"	507,586 14	"	507,586 14	7,586 14	"	
1,755,467 90	"	1,755,467 90	"	1,755,467 90	55,467 90	"	
6,025,909 79	"	6,025,909 79	"	6,025,909 79	1,025,909 79	"	
5,061,007 56	"	5,061,007 56	"	5,061,007 56	61,007 56	"	
226,065 65	"	226,065 65	"	226,065 65	56,065 65	"	
54,505 04	"	54,505 04	"	54,505 04	"	5,694 06	
156,745 47	"	156,745 47	"	156,745 47	"	13,254 55	
86,957 52	"	86,957 52	"	86,957 52	26,957 52	"	
17,489 98	"	17,489 98	"	17,489 98	"	2,510 02	
650 "	"	650 "	"	650 "	550 "	"	
927,449 09	"	927,449 09	"	927,449 09	77,449 09	"	
752,952 29	"	752,952 29	"	752,952 29	152,952 29	"	
1,655,222 46	"	1,655,222 46	"	1,655,222 46	155,222 46	"	
99,124 45	"	99,124 45	"	99,124 45	"	875 57	
89,644 77	"	89,644 77	"	89,644 77	"	10,555 25	
1,890,240 01	"	1,890,240 01	"	1,890,240 01	"	109,759 09	
85,069,849 17	1,727,660 72	86,797,509 89	671,100 26	87,468,610 15	2,508,486 47	4,535,706 52	

*Suite de l'ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
faits au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
REPORT.	80,495,850 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes	3,375,000 »
— du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	312,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits du chemin de fer	13,900,000 »
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Rachat et transfert de rentes, y compris l'aliénation des rentes constituées	20,000 »
Capitaux du fonds de l'industrie	120,000 »
— de créances ordinaires.	505,000 »
Prix de vente d'objets mobiliers, transactions en matière domaniale, dommages-intérêts, successions en déshérence, épaves	350,000 »
Prix de ventes de domaines, en vertu de la loi du 27 décembre 1822, payés en numéraire, en suite de la loi du 28 décembre 1835, pour l'exécution de celle du 27 décembre 1822 et des lois des 30 juin 1840, 18 mai 1845 et 27 février 1846	570,000 »
Prix de coupes de bois, d'arbres et de plantations, vente d'herbes, extraction de terre et de sable.	1,000,000 »
Fermages de biens fonds et bâtiments, de chasses et de pêches, arrérages de rentes, revenus des domaines du Département de la Guerre	430,000 »
Produits de l'école vétérinaire et d'agriculture	60,000 »
Intérêts des créances du fonds de l'industrie et de créances ordinaires	140,000 »
Restitutions et dommages-intérêts en matière forestière	2,000 »
— volontaires	100 »
Abonnements au <i>Moniteur</i> et au <i>Recueil des Lois</i>	20,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	85,000 »
Intérêts de 13,438 obligations de l'emprunt de 30 millions de francs, à 4 p. %, provenant de l'emploi de l'encaisse de l'ancien caissier général, sans préjudice aux droits envers le même caissier, dont il est fait réserve expresse	537,520 »
Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	500,000 »
— des actes des commissariats maritimes	34,000 »
— des droits de pilotage et de fanal	550,000 »
— de la fabrication de pièces de cuivre	145,000 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions directes, etc.	1,000 »
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	90,000 »
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Recouvrement de reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes.	50,000 »
Bénéfice éventuel, produit par la fonderie de canons à Liège, sur la fabrication d'armes de guerre à exporter pour l'étranger.	25,000 »
A REPORTER.	112,646,450 »

pour l'exercice 1847, et les recettes effectives, contenant les versements
septembre 1848.

VERSEMENTS FAITS			RESTE à RECOURIR.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
EN 1847.	EN 1848.	TOTAL.			EN PLUS de L'ÉVALUATION.	EN MOINS de L'ÉVALUATION.	
85,060,840 17	1,727,000 72	86,797,840 80	671,100 26	87,468,010 15	2,308,480 47	4,555,706 32	
5,010,754 21	155,517 14	5,764,271 35	•	5,764,271 35	180,271 35	•	
150,586 42	•	150,586 42	•	150,586 42	•	172,615 58	
14,587,095 70	•	14,587,095 70	62,673 60	14,050,507 50	750,567 50	•	
12,515 76	•	12,515 76	•	12,515 76	•	7,684 24	
70,745 59	•	70,745 59	•	70,745 59	•	45,250 41	
280,056 54	•	280,056 54	•	280,056 54	•	284,065 46	
310,212 61	•	310,212 61	•	310,212 61	•	10,787 39	
400,596 69	•	400,596 69	•	400,596 69	•	103,603 51	
1,257,465 05	•	1,257,465 05	•	1,257,465 05	257,465 05	•	
500,216 42	•	500,216 42	•	500,216 42	•	89,785 58	
215,083 28	•	215,083 28	•	215,083 28	153,083 28	•	
95,809 80	•	95,809 80	•	95,809 80	•	46,190 11	
188 54	•	188 54	•	188 54	•	1,811 46	
419 48	•	419 48	•	419 48	519 48	•	
29,111 57	•	29,111 57	•	29,111 57	111 57	•	
•	121,101 24	121,101 24	•	121,101 24	56,101 24	•	
557,520 •	•	557,520 •	•	557,520 •	•	•	
528,657 24	•	528,657 24	•	528,657 24	•	51,562 76	
•	48,047 56	48,047 56	•	48,047 56	14,047 56	•	
•	595,198 41	595,198 41	•	595,198 41	45,198 41	•	
86,954 89	49,765 01	156,717 90	8,282 10	145,000 •	•	•	
2,588 46	•	2,588 46	•	2,588 46	1,588 46	•	
41,054 21	2,882 82	43,917 05	46,082 97	90,000 •	•	•	
88,160 85	•	88,160 85	•	88,160 85	58,160 85	•	
•	•	•	•	•	•	25,000 •	
107,793,478 55	2,698,170 00	110,491,649 45	788,158 95	111,279,788 56	3,795,100 98	5,161,762 62	

*Suite de l'ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
faits au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
REPORT.	112,046,450 °
<i>Avances faites par le Ministère des Finances.</i>	
Frais de poursuites et d'instances	9,000 °
Recouvrements sur les communes, les hospices et les acquéreurs de bois domaniaux, pour frais de régie de leurs bois.	145,000 °
Frais de perception faite pour le compte de tiers.	6,000 °
— — des provinces.	7,000 °
<i>Avances faites par le Ministère de la Justice.</i>	
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, de simple police, etc.	160,000 °
Frais d'entretien, de transport et de remplacement de mendiants, d'entretien et de remplacement de mineurs, d'enfants trouvés, etc.	1,000 °
<i>Avances faites par le Ministère de l'Intérieur.</i>	
Frais de justice devant les conseils de discipline de la garde civique	100 °
Pensions à payer par les élèves de l'école militaire.	15,000 °
Annuités à payer par les propriétaires riverains du canal de la Campine	20,000 °
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites, par le Ministère de la Justice, aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	960,500 °
Recouvrement d'une partie des avances faites par le Département de la Guerre aux corps de l'armée, pour masse d'habillement et d'entretien	150,000 °
Recettes accidentelles	200,000 °
Versements à faire par les concessionnaires des chemins de fer, pour frais des surveillance	157,000 °
Abonnement des provinces pour réparation d'entretien dans les prisons	19,600 °
Banque de Belgique. — Intérêts exigibles en 1847	17,000 °
Chemin de fer rhénan. — Dividende de 1847	160,000 °
Frais de perception des revenus provinciaux	°
FONDS SPÉCIAL.	
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1843	800,000 °
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	
Recette à valoir sur la seconde moitié de la somme de 500,000 francs, affectée par l'art. 3, § 2, de la loi du 18 juin 1856, n° 327, au paiement à faire à la société concessionnaire de la Sambre canalisée, laquelle somme était tenue en réserve, en exécution de l'art. 10, § 2, de la transaction approuvée par la loi du 26 septemb. 1855.	100,000 °
RÉCAPITULATION.	
Ressources ordinaires	115,475,050 °
— extraordinaires	100,000 °
	115,575,050 °

pour l'exercice 1847, et les recettes effectives, contenant les versements
septembre 1848.

VERSEMENTS FAITS			RESTE à RECOURRER.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
EN 1847.	EN 1848.	TOTAL.			EN PLUS de L'ÉVALUATION.	EN MOINS de L'ÉVALUATION.	
107,705,478 53	2,698,170 90	110,401,049 45	788,158 93	111,270,788 56	5,795,100 98	5,161,762 62	
4,420 47	»	4,420 47	»	4,420 47	»	4,579 55	
154,770 »	»	154,770 »	»	154,770 »	»	10,250 »	
8,725 54	»	8,725 54	»	8,725 54	2,725 54	»	
7,838 17	»	7,838 17	»	7,838 17	838 17	»	
144,255 42	»	144,255 42	»	144,255 42	»	15,744 58	
»	»	»	»	»	»	1,000 »	
762 96	»	762 96	»	762 96	662 96	»	
23,100 »	»	23,100 »	»	23,100 »	8,100 »	»	
»	»	»	»	»	»	20,000 »	
231,984 24	292,505 84	524,290 08	456,209 92	900,500 »	»	»	
»	»	»	150,000 »	150,000 »	»	»	
468,229 16	»	468,229 16	»	468,229 16	268,229 16	»	
10,000 »	20,000 »	30,000 »	127,000 »	157,000 »	»	»	
4,000 »	16,888 »	20,888 »	»	20,888 »	1,288 »	»	
7,455 26	»	7,455 26	»	7,455 26	»	9,544 74	
»	»	»	160,000 »	160,000 »	»	»	
»	752 58	752 58	»	752 58	752 58	»	
108,839,019 55	3,028,117 12	111,867,156 67	1,661,348 85	113,528,485 52	4,077,696 99	5,222,861 47	
455,576 02	»	455,576 02	»	455,576 02	»	544,423 98	
100,204,505 57	3,028,117 12	112,322,712 69	1,661,348 85	115,984,061 54	4,077,696 99	5,567,285 45	
100,000 »	»	100,000 »	»	100,000 »	»	»	
100,204,595 57	3,028,117 12	112,322,712 69	1,661,348 85	115,984,061 54	4,077,696 99	5,567,285 45	
100,000 »	»	100,000 »	»	100,000 »	»	»	
100,394,505 57	3,028,117 12	112,422,712 69	1,661,348 85	114,084,061 54	4,077,696 99	5,567,285 45	
						1,489,588 46	

ÉTAT

DE

LA SITUATION DU BUDGET GÉNÉRAL

DES DÉPENSES.

—

EXERCICE 1847 A 1848.



ÉTAT N° 6.

ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT du BUDGET.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1847.	EN 1848.	TOTAL.	
Dette publique	52,557,706 09	12,321,582 58	13,356,263 60	25,677,845 98	0,879,860 71
Dotations. { Liste civile	2,751,322 75	2,751,322 75	"	2,751,322 75	"
Sénat	50,000 "	21,000 "	4,085 64	25,085 64	4,914 50
Chambre des Représentants	595,450 "	554,525 71	45,021 65	379,947 34	13,502 60
Cour des Comptes	161,900 "	151,092 60	28,035 07	160,027 67	1,872 53
Département de la Justice	15,151,095 "	9,308,544 12	2,985,858 90	12,292,583 02	859,611 98
— des Affaires Étrangères	1,468,967 77	1,068,162 40	518,910 77	1,587,073 26	81,894 51
— de l'Intérieur	7,499,810 81	5,658,147 55	1,501,555 55	7,159,702 00	360,107 91
— des Travaux Publics	18,649,043 75	13,632,448 53	4,058,070 65	17,670,518 98	978,524 77
A REPORTER.	76,606,196 77	45,207,525 73	22,276,381 81	67,483,907 54	0,182,280 23

de l'exercice 1847, à l'époque du 1^{er} septembre 1848.

OBSERVATIONS.

Le Budget de la Dette Publique a été fixé, par la loi du 24 décembre 1840, *Moniteur* des 26 et 27, n° 360 et 361, à . fr. 31,625,337 66
Par la loi du 24 mai 1848, *Moniteur* du 28, n° 147, 2^{me} colonne du tableau y annexé, il a été ouvert un crédit supplémentaire, pour intérêts et frais des bons du trésor, de 932,369 01

Fr. 32,557,706 69

Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 2 mars 1847, *Moniteur* du 4, n° 63, à fr. 11,980,395 „
Par l'article unique de la loi du 23 décembre 1847, *Moniteur* du 24, n° 358, il a été ouvert cinq crédits supplémentaires, s'élevant ensemble à 1,171,600 francs, dont un de 1,000,000 de francs pour frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus (*Prisons*), et 1,171,600 „

Fr. 13,151,995

Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 27 décembre 1846, *Moniteur* du 31, n° 365, à fr. 1,313,524 „
Par l'art. unique de la loi du 3 mars 1848, *Moniteur* du 4, n° 64, il a été ouvert un crédit supplémentaire, destiné à couvrir des dépenses de 1847 et d'années antérieures, de 155,443 77

Fr. 1,468,967 77

Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 6 janvier 1847, *Moniteur* du 9, n° 9, à fr. 6,478,851 40
1^o Par l'article 5 de la loi du 6 mai 1847, *Moniteur* du 8, n° 128, il a été ouvert un crédit supplémentaire, pour mesures relatives aux subsistances (La libre entrée des subsistances est prorogée jusqu'au 1^{er} octobre 1848). 300,000 „
2^o Par l'article 2 de la loi du 21 mai 1847, *Moniteur* du 28, n° 148, il a été ouvert un crédit, dont est augmenté le Budget, pour le piédestal de la statue du prince Charles de Lorraine, de 12,500 „
3^o Par l'art. 1^{er} de la loi du 29 décembre 1847, *Moniteur* du 1^{er} janvier 1848, n° 1, il a été ouvert un crédit pour mesures relatives aux subsistances dans les Flandres et dans les cantons limités des autres provinces, dont les communes se trouvent dans les mêmes conditions (D'après l'art 2, ce crédit formera le chapitre XXIII du Budget pour l'exercice 1847), de 500,000 „
4^o Par l'art. 1^{er} de la loi du 28 mai 1848, *Moniteur* du 30, n° 151, le Budget du Département de l'Intérieur a été augmenté de la somme de fr 208,456 41 c^s, répartie conformément au tableau y annexé (cette somme se rattache à quinze différents articles du Budget), et 208,456 41

Fr. 7,499,810 81

Le Budget du Département des Travaux Publics a été fixé, par la loi du 9 mai 1847, *Moniteur* du 11, n° 131, à fr. 16,101,110 55
1^o Par l'article 3, § 2, de la loi du 18 juin 1836, n° 327, *Bulletin* n° 33, il a été affecté une somme de 500,000 francs au paiement exigible le 1^{er} janvier 1840 par la société concessionnaire de la Sambre, et tenue en réserve en exécution de l'article 10, § 2, de la transaction du 15 avril 1835, approuvée par la loi du 26 septembre 1835 (voir la *Situation générale du trésor au 1^{er} novembre 1836*). — En 1843, il a été payé 250,000 francs aux concessionnaires à titre de 1^{re} moitié du dernier terme du prix de la rétrocession de la susdite concession (voir la *Situation générale du trésor au 1^{er} septembre 1844*). — Conformément à la faculté qui lui a été accordée par le § 3 du présent article 10, le Gouvernement a continué à retenir la somme de 250,000 francs, 2^{me} moitié du dernier terme du prix de la rétrocession, à titre de garantie de l'accomplissement des obligations qui incombent à la société concessionnaire. — En 1845, il a été payé aux concessionnaires, sur cette 2^{me} moitié, la somme de fr 114,682 66 c^s, de sorte qu'il ne leur restait dû que fr. 135,317 34 c^s (voir la *Situation générale du trésor au 1^{er} septembre 1845*). — Ensuite de la dépêche de M. le Ministre des Travaux Publics, en date du 22 mars 1847, n° 405, 6^{me} division A, et du visa de la Cour des Comptes, il a été payé, le 10 avril 1847, au mandataire spécial de la société concessionnaire, 100,000 francs, ce qui réduit la réserve à fr. 35,317 34 c^s, et 100,000 „

A REPORTER. fr. 16,201,110 55

Suite de l'état de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT du BUDGET.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1847.	EN 1848.	TOTAL.	
REPORT. fr.	76,666,106 77	45,207,525 75	22,270,581 81	67,483,907 54	0,182,280 25
Département de la Marine	1,410,562 »	1,250,053 09	158,510 16	1,308,203 25	18,298 75
— de la Guerre	20,482,607 60	28,126,027 08	828,707 59	28,054,754 47	527,873 13
— des Finances	15,180,557 66	5,099,887 40	5,427,090 64	8,526,978 04	6,653,379 62 a)
Remboursements, Restitutions et Non-Valeurs.	2,026,000 »	98,971 28	904,571 22	1,003,542 50	1,022,457 50 b)
TOTAL DES BUDGETS. fr.	124,771,724 05	77,772,364 58	29,595,061 22	107,567,425 80	17,404,298 25

dépenses de l'exercice 1847, à l'époque du 1^{er} septembre 1848.

OBSERVATIONS.

	RÉCAPITULÉ	fr
		16,201,110 50
2° Par l'art. unique de la loi du 2 mars 1846, <i>Moniteur</i> du 5 n° 65, il a été ouvert un crédit supplémentaire pour travaux extraordinaires et d'amélioration de routes (le § 3 porte « Cette dépense sera provisoirement couverte par une émission de bons du trésor ») de		1 300,000 »
3° Par l'art. 2, § 2, de la loi du 17 avril 1846, <i>Moniteur</i> du 20, n° 111, il a été ouvert un crédit supplémentaire de fr 1,147,933 20 et, pour solder les dépenses arriérées de l'exercice 1847 et des années antérieures, savoir fr 430,045 47 pour locomotion et entretien du matériel, fr. 172,568 38 et pour renouvellement de matériel hors d'usage, fr 83,710 88 et pour entretien des routes et stations, et pour douze autres natures de dépenses, et		1 147,933 20
	Fr	18,649,043 75
Le Budget du Département de la Marine a été fixé, par la loi du 27 décembre 1846, <i>Moniteur</i> du 29, n° 363, à	fr	1,291,562
Par l'article 1^{er} de la loi du 24 mars 1847, <i>Moniteur</i> du 30, n° 89, il a été ouvert un crédit, destiné à la construction d'un bateau à vapeur pour le passage de l'Escaut, de		125,000
	Fr	1,416 562 »
Le Budget du Département de la Guerre a été fixé, par la loi du 8 mars 1847, <i>Moniteur</i> du 10 n° 69, à	fr	29,405 100
1° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 29 décembre 1847, <i>Moniteur</i> du 31, n° 365, il a été ouvert un crédit applicable au paiement de créances qui se rapportent à des exercices clos, conformément au tableau joint à ladite loi, de		27 314 60
2° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 15 avril 1848, <i>Moniteur</i> du 18, n° 109, il a été ouvert un crédit supplémentaire, pour des dépenses de l'exercice 1847, de		50,163
	fr	29,482,607 60
Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 24 décembre 1846, <i>Moniteur</i> du 28, n° 362, à	fr	12,892,020
1° Par l'article unique de la loi du 8 mars 1847, <i>Moniteur</i> du 11, n° 70, il a été ouvert un crédit supplémentaire de 175,000 francs, applicable 1° à concurrence de 165 000 francs, à l'acquisition des terrains et bâtiments de la société belge de librairie, imprimerie et papeterie, rue du Nord, n° 8, à Bruxelles, 2° à concurrence de 10,000 francs, aux dépenses d'appropriation de ces bâtiments, et		175,000
2° Par l'article 2 de la loi du 6 mai 1847, <i>Moniteur</i> du 8, n° 128, il a été ouvert un crédit de 41,000 francs, savoir 1° 34,000 francs pour frais de confection et d'essai des nouveaux types de monnaies d'or et d'argent, 2° 7,000 francs pour complétement des dépenses d'appropriation des locaux de la monnaie nationale		41,000 »
3° Par l'article unique de la loi du 8 mai 1847, <i>Moniteur</i> du 9, n° 129, il a été ouvert un crédit supplémentaire, pour l'acquisition de deux hôtels, n° 12 et 14, rue de la Loi, et d'une maison n° 3, rue de l'Orangerie, à Bruxelles. Le § 3 porte <i>La dépense sera provisoirement couverte par des bons du trésor</i>		490,000 »
4° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 16 mai 1847, <i>Moniteur</i> du 20, n° 140, il a été ouvert un crédit de fr 49,356 76 et, pour paiement de créances résultant de faits antérieurs au 1 ^{er} octobre 1830 — Article 2 Toute créance ordonnée ou liquidée avant le 1 ^{er} octobre 1830, et dont le paiement n'aurait pas été réclamé avant le 1 ^{er} janvier 1848, sera présentée au profit du trésor — Seront définitivement présentées à la même époque, toutes les présentations relatives à des faits antérieurs au 1 ^{er} octobre 1830, et que les intéressés n'auraient pas justifiées avant le 1 ^{er} janvier 1848. Et		49,356 76
5° Par l'article unique de la loi du 6 mars 1848, <i>Moniteur</i> du 10, n° 70, il a été ouvert un crédit supplémentaire destiné à faire face aux condamnations possessoires et autres casiers des communes usagères dont les forêts ressortissent à l'ancienne province de Liège, de		58,243 14
6° Par la loi du 24 mai 1848, <i>Moniteur</i> du 26, n° 147, 2 ^{me} colonne du tableau annexe, il a été ouvert un crédit supplémentaire de fr 1,474,737 76 et, savoir pour le service du caissier de l'État, fr 1,029 002 60 et, pour la refonte des anciennes monnaies, fr 285,254 61 et, et douze autres natures de dépenses, et		1,474,737 76
	Fr	15,180,357 60

a et b) Sur ces sommes disponibles doivent être imputées les dépenses faites par les administrations des contributions directes et accises et de l'enregistrement et des domaines, qui sont encore à soumettre à la régularisation de la Cour des Comptes

NB La différence qui existe entre le contrôle des Budgets et la présente Situation, provient de ce que l'on porte ici seulement les dépenses ordonnées, et que le contrôle porte toutes les dépenses liquidées par la Cour des Comptes

Suite de l'état de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT du BUDGET.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1847.	EN 1848.	TOTAL.	
FONDS					
Loi du 28 mars 1847, <i>Moniteur</i> du 31, n° 90, crédit de 2,000,000 de francs. (Le crédit de 250,000 francs pour le canal de Deynze à Schipdonck est porté à l'exercice 1846).— Loi du 17 avril 1848, <i>Moniteur</i> du 20, n° 111, crédits de 100,000 et de 455,000 francs.					
<i>Département des Travaux Publics.</i>					
1° Pour la 1 ^{re} section du canal de Zelzaete, loi du 28 mars 1847, 650,000 francs, et loi du 17 avril 1848, 100,000 francs . . .	750,000 *	558,046 55	197,251 51	555,297 86	104,702 14
2° Pour l'amélioration du régime des eaux du sud de Bruges. Loi du 28 mars 1847 . . .	580,000 *	257,175 94	158,401 40	575,577 45	4,422 57
3° Pour la 2 ^{me} section du canal de Zelzaete. Loi du 28 mars 1847, 720,000 francs, et loi du 17 avril 1848, 455,000 francs . . .	1,155,000 *	585,220 57	174,800 25	760,020 60	594,979 40
Pour l'achèvement de l'entrepôt d'Anvers. Loi du 15 mai 1847, <i>Moniteur</i> du 20, n° 140.	540,000 *	258,580 28	178,514 51	456,894 79	105,105 21
Pour le canal de la Campine. Loi du 15 mai 1847, <i>Moniteur</i> du 20, n° 140, 280,000 fr., et loi du 17 avril 1848, <i>Moniteur</i> du 21, n° 111, 154,000 francs.	454,000 *	164,411 72	152,081 55	296,495 05	157,506 95
Pour la construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine. Loi du 15 mai 1847, <i>Moniteur</i> du 20, n° 140.	580,000 *	545,468 20	1,551 02	546,000 22	55,000 78
TOTAL DES FONDS SPÉCIAUX. . . fr.	5,650,000 *	1,948,703 06	822,579 80	2,771,282 95	867,717 05
RÉCAPITU					
BUDGET GÉNÉRAL fr.	124,771,724 05	77,772,564 58	29,595,061 22	107,567,425 80	17,404,298 25
FONDS SPÉCIAUX.	5,650,000 *	1,948,703 06	822,579 80	2,771,282 95	867,717 05
TOTAUX. fr.	128,410,724 05	79,721,067 64	30,417,641 11	110,338,708 75	18,272,015 28

dépenses de l'exercice 1847, à l'époque du 1^{er} septembre 1848.

OBSERVATIONS.

SPÉCIAUX.

L'article 5 de la loi du 28 mars 1847, porte « Les dépenses seront provisoirement couvertes au moyen d'émissions de bons du trésor »	fr. 650,000 »
Loi du 17 avril 1848 Par l'art 1 ^{er} , les divers crédits ouverts sont augmentés de 100,000 francs, les voies et moyens sont faits par les deux emprunts forcés	100,000 »
	Fr. 750,000 »

L'article 5 de la loi du 28 mars 1847, porte « Les dépenses seront provisoirement couvertes au moyen d'émissions de bons du trésor »

L'article 5 de la loi du 28 mars 1847, porte « Les dépenses seront provisoirement couvertes au moyen d'émissions de bons du trésor »	720,000 »
La loi du 17 avril 1848, article 2, porte que le crédit de 720,000 francs est augmenté de 435,000 francs. Les voies et moyens sont faits par les deux emprunts forcés. Ci	435,000 »
	Fr. 1,155,000 »

L'article 4 porte « Les dépenses seront provisoirement couvertes au moyen d'émissions de bons du trésor. »

L'article 4 porte id id id id	fr. 280,000 »
Loi du 17 avril 1848 Par l'article 2, les divers crédits ouverts sont augmentés de 154,000 francs, les voies et moyens sont faits par les deux emprunts forcés	154,000 »
	Fr. 434,000 »

L'article 4 porte « Les dépenses seront provisoirement couvertes au moyen d'émissions de bons du trésor. »

LATION.

Annexe à l'état n° 6.



EXERCICE 1847.

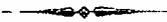


ÉTAT DE DÉVELOPPEMENT,

PAR CHAPITRES ET ARTICLES,

DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1847,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1848.



DETTE PUBLIQUE. — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Service de la dette.	I.					
Annuité de l'inscription au grand-livre des rentes, créées sans désignation de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	"	1	500,000 °	500,000 °	"	
Annuité de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842	"	2	846,560 °	846,560 °	"	
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique, à 2 $\frac{1}{2}$ p. % en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'article 65 du même traité	"	3	5,502,640 78	5,502,640 78	"	
Frais relatifs à cette dette.	"	4	5,000 °	2,670 75	520 25	
Intérêts de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856 1,200,000 °	"	5	1,500,000 °	1,016,660 °	485,540 °	"
Dotations de l'amortissement de cet emprunt. 500,000 °	"					
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt	"	6	5,400 °	651 58	2,748 42	
Intérêts de l'emp. de 50,850,800 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1838, et du capital approximatif de 7,624,000 francs, à émettre en vertu de la loi du 1 ^{er} mai 1842 1,754,244 °	"	7	2,338,992 °	1,510,000 °	819,992 °	"
Dotations de l'amortissement de cet emprunt. 584,748 °	"					
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement des mêmes capitaux.	"	8	50,000 °	14,909 50	24,000 61	
A REPORTER.			10,555,592 78	9,205,182 50	1,350,410 28	

DETTE PUBLIQUE (suite). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			10,555,592 78	9,203,182 50	1,550,410 28	
Service de la dette (suite).	I					
	(suite)					
Intér. de l'empr. de 80,040,000 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 20 juin 1840			4,547,000 *			
Dotation de l'amortissement de cet emprunt		9	5,216,400 *	4,547,000 *	869,400 *	
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt		10	150,000 *	54,868 44	75,151 56	
Intérêts de l'emprunt de francs 28,621,718 40 c., à 5 p. %, autorisé par la loi du 29 septembre 1842			1,431,085 02			
Dotation de l'amortissement de cet emprunt		11	1,717,505 10	1,431,085 02	286,217 18	
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt		12	45,000 *	15,002 86	51,907 14	
Intérêts, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, sur un capital de 95,442,852 francs, montant des obligations dont l'émission est autorisée par la loi du 21 mars 1844 (<i>Bull. offic. n° 42</i>)			4,204,927 44			
Dotation de l'amortissement de cette dette		15	5,240,555 76	5,470,774 66	1,778,581 10	
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la même dette (art. 2 de la loi du 21 mars 1844).		14	15,000 *		15,000 *	
Intérêts de l'emprunt de francs 84,656,000, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (<i>Bull. offic. n° 44</i>), ci. 5,809,520 *			5,809,520 *			
Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à $\frac{1}{2}$ p. % du capital		15	4,252,800 *	5,158,252 50	1,094,567 50	
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt (art. 2 de la loi du 22 mars 1844).		16	15,000 *		15,000 *	
Intérêts et frais présumés de la dette flottante.		17	600,000 *	410,065 55	180,936 45	
Rentes viagères		18	5,665 15	4,898 40	766 75	
Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée		19	6,765 87	5,711 07	5,054 80	
Indemnité annuelle pour travaux à exécuter au canal de Terneuzen (art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842)		20	105,820 10		105,820 10	
Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du traité du 5 novembre 1842.		21	21,164 02		21,164 02	
A REPORTER.			27,891,866 78	22,085,810 90	5,806,046 88	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			27,891,866 78	22,085,819 90	5,806,046 88	
Rémunérations.	II.					
Anciennes pensions ecclésiastiques tiercées.			215,000 "			
Pensions civiles et autres accordées avant 1830			120,000 "			
Pensions civiques			160,000 "			
— militaires et pensions des Indes			2,151,000 "			
— de l'ordre Léopold		1	3,204,000 "	3,166,779 25	37,220 77	
— des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite			550,000 "			
Arriérés de pensions de toute nature pour les exercices clôturés			5,000 "			
Remboursement à faire au trésor néerlandais, en exécution du § 7 de l'art. 68 du traité du 5 novembre 1842, pour arrérages de pensions, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1846		2	10,470 00		10,470 00	
Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>)			28,000 "			
Traitements ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>)		3	50,000 "	49,401 29	598 71	
Secours annuels (<i>jaarlijksche onderstanden</i>)			5,000 "			
Fonds de dépôt.	III.					
Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses de l'État, pour la garantie de leurs gestions respectives, par des fonctionnaires comptables de l'État, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration du chemin de fer, des courtiers, etc., et par des contribuables, etc., pour sûreté du paiement des droits de douanes, accises, etc.			584,000 "			
Arriérés des intérêts sur des exercices clos		1	590,000 "	568,559 61	21,460 59	
Intérêts des consignations faites dans les caisses du trésor public de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		2	70,000 "	45,458 45	26,561 55	
Intérêts et frais des bons du trésor.	IV.	Uniq.	(a) 952,569 01		952,569 01	a) Créédita-tié ouvert par la loi du 24 mai 1848, <i>Moniteur</i> n° 147.
TOTAUX.			52,557,706 69	25,715,978 48	6,843,728 21	

Le Budget de la Dette publique a été fixé, par la loi du 24 décembre 1846, *Moniteur* n° 569, à la somme de . fr. 31,625,557 68
Le crédit supplémentaire indiqué ci-dessus s'élève à 952,569 01

TOTAL. fr. 52,557,706 69

DOTATIONS. — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Liste civile	I.	Uniq.	2,751,522 75	2,751,522 75	»	
Sénat	II.	Id.	50,000 »	25,085 64	4,914 56	
Chambre des Représentants	III.	Id.	595,450 »	579,947 54	15,502 66	
Cour des Comptes.	IV.					
Membres de la Cour	»	1	58,000 »	57,416 67	583 53	
Personnel des bureaux.	»	2	71,000 »	71,000 »	»	
Matériel et dépenses diverses	»	5	28,900 »	28,900 »	»	
Pensions	»	4	4,000 »	2,711 »	1,289 »	
TOTAUX			3,558,672 75	5,516,585 40	22,289 55	Le Budget des Dotations a été fixé, par la loi du 2 janvier 1847, <i>Moniteur</i> n° 5, à la somme indiquée ci-contre.

JUSTICE. — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.						
Traitement du Ministre	I.	1	21,000 "	21,000 "	"	
— des fonctionnaires, employés et gens de service	"	2	170,000 "	169,999 76	" 24	
Matériel	"	3	23,000 "	22,996 37	3 43	
Frais d'impression des recueils statistiques. . .	"	4	3,500 "	3,500 "	"	
Frais de route et de séjour.	"	5	6,000 "	4,883 70	1,116 30	
Ordre judiciaire.						
Cour de cassation (<i>Personnel</i>)	II.	1	238,500 "	238,500 "	"	
— (<i>Matériel</i>)	"	2	6,750 "	6,425 35	326 45	
Cour d'appel (<i>Personnel</i>)	"	3	621,800 "	621,600 "	200 "	
— (<i>Matériel</i>).	"	4	18,000 "	16,940 "	1,060 "	
Tribunaux de 1 ^{re} instance et de commerce. . .	"	5	1,067,265 "	1,059,645 76	7,621 24	
Justices de paix et tribunaux de police . . .	"	6	(a) 559,800 "	559,120 "	680 "	a) Le crédit primitif a été augmenté de 3,600 francs par la loi du 23 décembre 1847, <i>Moniteur</i> n° 538.
Justice militaire.						
Haute Cour militaire (<i>Personnel</i>)	III.	1	65,800 "	53,216 40	10,583 60	
— (<i>Matériel</i>).	"	2	5,000 "	5,000 "	"	
Auditeurs militaires et prévôts	"	3	41,255 "	35,359 50	5,895 41	
Frais de justice.						
Frais d'instruction et d'exécution.	IV.	1	(b) 799,000 "	636,242 37	162,757 43	b) Idem de fr. 120,000, par la même loi.
Indemnité pour le greffier de la Cour de Cassation, à charge de délivrer <i>gratis</i> toutes les expéditions ou écritures réclamées par le procureur général et les administrations publiques.	"	2	1,000 "	1,000 "	"	
Palais de justice.						
Constructions, réparations et loyer de locaux. . .	V.	Uniq	75,000 "	20,728 34	54,271 06	
A REPORTER.			3,722,668 "	3,478,154 24	244,515 76	

JUSTICE. (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			5,722,668 »	3,478,154 24	244,515 70	
Publications officielles.	VI.					
Impression du <i>Recueil des lois, du Moniteur et des Annales parlementaires</i>	»	1	(a) 150,500 »	124,705 10	5,796 84	a) Le crédit primitif a été augmenté de 37,000 francs par la loi du 25 déc. 1847, <i>Moniteur</i> n° 358.
Abonnements au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de Cassation</i>	»	2	5,000 »	5,000 »	»	
Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions, circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795, jusqu'en 1850; impression d'avant-projets de lois à envoyer à l'avis des cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du royaume.	»	3	5,000 »	5,914 09	1,085 91	
Pensions et secours.	VII.					
Pensions civiles	»	1	180,000 »	149,040 87	50,959 15	
Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.	»	2	12,000 »	12,000 »	»	
Secours à des employés ou à des veuves et enfants mineurs d'employés dépendant du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas	»	3	5,000 »	5,000 »	»	
Cultes.	VIII.					
Clergé supérieur du culte catholique et professeurs des séminaires, bourses et demi-bourses affectées aux séminaires	»	1	405,822 50	405,255 62	566 77	
— inférieur du culte catholique	»	2	5,510,104 61	5,248,810 48	70,294 15	
Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises, pour les édifices servant aux cultes	»	3	444,000 »	445,999 73	» 28	
Culte protestant	»	4	57,900 »	55,551 95	2,548 05	
— israélite	»	5	11,000 »	8,900 »	2,100 »	
Pensions et secours pour les ministres des cultes.	»	6	154,000 »	154,559 06	19,660 94	
Établissements de bienfaisance.	IX.					
Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu	»	1	25,000 »	24,999 64	» 36	
A REPORTER.			8,470,905 »	8,005,408 85	377,526 17	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			8,470,095 »	8,093,468 85	377,526 17	
Établissements de bienfaisance (suite).	IX	(suite)				
Subsides : 1° pour favoriser l'érection et l'amélioration des hospices d'aliénés, l'organisation et le soutien des établissements de bienfaisance, des ateliers de travail et d'autres institutions en faveur des classes ouvrières et indigentes; 2° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	»	2	160,000 »	125,057 96	34,942 04	
Frais de la commission instituée dans le but de rechercher les moyens propres à améliorer le sort des classes pauvres, et indemnité de son secrétaire.	»	3	5,000 »	1,543 47	3,456 53	
Subsides pour l'érection des dépôts de mendicité agricoles	»	4	50,000 »	350 »	20,670 »	
Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	»	5	175,000 »	141,122 64	33,877 36	
Subsides : 1° pour l'organisation du patronage pour les condamnés libérés; 2° pour l'établissement et le soutien des maisons de refuge destinées aux condamnés libérés et aux personnes qui veulent abandonner la voie du vice et de l'immoralité; 3° pour venir en aide aux institutions qui forment des sujets propres au service des prisons, des dépôts de mendicité et d'autres établissements de bienfaisance	»	6	50,000 »	44,172 45	5,827 57	
Prisons.	X.					
SECTION 1^{re}. — Service domestique.						
Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus; frais d'habillement et de couchage des gardiens; gratifications aux détenus et frais de route et de séjour, tant des membres des commissions administratives des prisons, que des autres fonctionnaires et employés.	»	1	(a) 2,153,000 »	1,917,209 15	217,700 85	a et b) Les crédits primitifs de ces deux articles ont été augmentés, l'un de 1,000,000 de francs, et l'autre de 11,000 fr., par la loi du 23 décembre 1847, <i>Moniteur</i> n° 538.
Traitement des employés attachés au service domestique	»	2	(b) 411,000 »	400,821 64	10,178 36	
Récompenses à accorder aux employés, pour conduite exemplaire et actes de dévouement.	»	3	5,000 »	5,000 »	»	
Frais d'impressions et de bureau	»	4	10,000 »	8,225 86	1,776 14	
Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments et du mobilier	»	5	651,000 »	592,296 46	58,703 54	
A REPORTER.			12,080,095 »	11,527,156 44	753,858 56	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	12,080,995 •	11,527,136 44	753,858 56	
Prisons (suite).	X					
(suite)	(suite)					
SECTION 2. — Service des travaux.						
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication	•	6	700,000 •	626,153 11	73,846 80	
Gratifications aux détenus.	•	7	170,000 •	165,945 54	4,054 46	
Frais d'impressions et de bureau	•	8	5,000 •	1,062 54	3,937 46	
Traitements et tantièmes des employés.	•	9	81,500 •	76,026 44	5,473 56	
Frais de police.	XI.					
Service des passe-ports.	•	1	20,000 •	20,000 •	•	
Autres mesures de sûreté publique	•	2	48,000 •	48,000 •	•	
Dépenses imprévues	XII.	Uniq.	5,000 •	2,873 45	2,126 55	
Solde de dépenses arriérées, concernant des exercices dont les Budgets sont clos.	XIII.	Id.	41,500 •	24,291 47	17,208 55	
TOTAUX.	13,151,995 •	12,292,588 09	859,606 01	

Le Budget de la Justice a été fixé, par la loi du 2 mars 1847, *Moniteur* n° 65, à la somme de . fr. 11,980,595 •
 Les crédits supplémentaires s'élèvent à 1,171,600 •

TOTAL. fr. 13,151,995 •

AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	"	
Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service	"	2	81,500 "	81,500 "	"	
Frais des commissions d'examen.	"	3	2,000 "	"	2,000 "	
Pensions à accorder à des fonctionnaires, employés et gens de service	"	4	(a) 15,801 "	15,801 "	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 1,777 francs par la loi du 3 mars 1848, Moniteur n° 64.
Secours à des fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse	"	5	1,000 "	1,000 "	"	
Matériel	"	6	34,100 "	34,090 81	9 19	
Achat de décorations de l'Ordre Léopold	"	7	b) 20,000 "	20,000 "	"	b) Id. de 19,000 francs par la même loi.
Traitement des agents politiques.	II.					
Autriche	"	1	40,000 "	40,000 "	"	
Confédération germanique	"	2	40,000 "	40,000 "	"	
France	"	3	60,000 "	60,000 "	"	
Grande-Bretagne	"	4	80,000 "	80,000 "	"	
Pays-Bas	"	5	50,000 "	47,585 34	2,416 66	
Italie	"	6	40,000 "	12,814 81	27,185 19	
Prusse.	"	7	50,000 "	50,000 "	"	
États-Unis	"	8	25,500 "	25,500 "	"	
Turquie	"	9	47,000 "	47,000 "	"	
Brésil	"	10	21,000 "	18,000 "	3,000 "	
Danemarck	"	11	15,000 "	15,000 "	"	
Espagne	"	12	15,000 "	10,245 04	4,756 96	
Grèce	"	13	15,000 "	8,541 67	6,458 33	
Villes libres et hanséatiques de Hambourg, Brême et Lubecq.	"	14	15,000 "	15,000 "	"	
Portugal	"	15	15,000 "	15,000 "	"	
Sardaigne	"	16	15,000 "	15,000 "	"	
Suède	"	17	15,000 "	15,000 "	"	
A REPORTER fr.			742,901 "	697,074 67	45,826 33	

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	742,901 °	697,074 67	45,826 33	
Traitement des agents consulaires, et indemnités à quelques agents non rétribués . . .	III.	Uniq.	(a 116,689 31	103,800 °	12,880 31	a) Le crédit primitif a été augmenté de francs 43,689 31 c ^s par la loi du 3 mars 1848, <i>Moniteur</i> n° 64.
Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes et courses diverses.	IV.	Id.	70,500 °	58,600 25	11,899 75	
Frais à rembourser aux agents du service extérieur	V.	Id.	(b 180,465 85	167,565 76	12,900 09	b) Idem de francs 100,465 85 c ^s par la même loi.
Commerce.	VI.					
Écoles de navigation	°	1	16,000 °	15,971 32	28 68	
Chambres de commerce	°	2	12,000 °	11,150 82	860 18	
Frais divers et encouragements au commerce.	°	5	19,000 °	16,515 86	2,584 14	
Encouragements pour la navigation à vapeur entre les ports belges et ceux d'Europe, ainsi que pour la navigation à voiles, sans que, dans l'un ou l'autre cas, les engagements puissent obliger l'État au delà du crédit alloué pour l'année 1847 et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service	°	4	115,000 °	110,720 °	4,280 °	
Primes pour construction de navires	°	5	35,000 °	34,497 °	505 °	
Pêche maritime	°	6	100,000 °	98,870 78	1,120 22	
Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, dépenses imprévues.	VII.					
Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité.	°	1	(c 50,511 61	50,511 61	°	c) Idem de francs 20,511 61 c ^s par la même loi.
Dépenses imprévues non libellées au Budget.	°	2	10,000 °	6,604 50	3,395 70	
Crédits ouverts au Ministère des Affaires Étrangères, pour dépenses à faire par anticipation, à charge d'en rendre compte	°	°	°	15,201 89	15,201 89	
					97,096 40	
TOTAUX.	1,468,967 77	1,587,073 26	81,894 51	

Le Budget des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 27 décembre 1846, *Moniteur* n° 365, à la somme de. fr. 1,315,524 °
 Les crédits supplémentaires s'élèvent à 155,445 77

TOTAL. fr. 1,468,967 77

MARINE. — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES. DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Personnel	•	1	12,450 »	12,381 45	68 55	
Matériel	»	2	3,500 »	3,228 09	271 91	
Bâtiments de guerre.	II.					
Personnel	»	1	297,471 »	»	297,471 »	
Vivres	»	2	148,000 »	121,203 54	26,796 66	
Entretien, chauffage et éclairage.	»	3	62,320 »	62,293 29	24 71	
<i>Magasin de la marine</i>	III.	Uniq.	4,800 »	2,244 45	2,555 55	
<i>Pilotage</i>	IV.	Id.	350,520 »	60,751 60	289,768 40	
<i>Établissement et exploitation d'un feu flottant dans la passe de Wielingen</i>	V.	Id.	39,215 »	13,740 28	25,472 72	
<i>Service des bateaux à vapeur de l'Escaut</i>	VI.	1	48,758 »	32,032 15	16,725 87	
Construction d'un bateau à vapeur destiné au passage de l'Escaut	»	2	(a 125,000 »	77,000 »	48,000 »	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 24 mars 1847, <i>Moniteur</i> n° 89.
<i>Police maritime</i>	VII.	Uniq.	32,800 »	5,017 46	27,782 54	
<i>Service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres</i>	VIII.	Id.	242,100 »	104,338 38	137,761 62	
<i>Secours maritimes (sauvetage)</i>	IX.	Id.	16,500 »	850 78	15,649 22	
Pensions et secours.	X.					
Pensions civiles et secours aux marins blessés qui ont servi sous l'empire ou sous le gouvernement des Pays-Bas	•	1	23,150 »	»	23,150 »	
Dotation de la caisse des secours et de prévoyance en faveur des marins naviguant sous pavillon belge	»	2	10,000 »	»	10,000 »	
Crédits ouverts au Ministère de la Marine, pour le personnel et le matériel des bâtiments de guerre, etc., à charge d'en rendre compte.			»	920,000 »	920,000 »	
TOTAUX.			1,416,562 »	1,413,263 25	1,298 75	

Le Budget de la Marine a été fixé, par la loi du 27 décembre 1846, *Moniteur* n° 565, à la somme de . fr. 1,291,562 »
Le crédit supplémentaire indiqué ci-dessus s'élève à 125,000 »

TOTAL. fr. 1,416,562 »

TRAVAUX PUBLICS. — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.						
Traitement du Ministre.	1.	1	21,000 »	21,000 »	»	
— des fonctionnaires, employés et gens de service.		2	179,170 »	179,132 94	57 06	
Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage et éclairage, etc.		3	(a) 44,660 80	44,639 80	1 »	n) Le crédit primitif a été augmenté de francs 22,660 86 c ^s , par la loi du 17 avril 1848, <i>Moniteur</i> n° 111.
Annales des travaux publics		4	6,000 »	6,000 »	»	
Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale		5	8,000 »	2,387 77	5,412 23	
Ponts et chaussées, canaux et rivières, poldres, ports et côtes, bâtiments civils, personnel des ponts et chaussées.						
SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.						
Entretien et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, ponts à bascule, études de projets, impressions.		1	(b) 4,593,800 »	3,907,863 87	485,936 13	b) Le crédit primitif a été augmenté de 1,300,000 francs par la loi du 2 mars 1848, <i>Moniteur</i> n° 63.
Plantations		2	50,000 »	44,677 41	5,322 59	
SECTION 2. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des poldres.						
Canal de Gand au Sas-de-Gand.						
Entretien et travaux		3	45,128 54	37,426 25	7,702 29	
Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.						
Entretien et travaux		4	78,450 »	56,620 12	21,829 88	
Canal de Pommerœul à Antoing.						
Entretien et travaux		5	(c) 106,291 12	100,591 82	5,699 30	c) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 9,802 12 c ^s par la loi du 17 avril 1848, <i>Moniteur</i> n° 111.
Sambre canalisée.						
Entretien et travaux.		6	110,812 »	100,105 80	10,706 20	
Personnel des services désignés aux art. 3, 4, 5 et 6		7	72,767 50	70,300 15	2,458 35	
A REPORTER.			5,116,080 02	4,571,874 00	545,105 03	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT			5,116,980 02	4,571,874 99	545,105 05	
SECTION 2. — Service des canaux et rivières, etc. (suite.)						
<i>Canal de Bruxelles à Charleroy.</i>						
Entretien et travaux	"	8	90,000 "	84,985 36	5,014 64	
Personnel.	"	9	42,859 "	42,761 75	77 27	
<i>Escaut.</i>						
Travaux à l'Escaut	"	10	19,014 "	12,160 56	6,853 44	
Personnel.	"	11	15,472 50	15,104 78	277 72	
<i>Lys.</i>						
Travaux à la Lys	"	12	45,028 "	25,808 02	20,020 08	
Personnel.	"	13	(a) 7,076 "	7,076 "	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 102 fr. par la loi du 17 avril 1848, Monteur n° 11.
<i>Service de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.</i>						
Entretien et travaux.	"	14	220,000 "	194,581 20	25,618 80	
Personnel	"	15	20,800 "	17,500 "	5,500 "	
<i>Service de la Meuse dans le Limbourg.</i>						
Travaux	"	16	205,800 "	156,349 "	69,451 "	
Personnel.	"	17	4,800 "	5,870 17	920 85	
<i>Service de la Dendre.</i>						
Entretien et travaux	"	18	(b) 12,915 56	10,502 94	2,612 62	b) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 846 56 et par la loi précitée.
Personnel.	"	19	9,250 "	9,110 "	120 "	
<i>Service du Rupel, de la Dyle et du Démer.</i>						
Travaux	"	20	122,000 "	45,992 04	78,007 96	
Personnel.	"	21	1,500 "	1,200 "	100 "	
Travaux aux voies navigables de second ordre ; frais d'étude et de levée de plans ; achats et réparations d'instruments	"	22	40,000 "	59,523 61	676 59	
Travaux à faire pour obvier aux inondations de la vallée du Démer	"	23	100,000 "	100,000 "	"	
Travaux à faire pour obvier aux inondations de la vallée de la Senne 30,000	"	24	50,250 "	7,855 44	22,414 56	
Loyer d'une maison pour l'éclusier 250	"					
A REPORTER			6,104,405 08	5,325,825 74	780,579 34	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Report.	6,104,405 08	5,525,825 74	780,579 54	
SECTION 2. — Service des canaux, rivières, etc. (suite.)		II (suite.)				
Canaux de Gand à Ostende.						
Entretien et travaux	"	25	98,085 "	95,270 01	2,814 00	
Personnel.	"	26	6,604 51	6,604 51	"	
Canal de Mons à Condé.						
Entretien et travaux	"	27	28,284 "	26,455 60	1,828 40	
Personnel.	"	28	14,100 "	14,048 "	52 "	
Canal de la Campine.						
Entretien et travaux	"	29	34,000 "	30,751 97	3,268 05	
Personnel des 1 ^{re} et 2 ^e sections de ce canal	"	50	16,000 "	15,071 25	28 75	
Canal d'embranchement vers Turnhout.						
Travaux d'entretien.	"	51	9,000 "	7,104 68	1,895 32	
Personnel.	"	52	4,250 "	5,875 "	375 "	
Petite-Nèthe canalisée.						
Deuxième annuité à payer à la province d'Anvers fr. 50,000 "	"	33	60,000 "	59,079 87	20 15	
Travaux d'entretien 10,000 "	"	34	9,700 "	9,660 "	40 "	
Personnel.	"					
Bacs et bateaux de passage.						
Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances	"	35	20,000 "	14,406 75	5,593 27	
Poldres.						
Personnel.	"	56	1,000 "	600 "	400 "	
SECTION 3. — Ports d'Ostende et de Nieuport, côte de Blankenberghe.						
Port d'Ostende. — Entretien et travaux	"	57	82,153 04	70,995 "	11,158 94	
— de Nieuport. Id.	"	58	21,533 35	13,800 01	7,533 32	
Côte de Blankenberghe.						
Travaux et entretien	"	59	87,690 49	79,900 "	7,790 49	
Personnel des ports et côtes.	"	40	18,445 74	17,586 87	856 87	
Phares et fanaux. — Entretien	"	41	1,800 "	408 "	1,392 "	
SECTION 4. — Bâtiments civils.						
Entretien et réparation des palais, hôtels, édi- fices et monuments de l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à la charge de l'État	"	42	(a) 59,128 "	42,572 10	16,555 81	a) Le crédit pri- mitif a été aug- menté de 3,028 fr. par la loi du 17 avril 1848, Moni- teur n° 111.
Constructions nouvelles et construction d'une salle et dépendances pour la tenue des séances du Sénat	"	43	70,000 "	65,676 81	6,323 10	
Construction d'une citerne et de réservoirs au Musée de l'État	"	44	5,627 "	4,600 "	1,027 "	
Traitement des surveillants	"	45	7,500 "	6,099 92	1,200 08	
A REPORTER.			6,758,885 00	5,908,175 06	850,712 03	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			6,758,885 00	5,908,175 06	850,712 03	
SECTION 5. — Personnel des ponts et chaussées.	II.	(suite).				
Traitement des ingénieurs et conducteurs; frais de bureau et de déplacement; indemnités et dépenses éventuelles; frais des jurys d'examen de l'école du génie civil; voyages des élèves.	°	46	(a) 464,500 °	460,547 40	4,152 51	a) Le crédit primitif a été augmenté de 9,400 fr. par la loi du 17 avril 1848, <i>Moniteur</i> n° 111.
Traitement et indemnités du personnel chargé de la surveillance des travaux des chemins de fer concédés	°	47	109,100 °	105,668 16	5,451 84	
Chemin de fer et postes.	III.					
SECTION 1^{re}. — CHEMIN DE FER.						
§ 1 ^{er} . — Administration générale.						
Personnel.	°	1	(b) 210,728 50	210,728 50	°	b) Idem de fr. 2,928 59c ^e (même loi).
Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc.	°	2	154,750 °	151,135 13	3,616 87	
§ 2. — Service de l'entretien des routes et stations.						
Personnel.	°	3	122,125 °	118,242 27	5,882 73	
Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc.	°	4	(c) 1,575,710 88	1,561,418 04	14,292 84	c) Idem de fr. 85,710 88 centimes (même loi).
Renouvellement de billes et fers	°	5	1,424,000 °	1,378,091 17	45,908 85	
§ 3. — Service de locomotion et d'entretien du matériel.						
Personnel.	°	6	155,940 °	152,556 27	1,585 73	
Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc.	°	7	(d) 5,740,045 47	5,587,510 54	152,535 15	d) Idem de fr. 450,045 47 centimes (même loi).
Renouvellement du matériel hors d'usage et remplacement partiel des waggons découverts par des waggons couverts	°	8	(e) 772,568 58	595,049 08	179,519 50	e) Idem de fr. 472,568 58 centimes (même loi).
§ 4. — Service des transports.						
Personnel.	°	9	(f) 410,276 76	409,976 76	500 °	f) Idem de fr. 6,276 76 centimes (même loi).
Main-d'œuvre, travaux, fournitures, indemnités pour pertes et avaries.	°	10	(g) 754,487 56	641,992 11	92,495 45	g) Idem de fr. 80,887 56 centimes (même loi).
§ 5. — Frais de perception.						
Personnel.	°	11	227,000 °	222,077 77	4,922 23	
Loyer de locaux pour la réception des marchandises	°	12	(h) 8,669 84	4,669 84	4,000 °	h) Idem de fr. 869 84 c ^e (même loi).
§ 6. — Service de la régie.						
Personnel, fournitures de bureau, loyer de locaux, etc.	°	13	37,650 °	36,147 44	1,502 56	
A REPORTER.			10,064,437 57	15,500,481 52	1,563,956 05	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			16,664,457 57	15,500,481 52	1,363,956 05	
Chemin de fer et postes (suite).	III					
SECTION 2. — POSTES.	(suite).					
Personnel.	"	14	985,000 "	946,889 45	38,110 55	
Matériel	"	15	(a) 488,283 18	488,253 07	28 11	a) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 8,283 18 c ^s par la loi du 17 avril 1848, <i>Moniteur</i> n° 111.
Frais de placement de nouvelles boîtes aux lettres dans les communes rurales	"	16	5,000 "	"	5,000 "	
Frais de construction de voitures destinées au service des postes sur le chemin de fer	"	17	20,000 "	10,280 "	9,720 "	
Mines.	IV.					
CONSEIL DES MINES.						
Traitements, frais de route et matériel.	"	1	45,600 "	44,435 70	1,164 50	
Traitement des ingénieurs et conducteurs; frais de bureau et de déplacement; jurys d'examen et voyages des élèves des mines	"	2	175,200 "	170,825 08	2,374 52	
Subsides aux caisses de prévoyance; secours et récompenses aux personnes qui se sont distinguées par des actes de dévouement	"	3	45,000 "	44,995 "	5 "	
Impressions; achats de livres et d'instruments; encouragements et subventions pour la publication de plans et de mémoires; essais et expériences	"	4	10,000 "	9,984 60	15 40	
Pensions	V.	Uniq.	70,000 "	60,671 85	9,328 15	
Secours.	VI.					
Secours à d'anciens employés, à des veuves ou familles d'employés qui sont dans le besoin	"	Id.	5,000 "	5,000 "	"	
Dépenses imprévues	VII.	Id.	(b) 37,525 "	37,582 75	140 27	b) Le crédit primitif a été augmenté de 7,523 francs par la loi précitée.
Paiement fait, en 1847, au sieur Mathieu, en déduction de la somme de fr. 155,517 04 c ^s , qui reste due à la société concessionnaire de la canalisation de la Sambre, sur le prix de rétrocession de sa concession, aux termes de l'art. 10, § 2, de la transaction du 15 avril 1835, approuvée par la loi du 26 septembre 1835			(c) 100,000 "	100,000 "	"	c) Les voies et moyens, pour le paiement de cette somme, ont été faits par l'art. 3, § 2, de la loi du 18 juin 1836 (<i>Bull. offic.</i> n° 23.)
Crédits ouverts au Ministère des Travaux publics, pour dépenses relatives au chemin de fer, à l'entretien des routes, rivières, canaux, etc., à charge d'en rendre compte				518,385 69	518,385 69	
TOTAUX.			18,649,045 75	17,737,587 29	911,456 46	

Le Budget des Travaux publics a été fixé, par la loi du 9 mai 1847, *Moniteur* n° 151, à la somme de . . . fr. 16,101,110 55
 Les crédits supplémentaires s'élèvent à 2,547,935 20

TOTAL. fr. 18,649,045 75

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Fonds spéciaux.						
Augmentation des crédits successivement alloués par les lois des 26 juin 1842, 20 février 1844 et 18 juillet 1846, pour les travaux de la première section du canal de Zelzaete à la mer du Nord			(a) 750,000 »	555,406 58	104,595 04	
Amélioration du régime des eaux du sud de Bruges			(b) 580,000 »	575,577 45	4,422 57	
Premiers travaux de la deuxième section du canal de Zelzaete à la mer, comprise entre Damme et Saint-Laurent			(c) 1,155,000 »	760,020 60	504,970 40	
Augmentation du crédit de 1,500,000 francs, alloué par la loi du 29 décembre 1842, n° 827, pour l'achèvement de l'entrepôt d'Anvers			(d) 540,000 »	457,784 20	102,215 80	
Augmentation des crédits de 1,750,000 francs, de 1,110,000 francs, de 950,000 francs et de 200,000 francs, successivement alloués par les lois des 24 septembre 1842, 24 juillet 1844, 24 septembre 1845 et 18 juillet 1846, pour les travaux du canal de la Campine			(e) 454,000 »	206,495 05	157,506 05	
Augmentation du crédit de 1,040,000 francs, voté par la loi du 6 avril 1845, pour la construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine			(f) 380,000 »	546,999 22	53,000 78	
TOTAUX			5,659,000 »	2,772,280 86	866,719 14	

a) Par l'art. 1^{er} de la loi du 28 mars 1847, *Moniteur* n° 90, il a été ouvert un crédit de fr. 650,000 »
 et par l'art. 1^{er} de la loi du 17 avril 1848, *Moniteur* n° 111, un autre crédit de fr. 100,000 »

ENSEMBLE fr. 750,000 »

b) Ce crédit a été ouvert par la loi du 28 mars 1847, *Moniteur* n° 90, art. 3.

c) Le crédit de 720,000 francs, ouvert par l'art. 4 de la loi du 28 mars 1847, *Moniteur* n° 90, a été augmenté de 435,000 francs par l'article 2 de la loi du 17 avril 1848, *Moniteur* n° 111.

d) Ce crédit a été ouvert par la loi du 15 mai 1847, *Moniteur* n° 140, art. 1^{er}.

e) Par l'art. 2 de la loi du 15 mai 1848, *Moniteur* n° 140, il a été ouvert un crédit de fr. 280,000 »
 et par l'article 2 de la loi du 17 avril 1848, *Moniteur* n° 111, un crédit de fr. 154,000 »

ENSEMBLE fr. 434,000 »

f) Ce crédit a été ouvert par l'art. 3 de la loi du 15 mai 1847, *Moniteur* n° 140.

INTÉRIEUR. — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.						
Traitement du Ministre	I.	1	21,000 »	21,000 »	•	
Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service. 176,550 »	»	2	202,050 »	202,022 08	27 02	
Brevets d'invention 15,700 »						
Travail extraordinaire 10,000 »						
Fournitures de bureau, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses	»	3	50,000 »	29,775 40	226 60	
Frais de route et de séjour; courriers extraor- dinaires	»	4	3,500 »	2,505 30	906 70	
Pensions et secours.						
Pensions à accorder à des fonctionnaires et employés	II.	1	150,000 »	147,600 88	2,509 12	
Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves.	»	2	5,000 »	4,907 54	92 66	
Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obten- tion d'un secours, à raison d'une position malheureuse	»	3	7,000 »	7,000 »	•	
Statistique générale.						
Frais de publication des travaux de la direc- tion de la statistique générale et de la com- mission centrale, ainsi que des commissions provinciales	III.	1	24,050 »	18,975 46	5,074 51	
Deuxième partie des frais auxquels donneront lieu le recensement général de la population du royaume, et, sans que cette opération puisse en être retardée, celui de l'agriculture et de l'industrie	»	2	250,000 »	245,297 82	4,702 18	
Frais d'administration dans les provinces.						
Province d'Anvers	IV.	1	97,000 »	96,998 48	1 52	
— de Brabant	»	2	105,975 »	105,968 66	6 54	
— de la Flandre occidentale	»	3	98,250 »	97,640 12	600 88	
— — orientale	»	4	100,200 »	98,958 80	1,261 20	
— de Hainaut	»	5	109,470 »	109,420 56	40 44	
A REPORTER.			1,205,405 »	1,188,056 80	15,458 20	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	1,205,495 »	1,188,056 80	15,438 20	
Frais d'administration dans les provinces (suite).	IV (suite).					
Province de Liège	»	6	104,690 »	104,689 60	» 40	
— de Limbourg	»	7	85,097 »	83,435 05	2,241 05	
— de Luxembourg	»	8	89,700 »	89,552 00	147 91	
— de Namur	»	9	88,400 »	87,961 29	438 71	
<i>Frais de milice.</i>						
Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils; frais d'impressions et de voyage pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers; vacations des officiers de santé en matière de milice; primes pour arrestation de réfractaires.	»	10	65,000 »	56,881 41	6,118 59	
Frais d'administration dans les arrondissements.	V.					
Traitement des commissaires d'arrondissement	»	1	186,900 »	186,900 »	»	
Émoluments pour frais de bureau	»	2	115,772 »	115,771 05	» 95	
Frais de route et de tournée	»	3	22,500 »	22,481 62	18 38	
Voirie vicinale.	VI.					
Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale	»	Uniq.	205,800 »	259,537 22	36,462 78	
Fêtes nationales.	VII.					
Frais de célébration des fêtes nationales	»	Id.	50,000 »	29,999 07	» 93	
A REPORTER.	2,285,954 »	2,225,085 20	60,868 80	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			2,283,054 »	2,223,085 20	60,868 80	
Eaux de Spa.	VIII.					
Traitement du contrôleur des jeux et autres dépenses	»	1	2,220 »	»	2,220 »	
Frais de réparation des monuments de la commune de Spa	»	2	20,000 »	20,000 »	»	
Construction et restauration d'hôtels provinciaux.	IX.					
Quatrième quart des frais de construction de l'hôtel de l'administration provinciale de Luxembourg, à Arlon, et dépenses extraordinaires résultant de cette construction	»	1	91,000 »	51,518 10	39,481 90	
Premier tiers, les crédits antérieurs étant annulés, d'une somme de 400,000 francs, pour la restauration du palais de Liège.	»	2	153,000 »	78,695 15	54,504 85	
École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'Etat. — Jury d'examen.	X.	1	153,500 »	153,494 78	05 22	
Subside à la société d'horticulture de Bruxelles.	»	2	24,000 »	24,000 »	»	
Agriculture.	XI.					
Indemnités pour bestiaux abattus	»	1	220,000 »	154,301 15	65,698 85	
Fonds d'agriculture.	»	2	78,500 »	78,015 79	486 21	
Encouragements à l'agriculture	»	3	525,000 »	524,710 41	289 59	
Milice.	XII.					
Frais d'impression des listes alphabétiques.	»	Uniq.	1,600 »	1,587 50	12 50	
Garde civique.	XIII.					
Frais de voyage de l'inspecteur général de la garde civique, des aides-de-camp qui l'accompagnent, et frais de bureau de l'état-major; achat, réparation et entretien des armes et équipement de la garde civique.	»	Id.	20,000 »	19,086 47	15 55	
Récompenses honorifiques et pécuniaires.	XIV.					
Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage	»	Id.	8,200 »	2,939 »	5,261 »	
A REPORTER.			3,360,974 »	3,132,331 55	228,642 45	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			3,360,974 »	3,132,331 55	228,642 45	
Légion d'honneur et Croix de fer.	XV.					
<i>Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires peu favorisés de la fortune, et pensions de 100 francs par personne aux décorés de la Croix de fer, non pensionnés d'autre chef, peu favorisés de la fortune; subsides à leurs veuves ou orphelins</i>	»	1	90,000 »	88,372 50	1,627 50	
Subside au fonds spécial des blessés de septembre	»	2	25,000 »	25,000 »	.	
Industrie.	XVI.					
Encouragements à l'industrie.	»	1	65,000 »	64,945 87	36 15	
Subsides en faveur de l'industrie linière et de la classe des tisserands et des fileuses; exécution de diverses mesures proposées par la commission d'enquête; distribution de métiers, etc.	»	2	150,000 »	150,000 »	.	
Frais présumés de l'exposition des produits de l'industrie nationale en 1847	»	3	100,000 »	99,995 55	6 47	
Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets; publication des brevets et frais d'administration (<i>Personnel et matériel</i>)	»	4	17,500 »	16,941 42	358 58	
Musée de l'industrie nationale	»	5	40,000 »	51,499 85	8,500 15	
Instruction publique.	XVII.					
<i>Enseignement supérieur.</i>						
Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État; bourses, médailles et subsides pour le matériel	»	1	651,800 »	628,055 44	2,844 56	
Frais des jurys d'examen pour les grades académiques	»	2	92,000 »	91,121 28	878 72	
Dépenses du concours universitaire	»	3	15,000 »	7,744 20	7,255 80	
A REPORTER.			4,587,074 »	4,530,903 64	250,170 50	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES. DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			4,587,074 »	4,356,903 04	250,170 56	
Instruction publique (suite).	XVII					
<i>Enseignement moyen.</i>	(suite)					
Frais d'inspection des athénées et collèges	»	4	10,000 »	9,658 50	341 50	
Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen et industriel (écoles de Gand et de Verviers), autres que les écoles d'art et métiers et les ateliers d'apprentissage	»	5	200,000 »	199,973 »	27 »	
Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et collèges.	»	6	5,000 »	4,800 »	200 »	
<i>Enseignement primaire.</i>						
Frais d'inspection, service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale et subsides aux communes; matériel, constructions, réparations et ameublement d'écoles. — Encouragements. — Subsides à des établissements spéciaux. — Enseignement normal et écoles primaires supérieures	»	7	915,850 40	910,793 27	3,057 15	
Subsides pour l'enseignement à donner aux sourds-muets et aux aveugles	»	8	20,000 »	10,551 25	5,468 75	
Lettres, sciences et arts.	XVIII					
SECTION 1 ^{re} . — <i>Lettres et sciences</i>	»	1	250,500 »	258,951 04	548 96	
SECTION 2. — <i>Archives du royaume.</i>						
Frais d'administration (<i>Personnel</i>)	»	2	23,750 »	23,064 72	685 28	
— — (<i>Matériel</i>)	»	3	2,600 »	2,595 08	4 92	
— de publication des <i>Inventaires des archives</i>	»	4	4,000 »	2,072 46	1,927 54	
Archives de l'État dans les provinces; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais de copies de documents concernant l'histoire nationale; échange des archives dans les provinces de Limbourg et de Luxembourg	»	5	16,000 »	15,946 48	55 52	
Location de la maison servant de succursale au dépôt général des archives de l'État	»	6	3,500 »	3,500 »	.	
A REPORTER.			6,025,254 40	5,764,789 44	260,464 96	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			6,025,254 40	5,764,789 44	260,464 96	
Lettres, sciences et arts (suite).	XVIII					
	(suite).					
SECTION 5. — <i>Beaux-arts</i>	"	7	247,000 "	240,970 27	6,029 73	
Monument de la place des Martyrs	"	8	2,000 "	1,530 50	440 70	
Cinquième et sixième septièmes pour l'exécution de la statue équestre de Godefroid de Bouillon	"	9	25,000 "	25,000 "	"	
Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	"	10	10,000 "	8,500 "	1,500 "	
Subsides aux provinces, aux villes et communes dont les ressources sont insuffisantes pour la conservation des monuments, et commission royale des monuments	"	11	41,000 "	40,985 46	16 54	
Piédestal de la statue du prince Charles de Lorraine	"	12	(a) 12,500 "	12,500 "	"	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 29 mai 1847, <i>Moniteur</i> n° 148.
Service de santé.	XIX.					
Service médical. — Commissions médicales provinciales	"	1	59,500 "	27,569 15	11,930 85	
Encouragements et subsides	"	2	18,500 "	10,004 56	8,295 64	
Académie royale de médecine.	"	5	40,000 "	50,058 80	941 20	
État civil. — Tables décennales.	XX					
Complément des frais de confection des tables décennales des actes de l'état civil pour la période de 1835 à 1842, en exécution du décret du 20 juillet 1807 et des art. 69 et 70 de la loi provinciale.	"	Uniq.	20,000 "	16,686 08	4,215 92	
Dépenses imprévues non libellées au Budget.	XXI.	Id.	9,000 "	8,252 16	1,647 84	
Mesures relatives aux subsistances	XXII.	Id.	(b) 500,000 "	500,000 "	"	b) Ce crédit a été ouvert par l'art. 5 de la loi du 6 mai 1847, <i>Moniteur</i> n° 128.
A REPORTER.			6,701,554 40	6,405,873 02	295,481 58	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			6,791,554 40	6,495,875 02	295,481 38	
<i>Mesures relatives aux subsistances dans les Flandres et dans les cantons liniers des autres provinces, dont les communes se trouvent dans les mêmes conditions.</i>	XXIII.	Uniq.	(a 500,000 »	492,083 »	7,517 »	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 29 décembre 1847, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} janvier 1848, n° 1.
Dépenses diverses. (b)	XXIV.					b) Les crédits des art. 1 à 15 du chap. XXIV, s'élevant ensemble à fr. 208,456 41 c., ont été ouverts par la loi du 28 mai 1848, <i>Moniteur</i> n° 151.
Frais résultant d'actes et diligences en matière de listes électorales	»	1	2,270 25	1,162 62	1,107 61	
Frais des courses de chevaux	»	2	21,011 29	18,580 32	2,421 97	
Primes aux agents de la force publique, pour constatation de délits de chasse	»	3	3,500 »	»	3,500 »	
Frais d'expertise de pertes résultant des événements de guerre de la révolution	»	4	215 11	214 80	» 51	
Frais de l'exposition des produits de l'industrie nationale	»	5	47,000 »	37,700 99	9,299 01	
Indemnités à des industriels, à titre de remboursement de droits d'entrée, payés par eux pour des métiers destinés à introduire de nouvelles industries dans le pays	»	6	15,000 »	6,506 19	8,603 81	
Jurys d'examen	»	7	30,800 »	30,052 »	748 »	
Fêtes nationales	»	8	30,297 09	30,297 09	»	
Encouragements à la vaccine	»	9	211 72	»	211 72	
Loyer de l'hôtel situé rue des Sables, n° 15, précédemment occupé par la commission des indemnités, et actuellement par diverses administrations ressortissant au Ministère de l'Intérieur.	»	10	6,989 26	6,283 53	705 95	
Arrérages de pensions dus aux enfants de feu le colonel De la Fontaine, ancien gouverneur civil et militaire de Banka (Indes orientales).	»	11	15,197 44	15,197 44	»	
Exposition agricole de 1847	»	12	1,624 80	1,624 80	»	
Frais d'appropriation des locaux du conservatoire royal de musique de Bruxelles, et frais d'acquisition de pianos	»	13	8,786 47	8,786 47	»	
Service vétérinaire; conseil supérieur et commission d'agriculture	»	14	21,000 »	4,845 60	16,156 40	
Indemnités pour bestiaux abattus	»	15	4,553 »	4,428 29	124 71	
TOTAUX.			7,499,810 81	7,154,152 06	345,677 85	
Le Budget de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 6 janvier 1847, <i>Moniteur</i> n° 9, à la somme de fr. 6,478,854 40						
Les crédits supplémentaires s'élèvent à						1,020,956 41
TOTAL						7,499,810 81

GUERRE. — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.							
	I.						
Traitement du Ministre	»	»	1	21,000 »	21,000 »	»	
— des employés et gens de service	»	»	2	160,000 »	160,000 »	»	
Supplément aux officiers et autres militaires attachés au Département de la Guerre	»	»	3	17,000 »	12,712 87	4,287 13	
Matériel du Ministère	»	»	4	40,000 »	40,000 »	»	
Dépôt de la guerre	»	»	5	54,000 »	31,755 40	2,266 60	
Secours à d'anciens militaires et employés, à des veuves et enfants mineurs	»	»	6	10,000 »	9,999 »	1 »	
Frais de route et de séjour	»	»	7	5,000 »	2,680 62	2,319 58	
Soldes et masses de l'armée. — Frais divers des corps.							
<i>Soldes de l'état-major.</i>							
		1					
État-major général	»	»	1	595,000 »	381,654 35	215,365 65	
— des provinces et des places	»	»	2	277,542 70	176,876 40	100,466 21	
Intendance militaire	»	»	3	110,644 »	74,521 48	36,122 52	
Service de santé et administration des hôpitaux.	»	»	4	540,485 75	200,086 63	140,599 12	
Indemnités aux généraux, aux commandants des corps et officiers dans une position spé- ciale	»	»	5	25,000 »	11,000 »	14,000 »	
<i>Soldes et habillement des diverses armes.</i>							
		2					
Infanterie	»	»	1	9,420,549 75	7,122,519 55	2,298,030 42	
Cavalerie	»	»	2	2,961,741 »	2,247,790 68	715,950 32	
Artillerie	»	»	3	2,547,064 50	1,877,882 05	669,182 45	
Génie	»	»	4	696,691 50	401,374 89	295,316 61	
Gendarmerie	»	»	5	1,817,000 »	1,354,822 68	482,177 52	
<i>Masses des corps, frais divers et indemnités.</i>							
		3					
Masse de pain	»	»	1	1,940,704 48	1,685,175 01	255,529 47	
— de fourrages	»	»	2	5,542,000 »	5,217,702 07	124,297 93	
— d'entretien du harnachement, traite- ment et ferrure des chevaux	»	»	3	67,000 »	47,120 44	19,879 56	
A REPORTER.				24,428,225 68	19,146,651 09	5,281,591 69	

GUERRE (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	24,428,223 68	19,146,631 99	5,281,591 69	
<i>Masses des corps, frais divers et indemnités (suite).</i>	II (suite).	5 (suite).					
Masse de renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	°	°	4	95,000 °	50,493 44	44,506 56	
— de casernement des chevaux	°	°	5	78,000 °	48,588 56	29,411 04	
— — des hommes	°	°	6	624,780 50	542,851 97	81,927 53	
Frais de route et de séjour des officiers.	°	°	7	85,000 °	48,657 53	36,342 47	
Transports généraux et autres	°	°	8	60,000 °	43,756 25	16,243 75	
Primes de rengagement	°	°	9	5,000 °	250 °	2,750 °	
Chauffage et éclairage des corps-de-garde	°	°	10	65,000 °	53,776 75	11,223 25	
Vivres de campagne au camp, logement et nourriture en route	°	°	11	421,000 °	295,616 80	125,383 20	
Remonte	°	°	12	414,750 °	344,628 92	70,121 08	
Frais de bureau et d'administration des corps.	°	°	15	528,000 °	227,619 55	300,380 67	
École militaire.	III.						
Traitements et indemnités	°	°	1	35,424 90	24,017 75	11,407 26	
Enseignement	°	°	2	60,040 55	49,086 99	10,953 54	
Solde des élèves.	°	°	5	20,340 °	17,375 86	2,964 14	
Dépenses d'administration.	°	°	4	25,885 68	22,578 18	3,307 50	
Matériel du service de santé et des hôpitaux.	IV.						
Pharmacie centrale	°	°	1	94,000 °	95,956 57	65 43	
Solde, supplément de solde et pain des mili- taires malades	°	°	2	450,000 °	294,952 57	155,047 63	
Loyer des bâtiments et réparations	°	°	5	25,500 °	15,150 97	10,349 03	
Matériel de l'artillerie et du génie.	V.						
Matériel de l'artillerie	°	°	1	540,000 °	451,528 60	88,471 40	
— du génie	°	°	2	1,152,000 °	1,023,729 50	128,270 50	
À REPORTER.	29,006,965 18	22,775,848 11	6,231,115 07	

GUERRE (suite). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			20,006,963 18	22,775,848 11	6,255,115 07	
Traitements divers et pensions.	VI.					
Traitements temporaires de non-activité et de réforme, etc.	•	1	277,198 59	186,804 05	00,504 54	
Traitement des aumôniers	•	2	52,500 •	17,700 86	14,790 14	
— d'employés temporaires.	•	3	5,850 •	5,016 67	855 55	
Pensions civiles	•	4	15,000 •	13,168 15	1,851 85	
Pensions de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement, et secours sur le fonds de Waterloo	•	5	22,251 61	10,063 94	12,187 67	
Dépenses imprévues	VII.	Uniq.	45,536 82	30,514 45	5,822 37	
Paiement de créances qui se rapportent à des exercices clos	VIII.	Id.	(a) 27,344 60	26,267 16	1,077 44	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 29 décembre 1847, <i>Moniteur</i> n° 365.
Dépenses de l'exercice 1847	IX.	Id.	(b) 50,165 •	18,356 20	31,806 80	
Crédits ouverts au Ministère de la Guerre, pour dépenses à faire au fur et à mesure des besoins de l'armée, à charge d'en rendre compte.			•	5,888,504 55	6,301,700 01 5,888,504 55	b) Ce crédit a été ouvert par la loi du 15 avril 1848, <i>Moniteur</i> n° 109.
TOTAUX.			20,482,607 60	28,070,345 14	503,264 40	

Le Budget de la Guerre a été fixé, par la loi du 8 mars 1847, *Moniteur* n° 69, à la somme de fr. 20,405,100 •
 Les crédits supplémentaires s'élèvent à fr. 77,507 60

TOTAL fr. 20,482,607 60

FINANCES. — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.						
Traitement du Ministre	I.	1	21,000 »	21,000 »	»	
— des fonctionnaires et employés . . . fr. 485,070 »	»	2	487,070 »	487,067 71	2 29	
Travail extraordinaire 4,000 »	»					
Frais de tournée	»	3	8,000 »	5,000 60	2,999 40	
Matériel	»	4	45,000 »	42,944 90	35 10	
Service de la monnaie	»	5	7,200 »	7,185 14	16 86	
Multiplication des coins et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies, et frais de comptage	»	6	10,000 »	1,007 55	8,992 47	
Achat de matières et frais de fabrication de pièces de cuivre	»	7	100,000 »	99,081 57	918 45	
Magasin général des papiers	»	8	155,000 »	155,000 »	»	
Frais de rédaction et de publication de documents statistiques	»	9	20,800 »	19,447 50	1,352 61	
Administration du trésor dans les provinces.						
Traitement des directeurs	II.	1	86,550 »	86,050 »	500 »	
Caisse générale de l'État	»	2	250,000 »	»	250,000 »	
Administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises, de la garantie des matières d'or et d'argent, etc.						
Traitement des employés du service sédentaire.	III.	1	868,500 »	660,877 31	207,622 69	
Remises et indemnités des comptables	»	2	1,710,000 »	4,510 70	1,705,489 30	
Traitement des employés du service actif (contributions directes, cadastre et comptabilité).	»	3	501,200 »	401,449 75	99,750 25	
Traitement des employés de la douane et recherche maritime.	»	4	5,957,450 »	2,870,210 66	1,067,219 54	
Traitement des employés des accises	»	5	750,000 »	553,841 10	226,058 90	
A REPORTER.			8,945,650 »	5,374,681 56	3,570,968 64	

FINANCES (suite). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			8,945,650 »	5,574,681 56	5,570,968 64	
Administration des contributions, etc. (suite).	III.	(suite).				
Traitement des employés de la garantie . . .	»	6	45,860 »	52,378 60	11,481 40	
— des vérificateurs des poids et me- sures	»	7	52,100 »	57,757 89	14,542 11	
Honoraires fixes des avocats de l'administration.	»	8	57,140 85	57,140 85	»	
Frais de bureau et de tournée (a.	»	9	188,379 17	179,736 76	8,642 41	
Indemnités (b	»	10	201,200 »	141,212 12	149,087 88	
Matériel	»	11	140,000 »	116,074 78	25,025 22	
Indemnités pour les transcriptions de muta- tions, etc., dans les bureaux de conservation du cadastre	»	12	52,000 »	25,057 75	6,942 25	
Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers, entretien des bâtiments, etc. . .	»	13	51,000 »	28,187 41	2,812 59	
Administration de l'enregistrement, des domaines et forêts.	IV.					
Traitement du personnel de l'enregistrement .	»	1	556,200 »	175,623 89	182,666 11	
— — du timbre	»	2	54,700 »	26,838 25	27,861 75	
— — du domaine	»	3	82,500 »	56,872 77	45,627 23	
— des agents forestiers	»	4	241,900 »	113,598 67	128,501 53	
Remises des receveurs	»	5	849,000 »	»	849,000 »	
— des greffiers	»	6	46,000 »	18,358 40	27,661 60	
Frais de bureau des directeurs	»	7	20,000 »	20,000 »	»	
Matériel	»	8	32,000 »	31,986 75	15 25	
Frais de poursuites et d'instances	»	9	55,000 »	30,485 14	24,514 86	
Dépenses du domaine	»	10	(c) 156,545 14	82,204 17	54,558 07	
Palais de Bruxelles et de Tervueren	»	11	21,000 »	11,511 20	9,688 80	
A REPORTER.			11,656,265 14	6,518,186 74	5,158,076 40	

a et b) Les crédits portés aux articles 1 à 9 inclusivement du chap. III, peuvent être réunis et transférés indistinctement de l'un de ces articles sur les autres, selon les besoins de la nouvelle organisation. Il en est de même du crédit de l'article 10, mais seulement à concurrence de 62,000 francs.

En conséquence, une somme de fr. 1,470 85 c^{ts} a été prélevée sur le crédit primitif de l'art. 9, et ajoutée à celui de l'art. 8.

c) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 58,245 14 c^{ts} par la loi du 6 mars 1848, *Moniteur* n° 70.

FINANCES (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			11,656,265 14	6,518,186 74	5,138,076 40	
Pensions et secours.	V.					
Pensions civiles 1,270,000 »	»	1	1,275,000 »	1,268,024 22	6,075 78	
Arriéré de pensions civiles. 5,000 »	»					
Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, à leurs veuves ou enfants qui, n'ayant pas de droits à la pension de retraite, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	»	2	5,000 »	5,000 »	»	
Dépenses imprévues	VI.	Uniq.	14,000 »	15,011 91	988 00	
Acquisition des terrains et bâtiments de la société belge de librairie, imprimerie et papeterie, rue du Nord, n° 8, à Bruxelles. 165,000 »						
Dépenses d'appropriation de ces bâtiments 10,000 »	VII.	Id. (a)	175,000 »	170,375 »	4,625 »	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 8 mars 1847, <i>Moniteur</i> n° 70.
Acquisition de deux hôtels rue de la Loi, n° 12 et 14, et d'une maison rue de l'Orangerie, n° 5, à Bruxelles.	VIII.	Id. (b)	490,000 »	490,000 »	»	b) Ce crédit a été ouvert par la loi du 8 mai 1847, <i>Moniteur</i> n° 129.
Frais de confection et d'essai des nouveaux types des monnaies d'or et d'argent 54,000 »						
Complément des dépenses d'appropriation des locaux de la monnaie nationale 7,000 »	IX.	Id. (c)	41,000 »	19,651 15	21,348 85	c) Ce crédit a été ouvert par la loi du 6 mai 1847, <i>Moniteur</i> n° 128
Paiement de créances résultant de faits antérieurs au 1 ^{er} octobre 1850	X.	Id. (d)	49,556 76	27,576 46	21,780 30	d) Ce crédit a été ouvert par la loi du 16 mai 1847, <i>Moniteur</i> n° 140.
Dépenses diverses. (e)	XI.					
Service du caissier général de l'État. Exercices 1841 à 1844 inclus	»	1	1,029,002 65	»	1,029,002 65	e) Les crédits des art. 1 à 14 du chapit. XI, s'élevant ensemble à fr. 1,474,757 76 ^{cs} , ont été ouverts par la loi du 24 mai 1848, <i>Moniteur</i> n° 147.
Frais de refonte des anciennes monnaies provinciales et du pays	»	2	285,254 61	»	285,254 61	
Traitements des fonctionnaires et employés du service sédentaire de l'administration des contributions. Exercices 1844 et 1845	»	3	16,768 66	»	16,768 66	
A REPORTER.			15,050,045 82	8,511,825 48	6,524,820 34	

FINANCES (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			15,050,045 82	8,511,825 48	6,524,820 34	
Dépenses diverses (suite).	XI	(suite).				
Remises et indemnités des comptables (administration des contributions). Exercice 1845.		4	2,458 71	"	2,458 71	
Prix des sucres saisis et brûlés à l'entrepôt St-Michel, à Anvers, lors du bombardement de cette ville. Exercice 1845		5	26,215 60	26,215 60	"	
Traitement des employés du timbre (administration de l'enregistrement). Exercices 1844 et 1845.		6	485 01	"	485 01	
Traitement des employés du domaine. Exercice 1844		7	629 58	"	629 58	
Remises des greffiers, en vertu de la loi du 21 ventôse an VII. Exercices 1845, 1844 et 1845.		8	9,681 98	"	9,681 98	
Matériel de l'administration de l'enregistrement. Exercices 1845, 1844 et 1845.		9	1,957 72	"	1,957 72	
Frais de poursuites et d'instances (administration de l'enregistrement). Exercices 1842 à 1845 inclus		10	55,545 96	"	55,545 96	
Dépenses du domaine. Exercices 1845, 1844 et 1845.		11	19,941 28	"	19,941 28	
Restitution de prix de vente de domaines, résultant de condamnations judiciaires.		12	12,000 "	"	12,000 "	
Remboursement de capitaux et paiement d'arrérages de rentes, par suite de condamnations en faveur du sieur Blondel et la ville d'Ath		13	17,000 "	"	17,000 "	
Part contributive de l'État dans les frais de premier établissement d'un affinage		14	20,000 "	20,000 "	"	
TOTAUX.			15,180,557 66	8,558,059 08	6,622,318 58	

Le Budget des Finances a été fixé, par la loi du 24 décembre 1846, *Moniteur* n° 561, à la somme de . fr. 12,892,020 "

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 2,288,557 66

TOTAL. fr. 15,180,557 66

REMBOURSEMENTS ET NON-VALEURS. — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Non-Valeurs.						
Non-valeurs sur le foncier	•	1	500,000 •	112,273 15	187,726 87	Les crédits de ce Budget ne sont point limitatifs.
— sur l'impôt personnel	•	2	370,000 •	3,761 75	366,238 25	
— sur les patentes	•	3	80,000 •	1,407 01	78,592 99	
Décharge ou remises aux bateliers en non-activité	•	4	30,000 •	•	30,000 •	
Non-valeurs sur les redevances des mines	•	5	10,000 •	85 •	15,015 •	
Remboursements.						
Restitution de droits et amendes et intérêts y relatifs, de frais d'adjudication et de façons d'ouvrages brisés.	•	1	50,000 •	26,454 46	3,545 54	
Restitution d'impôts, péages, capitaux, revenus, remboursements, amendes et paiements d'intérêts; frais d'adjudication et charges des successions vacantes ou en déshérence, etc.	•	2	250,000 •	17,773 56	252,226 04	
Remboursement des postes aux offices étrangers	•	3	150,000 •	42,884 75	107,115 27	
Remboursement du péage sur l'Escaut	•	4	800,000 •	798,863 56	1,136 44	
Déficit des comptables (anciens et nouveaux), pour mémoire	•	5	•	•	•	
Totaux.			2,026,000 •	1,005,593 •	1,022,407 •	Le Budget des Remboursements et Non-Valeurs a été fixé, par la loi du 24 decemb. 1846, <i>Moniteur</i> n° 562, à la somme indiquée ci-contre.

RÉCAPITULATION. — EXERCICE 1847.

MINISTÈRES ET SERVICES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Dette publique	52,557,706 69	25,715,078 48	6,843,728 21	
Dotations	3,338,672 75	3,316,383 40	22,289 35	
Ministère de la Justice	15,151,905 »	12,292,388 99	859,600 01	
— des Affaires Étrangères.	1,468,967 77	1,587,073 26	81,804 51	
— de la Marine	1,416,562 »	1,415,263 25	1,298 75	
— des Travaux Publics.	18,640,043 75	17,737,587 29	911,456 46	
— de l'Intérieur	7,400,810 81	7,154,132 06	545,677 85	
— de la Guerre	29,482,607 60	28,979,343 14	503,264 46	
— des Finances	15,180,357 66	8,558,030 08	6,622,318 58	
Remboursements et Non-Valeurs.	2,026,000 »	1,003,503 »	1,022,407 »	
	124,771,724 03	107,557,782 85	17,213,941 18	
Fonds spéciaux. (Le développement s'en trouve à la suite du Budget des Travaux Publics, page 110).	3,639,000 »	2,772,280 86	866,719 14	
TOTAUX.	128,410,724 03	110,330,063 71	18,080,660 32	

ÉTAT COMPARATIF

ENTRE

L'ÉVALUATION DES REVENUS DU ROYAUME

ET

LES RECETTES EFFECTIVES.

—

EXERCICE 1848.



DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, CADASTRE, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	18,359,750 »
Personnel	9,200,400 »
Patentes	3,096,500 »
Redevances sur les mines	180,180 »
Douanes	11,577,000 »
Droits de consommation sur les boissons distillées	920,000 »
Sel	4,800,000 »
Vins étrangers	2,000,000 »
Eau-de-vie étrangère	200,000 »
— indigène	3,500,000 »
Bières et vinaigres	6,500,000 »
Sucres	3,000,000 »
Timbres collectifs sur les quittances	5,000 »
— sur les permis de circulation	1,000 »
Droits de marque des matières d'or et d'argent	140,000 »
— d'entrepôt, y compris ceux de l'entrepôt d'Anvers	190,000 »
Recettes extraordinaires et accidentelles	10,000 »
Bons du trésor. { Restitution de $\frac{1}{2}$ p. % de bonification.	»
{ Intérêts non échus	»
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Enregistrement	10,600,000 »
Greffe	300,000 »
Hypothèques	1,700,000 »
Successions	5,000,000 »
Timbres	3,000,000 »
Amendes	150,000 »
Indemnité payée par les miliciens pour remplacement et pour décharge de responsabilité de remplacement.	70,000 »
Amendes en matière de simple police, civile, correctionnelle, etc.	140,000 »
Produit des examens	70,000 »
— des brevets d'invention	20,000 »
— des diplômes des artistes vétérinaires	100 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Produits des canaux et rivières appartenant au domaine, droits d'écluse, ponts, navigation	875,000 »
— de la Sambre canalisée	700,000 »
— du canal de Charleroy.	1,525,000 »
— — de Mons à Condé	110,000 »
— des droits de bacs et passages d'eau	90,000 »
— des barrières sur les routes de 1 ^{re} et de 2 ^{me} classe	2,000,000 »
À REPORTER.	90,029,950 »

pour l'exercice 1848, et les recettes effectives, contenant les versements
septembre 1848.

VERSEMENTS des HUIT PREMIERS MOIS DE 1848.	RESTE A RECOURER.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
			EN PLUS DE L'ÉVALUATION.	EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	
10,214,801 45	8,144,948 57	18,359,750 "	"	"	
5,144,988 26	4,055,411 74	9,200,400 "	"	"	
1,486,545 56	1,610,154 64	5,096,500 "	"	"	
15,760 58	166,419 62	180,180 "	"	"	
6,115,561 11	4,456,658 89	10,572,000 "	"	1,005,000 "	
844,677 89	55,522 11	880,000 "	"	40,000 "	
5,201,256 06	1,598,765 94	4,800,000 "	"	"	
1,290,686 58	709,515 62	2,000,000 "	"	"	
139,645 05	80,556 95	220,000 "	20,000 "	"	
2,044,405 58	1,455,594 62	5,500,000 "	"	"	
4,590,215 69	1,909,784 51	6,500,000 "	"	200,000 "	
2,561,862 49	558,157 51	5,100,000 "	100,000 "	"	
5,248 66	1,751 54	5,000 "	"	"	
512 03	287 97	800 "	"	200 "	
60,519 11	59,680 89	100,000 "	"	40,000 "	
87,852 47	102,167 53	190,000 "	"	"	
7,287 78	5,712 22	11,000 "	1,000 "	"	
5,318 25	581 75	5,700 "	5,700 "	"	
66,515 44	8,686 56	75,000 "	75,000 "	"	
6,555,624 07	5,504,575 95	9,660,000 "	"	940,000 "	
216,580 56	105,419 44	520,000 "	20,000 "	"	
987,248 05	512,751 05	1,500,000 "	"	200,000 "	
3,562,974 55	1,857,025 45	5,200,000 "	200,000 "	"	
1,956,788 42	1,245,211 58	5,200,000 "	200,000 "	"	
98,706 88	51,295 12	150,000 "	"	"	
64,599 02	25,400 98	90,000 "	20,000 "	"	
85,554 25	44,465 77	150,000 "	"	10,000 "	
75,958 10	26,061 90	100,000 "	50,000 "	"	
9,685 12	5,514 88	15,000 "	"	5,000 "	
1,740 "	260 "	2,000 "	1,900 "	"	
485,689 51	250,510 69	754,000 "	"	141,000 "	
295,400 08	158,599 92	452,000 "	"	248,000 "	
777,855 41	400,146 59	1,178,000 "	"	547,000 "	
60,878 05	51,121 05	92,000 "	"	18,000 "	
54,264 66	50,755 54	85,000 "	"	5,000 "	
1,158,790 61	600,209 59	1,759,000 "	"	241,000 "	
55,719,112 14	55,542,217 86	87,261,550 "	671,000 "	5,440,200 "	

*Suite de l'ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
faits au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
REPORT.	90,020,050 *
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes	5,625,000 "
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	512,000 "
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Produit du chemin de fer	16,010,000 "
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Rachat et transfert de rentes, y compris l'aliénation des rentes constituées	9,000 "
Capitaux du fonds de l'industrie	120,000 "
— de créances ordinaires	565,000 "
Prix de vente d'objets mobiliers, et transactions en matière domaniale, dommages-intérêts, successions en déshérence, épaves	200,000 "
Prix de vente de domaines, en vertu de la loi du 27 décembre 1822, payés en numéraire en suite de la loi du 28 décembre 1855, pour l'exécution de celle du 27 décembre 1822 et les lois des 30 juin 1840, 18 mai 1845 et 27 février 1846	500,000 "
Prix de coupes de bois, d'arbres et de plantations, vente d'herbes, extraction de terre et de sable	1.100,000 "
Fermages de biens fonds et bâtiments, de chasses et de pêches, arrérages de rentes, revenus des domaines du Département de la Guerre	400,000 "
Intérêts de créances du fonds de l'industrie; de créances ordinaires	180,000 "
Restitutions et dommages-intérêts en matière forestière	100 "
— volontaires	100 "
Abonnement au <i>Moniteur</i> et au <i>Bulletin officiel</i>	20,000 "
Produit de l'école vétérinaire et d'agriculture	60,000 "
Bons du trésor. { Intérêts acquises au trésor	" "
{ Bonifications restituées	" "
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	85,000 "
Intérêts de 15,458 obligations de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 %/100, provenant de l'emploi de l'encaisse de l'ancien caissier général, sans préjudice aux droits envers le même caissier, dont il est fait réserve expresse	537,520 "
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	570,000 "
— de la fabrication de pièces de cuivre 145,000 "	435,000 "
— — loi du 9 mai 1848 290,000 "	
— des actes des commissariats maritimes	35,800 "
— des droits de pilotage et de fanal	625,000 "
Intérêts des capitaux tenus en réserve jusqu'à la liquidation définitive des créances mentionnées à l'art. 64 du traité conclu, entre la Belgique et le royaume des Pays-Bas, le 5 novembre 1842	209,500 "
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, CADASTRE, DOUANES ET ACCISES.	
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc.	1,000 "
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	90,000 "
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Recouvrements de reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes	50,000 "
Bénéfice éventuel produit par la fonderie de canons à Liège, sur la fabrication d'armes de guerre à exporter pour l'étranger	25,000 "
A REPORTER.	115,805,950 *

pour l'exercice 1848, et les recettes effectives, contenant les versements
septembre 1848.

VERSEMENTS des HUIT PREMIERS MOIS DE 1848.	RESTE A RECOUVRER.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
			EN PLUS DE L'ÉVALUATION.	EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	
53,719,112 14	53,542,217 86	87,261,550 "	671,000 "	5,440,200 "	
2,185,284 55	1,216,715 45	5,400,000 "	"	225,000 "	
79,288 51	40,715 69	120,000 "	"	102,000 "	
7,797,887 56	4,252,112 64	12,050,000 "	"	3,960,000 "	
555 76	344 24	900 "	"	8,100 "	
69,957 19	55,042 81	105,000 "	"	15,000 "	
90,652 50	59,567 70	150,000 "	"	415,000 "	
425,564 68	76,455 52	500,000 "	500,000 "	"	
288,609 71	151,590 29	440,000 "	"	60,000 "	
492,501 50	517,498 70	810,000 "	"	290,000 "	
185,984 52	114,015 68	500,000 "	"	100,000 "	
28,055 56	18,964 44	47,000 "	"	155,000 "	
95 25	56 75	150 "	50 "	"	
570 "	50 "	400 "	500 "	"	
52,600 64	17,509 56	50,000 "	21,000 "	"	
56,014 57	18,985 63	55,000 "	"	5,000 "	
19,985 71	1,014 29	21,000 "	21,000 "	"	
1,185 15	16 87	1,200 "	1,200 "	"	
"	85,000 "	85,000 "	"	"	
537,520 "	" "	537,520 "	"	"	
479,855 17	90,164 85	570,000 "	"	"	
66,325 45	568,674 55	435,000 "	"	"	
"	55,800 "	55,800 "	"	"	
"	625,000 "	625,000 "	"	"	
150,326 99	149,173 01	299,500 "	"	"	
1,032 62	467 58	1,500 "	500 "	"	
50,429 60	45,570 40	90,000 "	6,000 "	"	
67,414 85	52,585 15	100,000 "	50,000 "	"	
56,999 27	3,000 75	40,000 "	15,000 "	"	
66,859,652 23	41,297,667 77	108,137,500 "	1,086,650 "	8,843,500 "	

*Suite de l'ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
faits au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
REPORT.	115,895,950 »
<i>Avances faites par le Ministère des Finances.</i>	
Frais de poursuites et d'instances	5,000 »
Recouvrements sur les communes, les hospices et les acquéreurs de bois domaniaux, pour frais de régie de leurs bois	145,000 »
Frais de perceptions faites pour le compte de tiers	6,000 »
— — — — des provinces	7,000 »
<i>Avances faites par le Ministère de la Justice.</i>	
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, de simple police, etc.	160,000 »
Frais d'entretien, de transport et de remplacement de mendiants, d'entretien et de remplacement de mineurs, d'enfants trouvés, etc.	1,000 »
<i>Avances faites par le Ministère de l'Intérieur.</i>	
Frais de justice devant les conseils de discipline de la garde civique	100 »
Pensions à payer par les élèves de l'école militaire.	47,600 »
Annuités à payer par les propriétaires riverains du canal de la Campine, 1 ^{re} et 2 ^e section du canal d'embranchement vers Turnhout, et de la 1 ^{re} section du canal de Zelzaetc.	80,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	978,400 »
Recettes accidentelles	200,000 »
Abonnement des provinces pour réparation d'entretien dans les prisons.	19,600 »
Versements à faire par les sociétés anonymes, les concessionnaires des chemins de fer, de routes, de canaux et de ponts	198,600 »
Chemin de fer rhénan. — Dividende de 1848	160,000 »
Dons patriotiques	»
	117,902,250 »
FONDS SPÉCIAL.	
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 5 février 1845	800,000 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	
Avance d'une somme égale aux $\frac{5}{12}$ de la contribution foncière de l'exercice 1848. (Loi du 26 février 1848)	12,227,000 »
A REPORTER.	12,227,000 »

pour l'exercice 1848, et les recettes effectives, contenant les versements
septembre 1848.

VERSEMENTS des HUIT PREMIERS MOIS de 1848.	RESTE A RECOURIR.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
			EN PLUS DE L'ÉVALUATION.	EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	
66,859,632 25	41,207,667 77	108,157,500 "	1,086,650 "	8,845,500 "	
955 79	596 21	1,550 "	"	5,670 "	
85,075 57	56,024 65	140,000 "	"	5,000 "	
5,595 28	1,606 72	5,000 "	"	1,000 "	
4,759 12	2,240 88	7,000 "	"	"	
79,174 52	40,825 68	120,000 "	"	40,000 "	
574 51	125 49	500 "	"	500 "	
227 17	172 85	400 "	500 "	"	
28,682 85	11,517 17	40,000 "	"	7,600 "	
80,126 09	59,875 91	120,000 "	40,000 "	"	
75,388 02	905,011 08	978,400 "	"	"	
566,594 27	55,405 75	400,000 "	200,000 "	"	
6,500 "	15,100 "	19,600 "	"	"	
"	108,600 "	108,600 "	"	"	
"	160,000 "	160,000 "	"	"	
5,025 94	"	5,025 94	5,025 94	"	
67,569,885 84	42,701,268 10	110,551,155 94	1,529,975 94	8,901,070 "	
75,579 15	46,420 87	120,000 "	"	680,000 "	
12,161,495 55	65,506 45	12,227,000 "	"	"	
12,161,495 55	65,506 45	12,227,000 "	"	"	

*Suite de l'ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
faits au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
REPORT.	12,227,000 °
Emprunt basé sur la contribution foncière de l'exercice 1848.	13,540,000 °
— — — personnel de l'exercice 1848	4,257,000 °
Loi du 6 mai 1848. } — — le produit annuel des rentes et des capitaux donnés en prêts, garanties par une hypothèque conventionnelle	1,549,700 °
— — les pensions et traitements annuels payés par l'État	1,254,500 °
— souscription volontaire, avec jouissance d'intérêt.	540,000 °
— — — sans jouissance d'intérêts	°
Restant disponible à l'expiration de l'exercice 1845, sur la somme de fr. 6,912,575 32 c. prélevée sur le produit de l'emprunt du 29 septembre 1842 et transférée en recette audit exercice 1845, en vertu du § 2 de l'art. 8 de la loi du 24 mai 1848, portant règlement définitif de l'exercice 1842	140,916 91
Intérêts à payer par la Société générale, en vertu de l'art. 6 de la loi du 22 mai 1848, pour l'émission des billets de banque	120,000 °
RÉCAPITULATION.	58,028,916 91
Revenus ordinaires	117,902,250 °
Fonds spécial	800,000 °
Ressources extraordinaires	58,028,916 91
	156,751,166 91

pour l'exercice 1848, et les recettes effectives, contenant les versements
septembre 1848.

VERSEMENTS des HUIT PREMIERS MOIS DE 1848.	RESTE A RECOURER.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
			EN PLUS DE L'ÉVALUATION.	EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	
12,101,405 55	65,506 45	12,227,000 "	"	"	
17,508,901 27	941,098 73	18,340,000 "	"	"	
5,904,614 37	292,585 03	4,257,000 "	"	"	
1,502,510 29	47,180 71	1,340,700 "	"	"	
506,608 07	947,691 55	1,254,500 "	"	"	
124,086 "	215,914 "	540,000 "	"	"	
5,057 46	942 54	4,000 "	4,000 "	"	
140,916 91	"	140,916 91	"	"	
"	120,000 "	120,000 "	"	"	
55,402,188 52	2,650,728 39	58,052,916 91	4,000 "	"	
67,500,885 84	42,761,268 10	110,351,155 94	1,320,975 94	8,001,070 "	
75,570 13	46,420 87	120,000 "	"	680,000 "	
55,402,188 52	2,650,728 39	58,052,916 91	4,000 "	"	
105,045,655 49	45,458,417 56	148,484,070 85	1,555,975 94	9,581,070 "	
			8,247,006 06		

136

ÉTAT

DE

LA SITUATION DU BUDGET GÉNÉRAL

DES DÉPENSES.

—

EXERCICE 1848.

—

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT du BUDGET.	SOMMES ORDONNANCÉES par LE TRÉSOR PUBLIC.	RESTANTS DISPONIBLES.
Dette publique	31,813,472 07	1,919,281 61	29,894,190 46
Dotations <ul style="list-style-type: none"> Liste civile Sénat Chambre des Représentants Cour des Comptes 	2,731,522 75 40,000 » 438,650 » 182,915 82	1,834,215 12 13,000 » 315,088 56 109,548 04	917,107 63 27,000 » 123,561 44 73,367 78
Département de la Justice	12,707,895 »	5,859,965 32	6,847,931 68
— des Affaires Étrangères et de la Marine	2,719,274 »	1,556,114 08	1,163,159 32
— de l'Intérieur	8,306,442 40	4,368,461 26	4,027,981 14
— des Travaux publics	17,643,444 43	8,289,243 11	9,354,201 32
— de la Guerre	37,690,000 »	22,916,329 85	14,773,670 15
A REPORTER. fr.	114,383,416 47	47,181,245 55	67,202,170 92

de l'exercice 1848, à l'époque du 1^{er} septembre 1848.**OBSERVATIONS.**

Le Budget de la Cour des Comptes a été fixé, par la loi du 31 décembre 1847, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} janvier 1848, n° 1, à fr	161,900
Par l'article unique de la loi du 19 avril 1849, <i>Moniteur</i> du 22, n° 113, il a été ouvert un crédit supplémentaire, pour le renouvellement et la restauration du mobilier de la Cour des Comptes détruit par suite de l'incendie du 7 novembre 1846, de	21 015 82
	Fr 182,915 82
<hr/>	
Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 23 décembre 1847, <i>Moniteur</i> du 28, n° 302, à fr	2,698,774
Par l'article unique de la loi du 25 avril 1848, <i>Moniteur</i> du 27, n° 118, il a été ouvert un crédit extraordinaire, destiné à payer les frais de location d'un bateau à vapeur, pour maintenir le service de navigation entre Anvers et Tamise, de	20 500 »
	Fr 2,719,274
<hr/>	
Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 1 ^{er} janvier 1848, <i>Moniteur</i> du 4, n° 4, à fr	6,315,962 10
1° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 18 avril 1848, <i>Moniteur</i> du 19, n° 110, il a été ouvert un crédit pour aider au maintien du travail, et particulièrement du travail industriel, et pour faciliter l'exportation de fabricats ou produits belges, et toutes autres mesures à prendre dans l'intérêt des classes ouvrières — L'article 2 porte « Cette somme sera prélevée sur l'emprunt décrété par la loi du 26 février 1848 », et l'article 3 porte « Il sera rendu aux Chambres un compte spécial de l'exécution de cette loi », de	2,000,000
2° Par les articles 2, 3, 4 et 5 de la loi du 28 mai 1848, <i>Moniteur</i> du 30, n° 151, il a été ouvert divers crédits supplémentaires, savoir : Par l'art 2, 7,000 francs pour frais d'appropriation des Musées royaux, par l'art 3, 25,000 francs pour encouragement à l'agriculture, par l'art 4, 8,450 francs pour dépenses faites pour prévenir la falsification de la graine de lin à semer, et par l'art 5, 40,000 francs est ajouté au crédit voté à l'art 2 du chapitre XXI du Budget de 1848, ensemble	50,480
	Fr 8,396,442 40
<hr/>	
Le Budget du Département des Travaux Publics a été fixé, par la loi du 4 mars 1848, <i>Moniteur</i> du 5, n° 33, à fr	17,593,444 43
Ensuite de l'arrêté royal du 8 mars 1848, <i>Moniteur</i> du 12, n° 72, transfère du Département des Finances (voir l'observation audit Département)	50,000
	Fr 17 643,444 43
<hr/>	
Le Budget du Département de la Guerre a été fixé, par la loi du 1 ^{er} janvier 1848, <i>Moniteur</i> du 6, n° 6, à fr	28,690,000
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 15 avril 1848, <i>Moniteur</i> du 18, n° 109, il a été ouvert un crédit pour les dépenses extraordinaires du Département de la Guerre jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848 — L'article 2 porte « Le Roi déterminera, par des arrêtés, l'emploi de ce crédit entre les divers articles du Budget, selon le besoin réel du service » Les voies et moyens sont faits par les emprunts forcés décrétés par la loi du 26 février 1848	9 000 000
	Fr 37,690,000
<hr/>	

Suite de l'état de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT du BUDGET.	SOMMES ORDONNANCÉES par LE TRÉSOR PUBLIC.	RESTANTS DISPONIBLES.
REPORT. fr.	114,385,416 47	47,181,245 55	67,202,170 92
Département des Finances	13,272,750 "	1,380,785 58	(a) 11,882,964 42
Remboursements, Restitutions et Non-Valeurs	1,051,000 "	40,282 75	b) 1,010,717 25
TOTAL DES BUDGETS. fr.	129,607,166 47	48,611,515 88	80,095,852 59

FONDS

Département des Travaux Publics. — Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc. Lois des 22 mars et 18 mai 1848, <i>Moniteur</i> des 25 mars et 20 mai, n° 85 et 141.	2,800,000 "	1,549,854 48	1,250,145 52
Chemin de fer. — Lois des 21 avril et 24 mai 1848, <i>Moniteur</i> des 22 avril et 26 mai, n° 113 et 147.	7,005,611 58	1,501,906 94	5,505,704 44
TOTAL DES FONDS SPÉCIAUX. fr.	9,805,611 58	3,051,761 42	6,755,840 96

RÉCAPITU

BUDGET GÉNÉRAL fr.	129,607,166 47	48,611,515 88	80,095,852 59
FONDS SPÉCIAUX	9,805,611 58	3,051,761 42	6,755,840 96
TOTAUX. fr.	139,412,777 85	51,663,275 30	87,749,702 55

dépenses de l'exercice 1848, à l'époque du 1^{er} septembre 1848.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 29 décembre 1847, <i>Moniteur</i> du 31, n° 365, à. fr.	13,031,450 »
1 ^o Par l'article unique de la loi du 9 mai 1848, <i>Moniteur</i> du 10, n° 131, il a été ouvert un crédit supplémentaire, pour les frais de fabrication de monnaie de cuivre, de	200,000 »
2 ^o Par la loi du 24 mai 1848, <i>Moniteur</i> du 26, n° 147, 3 ^{me} colonne du tableau y annexé, il a été ouvert un crédit supplémentaire, pour le matériel de l'Hôtel des monnaies, de	91,300 »
	Fr. 13,322,750 »

A DÉDUIRE :

Ensuite de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 8 mars 1848, *Moniteur* du 12, n° 72, le service des plantations sur les routes, les canaux et les chemins de fer de l'État, transféré au Département des Finances par disposition du 12 juillet 1847, est replacé dans les attributions du Ministère des Travaux publics; en conséquence, le crédit de 50,000 francs, affecté à ce service au Budget du Département des Finances, exercice 1848 (chapitre IV, article 12), doit être porté à celui du Département des Travaux publics, même exercice. L'article 2 porte : « Ce crédit formera l'article 1^{er bis} du chapitre II, section 1^{re} »

50,000 »
Fr. 13,272,750 »

a et b.) Sur ces sommes disponibles doivent être imputées les dépenses faites par les administrations des contributions directes et accises et de l'enregistrement et des domaines, qui sont encore à soumettre à la régularisation de la Cour des Comptes.

NB. La différence qui existe entre le contrôle des Budgets et la présente Situation, provient de ce que l'on porte ici seulement les dépenses ordonnées et que le contrôle porte toutes les dépenses liquidées par la Cour des Comptes.

SPÉCIAUX.

Loi du 22 mars, article 1^{er}. — Le crédit de 3,500,000 francs, ouvert par la loi du 16 mai 1845, est augmenté de 2,000,000 de francs. — Article 2. Cette augmentation de crédit sera prélevée sur les fonds mis à la disposition du Gouvernement, par la loi du 26 février 1848 (emprunt des 8^{mes} de la contribution foncière), ci

2,000,000 »	
Loi du 18 mai, article unique. — Les crédits alloués par les lois des 16 mai 1845 et 22 mars 1848 sont augmentés de 800,000 francs. (Les voies et moyens sont faits par les deux emprunts forcés). Ci.	500,000 »
	Fr. 2,800,000 »

Loi du 21 avril, article 1^{er}. — Il est ouvert au Département des Travaux publics, pour travaux au chemin de fer de l'État, un crédit de fr.

5,000,000 »	
Loi du 24 mai, article unique. — Il est ouvert au Département des Travaux publics, pour travaux au chemin de fer de l'État, un crédit de	2,005,611 38
Les voies et moyens de ces deux crédits sont faits par les deux emprunts forcés, décrétés par les lois des 26 février et 6 mai 1848, <i>Moniteur</i> n° 58 et 128.	
	Fr. 7,005,611 38

LATION.

142

EXERCICE 1848.

ÉTAT DE DÉVELOPPEMENT,

PAR CHAPITRES ET ARTICLES,

DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1848,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1848.

DETTE PUBLIQUE. — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Service de la dette.	I.					
Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans désignation de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	•	1	300,000	•	300,000	•
Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842.	•	2	846,360	•	846,360	•
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique, à 2½ p. ‰, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'article 63 du même traité	•	3	5,502,640 78	•	5,502,640 78	
Frais relatifs à cette dette.	•	4	3,000	•	3,000	•
Intérêts de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. ‰, autorisé par la loi du 18 juin 1856 1,200,000	•	5	1,500,000	•	1,500,000	•
Dotations de l'amortissement de cet emprunt. 500,000	•					
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt	•	6	3,000	•	3,000	•
Intérêts de l'emp. de 50,850,800 francs, à 5 p. ‰, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital approximatif de 7,624,000 francs, à émettre en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846. 1,754,244	•	7	2,358,092	125,572 50	2,215,419 50	
Dotations de l'amortissement de cet emprunt. 584,748	•					
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt	•	8	39,000	1,253 75	57,744 27	
A REPORTER.			10,553,192 78	126,828 25	10,406,364 55	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			10,555,192 78	126,828 25	10,406,564 55	
Service de la dette (suite).	I	(suite).				
Intér. de l'emp. de 86,040,000 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 26 juin 1840			4,547,000 "			
Dotation de l'amortissement de cet emprunt		9	5,216,400 "		5,216,400 "	
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt		10	150,000 "		150,000 "	
Intérêts de l'emprunt de francs 28,621,718 40 c., à 5 p. %, autorisé par la loi du 29 septembre 1842			1,451,085 92			
Dotation de l'amortissement de cet emprunt		11	1,717,505 10		1,717,505 10	
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt		12	45,000 "		45,000 "	
Intérêts, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, sur un capital de 95,442,852 francs, montant des obligations dont l'émission est autorisée par la loi du 21 mars 1844 (<i>Bull. offic. n° 42</i>)			4,204,927 44			
Dotation de l'amortissement de cette dette		13	5,249,555 76		5,249,555 76	
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la même dette (art. 2 de la loi du 21 mars 1844).		14	15,000 "		15,000 "	
Intérêts de l'emprunt de francs 84,656,000, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (<i>Bull. offic. n° 44</i>), ci.			5,800,520 "			
Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à $\frac{1}{2}$ p. % du capital		15	4,252,800 "		4,252,800 "	
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt (art. 2 de la loi du 22 mars 1844).		16	15,000 "		15,000 "	
Intérêts et frais présumés de la dette flottante.		17	750,000 "	1,857 50	748,162 50	
Rentes viagères		18	5,665 15		5,665 15	
Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée		19	6,765 87		6,765 87	
Indemnité annuelle pour travaux à exécuter au canal de Terneuzen (art. 20 et 23 du traité du 5 novembre 1842)		20	105,820 10		105,820 10	
Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du traité du 5 novembre 1842.		21	21,164 02		21,164 02	
A REPORTER.			28,041,466 78	128,665 75	27,912,801 05	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			28,041,466 78	128,665 73	27,012,801 05	
Rémunérations.	II.					
Anciennes pensions ecclésiastiques tiercées.			185,000 "			
Pensions civiles et autres accordées avant 1830			110,000 "			
Pensions civiles			150,000 "			
— militaires et pensions des Indes			2,243,000 "			
— de l'ordre Léopold		1	3,241,000 "	1,596,304 51	1,644,635 40	
— des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite			525,000 "			
Arriérés de pensions de toute nature pour les exercices éclosementés			5,000 "			
Remboursement à faire au trésor néerlandais, en exécution du § 7 de l'art. 68 du traité du 5 novembre 1842, pour arrérages de pensions, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1848		2	11,005 20	"	11,005 20	
Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>)			28,000 "			
Traitements ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>)		3	50,000 "	22,148 91	27,851 09	
Secours annuels (<i>jaarlijksche onderstanden</i>)			5,000 "			
Fonds de dépôt.	III.					
Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses de l'État, pour la garantie de leurs gestions respectives, par des fonctionnaires comptables de l'État, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration du chemin de fer, des courtiers, etc., et par des contribuables, etc., pour sûreté du paiement des droits de douanes, accises, etc.			394,000 "			
Arriérés des intérêts sur des exercices clos		1	400,000 "	172,799 46	227,200 54	
Intérêts des consignations faites dans les caisses du trésor public de l'État		2	70,000 "	"	70,000 "	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)						
TOTAUX.			51,815,472 07	1,919,978 61	29,893,405 46	

Le Budget de la Dette Publique a été fixé, par la loi du 29 déc. 1847, *Moniteur* n° 365, à la somme indiquée ci-contre.

DOTATIONS. — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Liste civile	I.	Uniq.	2,751,522 75	1,854,215 12	917,107 03	
Sénat	II.	Id.	40,000 »	13,000 »	27,000 »	
Chambre des Représentants	III.	Id.	458,650 »	515,088 56	125,561 44	
Cour des Comptes.	IV.					
Membres de la Cour	°	1	58,000 »	38,666 48	19,333 52	
Personnel des bureaux	°	2	81,000 »	50,654 06	30,345 94	
Matériel et dépenses diverses	°	3	18,000 »	12,750 »	6,150 »	
Pensions	°	4	4,000 »	1,355 50	2,644 50	
Renouvellement et restauration du mobilier de l'hôtel de la Cour des Comptes, détruit par suite de l'incendie du 7 novembre 1846.	°	5	a) 21,015 82	6,122 »	14,895 82	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 19 avril 1848, Moniteur n° 115.
TOTAUX.			3,412,888 57	2,271,851 72	1,141,036 85	

Montant du Budget des Dotations, fixé par la loi du 31 décembre 1847, *Moniteur* n° 1. fr. 3,391,872 75

Montant du crédit supplémentaire ouvert à l'art. 5 du chap. IV fr. 21,015 82

TOTAL. fr. **3,412,888 57**

JUSTICE. — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.						
Traitement du Ministre	1.	1	21,000 "	14,000 "	7,000 "	
— des fonctionnaires, employés et gens de service	"	2	184,550 "	117,590 44	67,159 56	
Matériel	"	3	25,000 "	22,686 10	315 90	
Frais d'impression des recueils statistiques. . .	"	4	6,000 "	6,000 "	"	
Frais de route et de séjour.	"	5	6,000 "	758 "	5,202 "	
Ordre judiciaire.						
II.						
Cour de cassation (<i>Personnel</i>)	"	1	258,500 "	110,125 "	119,575 "	
— (<i>Matériel</i>)	"	2	6,750 "	2,125 "	4,625 "	
Cour d'appel (<i>Personnel</i>)	"	3	622,850 "	508,012 40	514,857 51	
— (<i>Matériel</i>).	"	4	18,000 "	7,800 "	10,200 "	
Tribunaux de 1 ^{re} instance et de commerce. . .	"	5	1,070,125 "	552,870 80	545,254 20	
Justices de paix et tribunaux de police . . .	"	6	565,140 "	280,160 "	282,980 "	
Justice militaire.						
III.						
Haute Cour militaire (<i>Personnel</i>)	"	1	65,800 "	27,608 20	58,191 80	
— (<i>Matériel</i>).	"	2	5,000 "	2,500 "	2,500 "	
Auditeurs militaires et prévôts	"	3	41,255 "	19,168 "	22,085 "	
Frais de justice.						
IV.						
Frais d'instruction et d'exécution.	"	1	779,000 "	119,645 14	659,356 86	
Indemnité pour le greffier de la Cour de Cassa- tion, à charge de délivrer gratis toutes les expéditions ou écritures réclamées par le procureur général et les administrations pu- bliques.	"	2	1,000 "	500 "	500 "	
Palais de justice.						
V.						
Constructions, réparations et loyer de locaux.	"	Uniq.	75,000 "	102 40	74,897 60	
A REPORTER.			5,752,968 "	1,580,429 57	2,152,538 45	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			3,752,908 *	1,580,429 57	2,152,538 43	
Publications officielles.	VI.					
Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i>	"	1	150,000 "	72,514 08	57,085 92	
Abonnements au <i>Bulletin des arrêts</i> de la Cour de Cassation	"	2	3,000 "	2,400 "	600 "	
Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; pu- blication d'un recueil d'instructions, circu- laires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1793, jusqu'en 1830; impression d'avant- projets de lois à envoyer à l'avis des cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du royaume.	"	3	9,000 "	4,285 47	4,710 55	
Pensions et secours.	VII.					
Pensions civiles	"	1	165,000 "	75,424 25	60,575 75	
Secours à des magistrats ou à des veuves et en- fants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un se- cours, par suite d'une position malheureuse.	"	2	12,000 "	12,000 "	"	
Secours à des employés ou à des veuves et en- fants mineurs d'employés dépendant du Mi- nistère de la Justice, se trouvant dans le même cas	"	3	3,000 "	3,000 "	"	
Cultes.	VIII.					
Clergé supérieur du culte catholique et profes- seurs des séminaires, bourses et demi- bourses affectées aux séminaires	"	1	405,822 59	184,550 77	210,491 62	
— inférieur du culte catholique	"	2	3,319,104 61	1,652,940 16	1,686,164 45	
Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises, pour les édifices servant aux cultes	"	3	444,000 "	297,923 95	146,076 05	
Culte protestant.	"	4	59,100 "	25,874 40	33,225 54	
— israélite	"	5	11,000 "	5,848 "	5,152 "	
Pensions et secours pour les ministres des cultes.	"	6	159,000 "	65,957 67	73,962 55	
Établissements de bienfaisance.	IX.					
Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu	"	1	25,000 "	1,478 11	23,521 89	
A REPORTER.			8,435,905 *	3,063,284 40	4,402,710 51	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			8,455,995 »	3,065,284 49	4,402,710 51	
Établissements de bienfaisance (suite).	IX (suite).					
Subsides : 1° pour favoriser l'érection et l'amélioration des hospices d'aliénés, l'organisation et le soutien des établissements de bienfaisance, des ateliers de travail et d'autres institutions en faveur des classes ouvrières et indigentes; 2° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre, et autres dépenses y relatives	»	2	85,000 »	28,895 55	56,106 47	
Frais de la commission instituée dans le but de rechercher les moyens propres à améliorer le sort des classes pauvres, et indemnité de son secrétaire.	»	3	2,000 »	»	2,000 »	
Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	»	4	145,000 »	15,018 90	120,981 10	
Subsides : 1° pour le patronage des condamnés libérés; 2° pour l'établissement et le soutien des maisons de refuge destinées aux condamnés libérés et aux personnes qui veulent abandonner la voie du vice et de l'immoralité; 3° pour venir en aide aux institutions qui forment des sujets propres au service des prisons, des dépôts de mendicité et d'autres établissements de bienfaisance	»	5	50,000 »	20,000 »	50,000 »	
Prisons.	X.					
<i>SECTION 1^{re}. — Service domestique.</i>						
Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus	»	1	1,600,000 »	712,250 56	887,760 44	
Gratifications aux détenus employés au service domestique	»	2	54,000 »	2,691 68	51,508 32	
Frais d'entretien, d'habillement et de couchage des gardiens et des surveillants	»	3	24,000 »	4,902 42	19,097 58	
Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des autres fonctionnaires et employés des mêmes établissements	»	4	7,500 »	1,106 42	6,595 58	
Traitement des employés attachés au service domestique	»	5	430,000 »	272,786 45	157,215 57	
A REPORTER.			10,855,405 »	5,020,925 45	5,812,571 57	

JUSTICE (suite). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES. DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			10,853,495 »	5,020,925 45	5,812,571 57	
Prisons (suite).	X					
<i>(suite).</i>	<i>(suite).</i>					
SECTION 1^{re}. — Service domestique (suite).						
Récompenses à accorder aux employés, pour conduite exemplaire et actes de dévouement.	»	6	5,000 »	»	5,000 »	
Frais d'impressions et de bureau	»	7	10,000 »	3,640 07	6,550 93	
Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments et du mobilier	»	8	780,000 »	286,216 40	493,783 54	
Traitement et indemnités de route du contrôleur des constructions dans les prisons, et honoraires et indemnités de route à payer aux architectes	»	9	21,000 »	5,453 80	17,506 11	
SECTION 2. — Service des travaux.						
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication	»	10	650,000 »	598,280 53	251,710 47	
Gratifications aux détenus.	»	11	183,000 »	107,675 »	75,325 »	
Frais d'impressions et de bureau	»	12	10,000 »	6,958 25	3,041 75	
Traitements et tantièmes des employés.	»	13	85,400 »	48,102 95	37,207 05	
Frais de police.	XI.					
Service des passe-ports.	»	1	20,000 »	15,000 »	5,000 »	
Autres mesures de sûreté publique	»	2	48,000 »	36,000 »	12,000 »	
<i>Dépenses imprévues non libellées au Budget.</i>	XII.	Uniq.	6,000 »	1,604 90	4,395 01	
<i>Solde de dépenses arriérées, concernant des exercices dont les Budgets sont clos.</i>	XIII.	Id.	58,000 »	50,059 22	7,960 78	
TOTAUX.			12,707,895 »	5,977,973 70	6,729,921 21	

Le Budget de la Justice a été fixé, par la loi du 9 mars 1848, *Moniteur* n° 71, à la somme indiquée ci-contre.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	14,000 "	7,000 "	
Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service	"	2	102,650 "	64,044 06	38,605 94	
Frais des commissions d'examen.	"	3	2,000 "	"	2,000 "	
Pensions à accorder à des fonctionnaires, employés et gens de service	"	4	19,555 "	9,677 50	9,677 50	
Secours à des fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse	"	5	1,000 "	50 "	950 "	
Matériel	"	6	37,600 "	33,532 46	4,067 54	
Achat de décorations de l'Ordre Léopold	"	7	10,000 "	1,614 55	8,385 45	
Traitement des agents politiques.	II.					
Autriche	"	1	40,000 "	29,585 22	10,416 78	
Confédération germanique	"	2	40,000 "	29,999 88	10,000 12	
France	"	3	60,000 "	37,585 31	22,416 69	
Grande-Bretagne	"	4	80,000 "	59,999 85	20,000 15	
Pays-Bas	"	5	50,000 "	35,416 64	14,585 36	
Italie	"	6	40,000 "	9,111 02	30,888 98	
Prusse.	"	7	50,000 "	37,085 28	12,916 72	
États-Unis	"	8	25,500 "	19,125 "	6,375 "	
Turquie	"	9	47,000 "	32,855 19	14,166 81	
Brésil	"	10	21,000 "	13,500 "	7,500 "	
Danemarck	"	11	15,000 "	11,250 "	3,750 "	
Espagne	"	12	15,000 "	11,250 "	3,750 "	
Grèce	"	13	15,000 "	11,250 "	3,750 "	
Villes libres et anseatiques de Hambourg, Brême et Lubecq.	"	14	15,000 "	11,250 "	3,750 "	
Portugal	"	15	15,000 "	10,000 "	5,000 "	
Sardaigne	"	16	15,000 "	11,250 "	3,750 "	
Suède	"	17	15,000 "	"	15,000 "	
A REPORTER . . . fr.			752,105 "	493,405 96	258,701 04	

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SONNES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			752,105 *	403,403 00	258,701 04	
<i>Traitement des agents consulaires, et indemnités à quelques agents non rétribués . . .</i>	III.	Uniq.	105,000 "	70,953 52	52,066 68	
<i>Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale; frais de courriers, estafettes et courses diverses.</i>	IV.	Id.	70,500 "	13,922 65	54,577 57	
<i>Frais à rembourser aux agents du service extérieur</i>	V.	Id.	80,000 "	19,051 66	60,968 54	
Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, dépenses imprévues.	VI.					
<i>Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité. . . .</i>	"	1	50,000 "	14,725 "	15,275 "	
<i>Dépenses imprévues non libellées au Budget.</i>	"	2	10,000 "	1,422 71	8,577 29	
Commerce.	VII.					
<i>Écoles de navigation</i>	"	1	19,000 "	9,480 "	9,520 "	
<i>Chambres de commerce</i>	"	2	12,000 "	3,815 42	8,184 58	
<i>Frais divers et encouragements au commerce.</i>	"	3	19,900 "	7,931 74	11,968 26	
<i>Encouragements pour la navigation à vapeur entre les ports belges et ceux d'Europe, ainsi que pour la navigation à voiles, sans que, dans l'un ou l'autre cas, les engagements puissent obliger l'État au delà du crédit alloué pour l'année 1847, et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service, sauf pour le service au delà du cap Horn</i>	"	4	115,000 "	0,775 "	105,225 "	
<i>Primes pour construction de navires</i>	"	5	20,000 "	9,870 "	10,150 "	
<i>Pêche maritime</i>	"	6	100,000 "	4,200 "	95,800 "	
A REPORTER.			1,351,505 *	660,511 44	670,903 56	

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Report.			1,351,505 *	600,511 44	670,995 56	
Marine. — Bâtiments de guerre.	VIII.					
Personnel	"	1	297,471 *	"	297,471 *	
Vivres	"	2	148,000 *	32,772 60	115,227 40	
Entretien, chauffage et éclairage.	"	3	62,520 "	16,798 52	45,521 48	
Magasin de la marine	"	4	4,800 "	2,236 55	2,565 47	
Pilotage	"	5	462,520 *	62,492 95	599,827 05	
Service des bateaux à vapeur de l'Escaut	"	6	60,758 *	10,889 10	40,868 84	
Police maritime	"	7	55,800 *	10,882 17	15,917 85	
Service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	"	8	242,100 "	85,149 58	156,950 62	
Secours maritimes	"	9	16,500 "	7,575 "	9,125 *	
Dotation de la caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins naviguant sous pavillon belge	"	10	10,000 "	"	10,000 "	
Pensions civiles et secours.	"	11	27,200 "	9,459 55	17,740 65	
<i>Frais de location d'un bateau à vapeur pour maintenir le service de navigation entre Anvers et Tamise</i>	IX.	Uniq.	(a) 20,500 *	16,279 41	4,220 59	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 25 avril 1848, <i>Moniteur</i> n° 118.
Crédits ouverts au Ministère des Affaires Étrangères, pour dépenses à faire par anticipation, à charge de justification ultérieure			"	710,000 "	710,000 "	
TOTAUX.			2,719,274 *	1,642,846 51	1,076,427 40	

Le Budget des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 25 décembre 1847, *Moniteur* n° 562, à la somme de . fr. 2,698,774 *

Le crédit supplémentaire mentionné au chapitre IX, s'élève à 20,500 *

TOTAL. fr. 2,719,274 *

TRAVAUX PUBLICS. — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre.	•	1	21,000 •	14,000 •	7,000 •	
— des fonctionnaires, employés et gens de service	•	2	215,004 •	120,008 09	95,805 91	
Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage et menues dépenses	•	3	52,200 •	14,250 48	18,015 52	
Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale	•	4	8,000 •	952 50	7,007 50	
Commission des Annales des travaux publics.	•	5	6,900 •	1,050 •	5,250 •	
— des procédés nouveaux.	•	6	3,000 •	655 •	2,305 •	
Ponts et chaussées; bâtiments civils; canaux, rivières, poldres; ports et côtes; personnel des ponts et chaussées.	II.					
<i>SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.</i>						
Entretien et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets.	•	1	2,618,600 •	476,465 57	2,142,134 65	
Service des plantations.	•	1 ^{bis}	(a) 50,000 •	11,889 30	38,110 70	n) Ce crédit a été transféré du Budget des Finances, exerc. 1848, chap. IV, art. 12, par l'arrêté royal du 8 mars 1848. <i>Moniteur</i> n° 72.
<i>SECTION 2. — Bâtiments civils.</i>						
Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État	•	2	52,060 •	7,702 37	44,357 65	
Constructions nouvelles. — Construction d'une salle et dépendances pour la tenue des séances du Sénat	•	3	106,400 •	100 •	196,500 •	
Établissement d'un trottoir en dalles le long du Ministère de la Guerre, vers la rue Royale.	•	4	800 •	•	800 •	
Établissement d'un système de paratonnerre sur les bâtiments de l'ancienne Cour et du Palais de l'Industrie	•	5	5,500 •	•	5,500 •	
<i>SECTION 5. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage.</i>						
<i>Canal de Gand au Sas-de-Gand.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration.	•	6	20,000 •	6,161 19	22,858 81	
<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration.	•	7	47,150 •	•	47,150 •	
<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration.	•	8	96,489 •	7,800 42	88,682 58	
<i>Sambre canalisée.</i>						
Entretien et travaux de dragage	•	9	107,812 •	•	107,812 •	
A REPORTER.			3,488,881 •	661,690 72	2,827,190 28	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT			5,488,881 »	661,690 72	2,827,190 28	
SECTION 5. — <i>Service des canaux et rivières, etc. (suite.)</i>	II	(suite.)				
<i>Canal de Bruxelles à Charleroy.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	»	10	105,000 »	7,050 09	97,949 91	
<i>Escaut.</i>						
Travaux à l'Escaut	»	11	42,738 60	2,041 18	40,747 42	
<i>Lys.</i>						
Travaux à la Lys	»	12	29,500 »	»	29,500 »	
<i>Service de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration.	»	15	220,000 »	55,570 28	166,629 72	
<i>Service de la Meuse dans le Limbourg.</i>						
Travaux	»	14	150,000 »	29,900 »	120,100 »	
<i>Service de la Dendre.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration.	»	15	10,700 »	1,097 56	9,602 64	
<i>Service du Rupel.</i>						
Travaux	»	16	110,540 »	2,000 »	108,540 »	
<i>Service de la Dyle et du Démer.</i>						
Travaux à faire pour obvier aux inondations de la vallée du Démer	»	17	113,000 »	111,218 95	1,781 07	
<i>Service de la Senne.</i>						
Travaux à faire pour obvier aux inondations de la vallée de la Senne, et loyer d'une maison pour l'éclusier de Vilvorde.	»	18	20,450 »	»	20,450 »	
A REPORTER			4,290,659 60	808,568 56	5,451,291 04	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			4,299,059 60	868,568 56	3,431,291 04	
SECTION 3. — <i>Service des canaux, rivières, etc. (suite.)</i>	II (suite).					
<i>Canaux de Gand à Ostende.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration.	•	19	96,584 58	22,659 »	73,925 58	
<i>Canal de Mons à Condé.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration.	•	20	28,284 »	»	28,284 »	
<i>Canal de la Campine.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration.	•	21	85,000 »	»	85,000 »	
<i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration.	•	22	52,000 »	»	52,000 »	
<i>Petite-Nèthe canalisée.</i>						
Troisième annuité à payer à la province d'Anvers fr. 50,000 »						
Travaux d'entretien et d'amélioration 17,000 »	•	25	67,000 »	718 90	66,281 10	
<i>Canal de Zelzacte à la mer du Nord.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration.	•	24	28,800 »	3,276 01	25,523 99	
<i>Service du Moervaert.</i>						
Entretien	•	25	2,200 »	»	2,200 »	
<i>Canal de Nevele.</i>						
Entretien	•	26	660 »	»	660 »	
Travaux aux voies navigables de second ordre; frais d'étude et de levée de plans; achat et réparation d'instruments	•	27	14,777 »	1,816 »	12,961 »	
<i>Bacs et bateaux de passage.</i>						
Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances	•	28	20,000 »	185 »	19,815 »	
SECTION 4. — <i>Ports d'Ostende et de Nieuport, côte de Blankenberghe.</i>						
Port d'Ostende. — Entretien et travaux d'amélioration.	•	29	158,810 »	»	158,810 »	
Port de Nieuport. — Idem	•	30	25,633 01	»	25,633 01	
Côte de Blankenberghe. — Idem.	•	31	87,690 49	42,613 32	45,077 17	
Phares et fanaux. — Entretien	•	32	750 »	»	750 »	
À REPORTER.			4,025,848 68	939,656 70	3,086,211 80	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			4,925,848 68	959,656 79	3,986,211 89	
SECTION 5. — Personnel des ponts et chaussées.	II (suite).					
Traitement des ingénieurs et conducteurs, et des ingénieurs et conducteurs adjoints; frais de bureau et de déplacement; indemnités et dépenses éventuelles.	"	55	606,004 "	227,246 30	378,757 70	
Traitement du personnel définitif, des surveillants, gardes-ponts à bascule, éclusiers, pontonniers et autres agents subalternes du service des ponts et chaussées.	"	54	421,788 25	226,612 98	195,175 27	
Frais des jurys d'examen de l'école du génie civil, et voyages des élèves.	"	55	12,000 "	172 50	11,827 50	
Chemin de fer.	III.					
SECTION 1^{re}. — CHEMINS DE FER EN EXPLOITATION.						
§ 1 ^{er} . — Personnel. — Service général. — Direction.						
Traitements et indemnités.	"	1	271,525 "	154,297 75	117,227 25	
Service de l'entretien des routes et stations.						
Traitements et indemnités.	"	2	244,543 50	140,101 02	104,441 58	
Service de locomotion et d'entretien du matériel.						
Traitements et indemnités.	"	3	110,960 "	57,282 00	53,677 10	
Service des transports et de perception.						
Traitements et indemnités.	"	4	687,555 "	412,976 40	274,558 60	
Primes à accorder aux fonctionnaires et employés des diverses branches de service.	"	5	140,000 "	"	140,000 "	
§ 2. — Salaires.						
Service général. — Direction	"	6	16,400 "	4,852 55	11,547 65	
Entretien des routes et des stations.	"	7	1,180,000 "	88,528 85	1,091,471 15	
Locomotion et entretien du matériel	"	8	1,461,150 "	206 "	1,460,924 "	
Fours à coke.	"	9	95,000 "	21,155 50	73,846 70	
Transports et perception.	"	10	615,600 "	96,564 49	519,235 51	
§ 3. — Travaux et fournitures.						
Service général. — Direction.	"	11	129,000 "	40,852 66	88,147 54	
Entretien des routes et des stations.	"	12	589,000 "	53,851 11	535,168 89	
Billes et fers des voies.	"	13	1,424,000 "	891,158 94	532,841 06	
Locomotion et entretien du matériel	"	14	2,492,510 "	1,182,155 29	1,510,154 71	
Renouvellement du matériel.	"	15	500,000 "	21,965 26	278,056 74	
Transports et perception.	"	16	190,000 "	11,599 62	178,400 38	
SECTION 2. — DIRECTION DE LA RÉGIE DU CHEMIN DE FER						
Personnel.	"	17	56,500 "	22,491 71	14,008 29	
Matériel.	"	18	5,500 "	492 00	5,007 10	
A REPORTER.			15,752,644 45	4,575,078 02	11,178,666 41	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			15,752,044 45	4,573,978 02	11,178,066 41	
Postes.	IV.					
Personnel.	"	1	1,000,000 "	654,579 25	345,620 75	
Matériel	"	2	500,000 "	265,784 00	234,215 10	
Frais de construction et d'entretien de voitures destinées au service des postes sur le chemin de fer	"	3	20,000 "	270 "	19,750 "	
Mines.	V.					
Conseil des mines. — Traitement des fonctionnaires et employés, frais de route	"	1	45,200 "	27,791 67	15,408 53	
Conseil des mines. — Matériel	"	2	2,400 "	600 "	1,800 "	
Traitement des ingénieurs et conducteurs; frais de bureau et de déplacement	"	3	167,200 "	60,700 "	100,500 "	
Jurys d'examen et voyages des élèves des mines.	"	4	6,000 "	"	6,000 "	
Subsides aux caisses de prévoyance; secours et récompenses aux personnes qui se sont distinguées par des actes de dévouement	"	5	45,000 "	1,257 "	43,765 "	
Impressions; achats de livres et d'instruments; encouragements et subventions pour la publication de plans et de mémoires; essais et expériences	"	6	9,000 "	1,577 "	7,625 "	
Pensions	VI.	Uniq.	75,000 "	51,484 "	45,516 "	
Secours.	VII.					
Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas des droits à la pension.	"	Id.	5,000 "	2,380 "	2,420 "	
Dépenses imprévues non libellées au Budget.	VIII.	Id.	18,000 "	8,454 68	9,545 52	
Crédits ouverts au Ministère des Travaux publics, pour dépenses relatives au chemin de fer, etc., à charge d'en rendre compte				2,854,161 01	2,854,161 01	
					12,008,807 91	
TOTAUX.			17,645,444 45	8,468,797 53	9,174,646 90	

Le Budget des Travaux publics a été fixé, par la loi du 4 mars 1848, *Moniteur* n° 65, à la somme de . . fr. 17,595,444 45
 Transfert du Budget des Finances (*Plantations*). 50,000 "

TOTAL. fr. 17,645,444 45

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Fonds spéciaux.						
Augmentation du crédit de 5,500,000 francs, ouvert par la loi du 16 mai 1845, pour la construction du canal latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc			(a 2,800,000 »	1,555,894 26	1,244,105 74	2,000,000 » 800,000 » 9,800,000 »
Chemins de fer de l'État.						
Par la loi du 21 avril 1848, <i>Moniteur</i> n° 113, il a été ouvert un crédit de 5,000,000 de francs pour les travaux suivants :						
a. Terrassements et ouvrages d'art, rampes et pavages				650,800 »		
b. Bâtimens de stations et loges de gardes				628,897 80		
c. Rails et accessoires pour doubles voies ou renouvellement des voies existantes				1,570,352 20		
d. Matériel des stations				555,950 »		
e. Id. des transports				1,500,000 »		
f. Raccordement de la station de Gand				200,000 »		
(Ces 200,000 francs ne sont accordés qu'à titre d'avance et seront remboursés par la ville de Gand).						
g. Raccordement de la station de Bruges				110,000 »		
						s) Par l'art. 1er de la loi du 22 mars 1848, <i>Moniteur</i> n° 83, il a été accordé une augmentation de crédit de fr. 2,000,000 » Et par la loi du 18 mai 1848, <i>Moniteur</i> n° 141, une de fr. 800,000 » ENSEMBLE. fr. 9,800,000 »
ENSEMBLE			(b 5,000,000 »	547,077 10	4,652,022 90	b) Les art. 20 et 21 de la loi de comptabilité de l'Etat ne sont pas applicables aux marchés à faire en exécution de la présente loi.
Par la loi du 24 mai 1848, <i>Moniteur</i> n° 147, il a été ouvert un crédit de fr. 2,005,611 58 c ^s , réparti de la manière suivante :						
1° Établissement des diverses lignes de chemin de fer décréées				222,541 92		
2° Construction des bâtimens des stations et dépendances				1,119,571 09		
3° Construction de matériel d'exploitation				185,424 95		
4° Construction de waggons à marchandises				181,575 42		
5° Fourniture de 6 locomotives				296,700 »		
TOTAL			(c 2,005,611 58	1,182,559 »	825,272 58	c) Ce crédit sera couvert au moyen des fonds qui ont été ou seront mis à la disposition du Gouvernement.
TOTAUX			0,805,611 58	5,085,510 56	6,720,501 02	

INTÉRIEUR. — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.						
Traitement du Ministre	I.	1	21,000 »	14,000 »	7,000 »	
Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service	»	2	202,050 »	128,085 50	73,966 41	
Fournitures de bureau, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses	»	3	30,000 »	20,457 44	9,542 56	
Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	»	4	5,500 »	644 60	2,855 31	
Pensions et secours.						
Pensions à accorder à des fonctionnaires et employés	II.	1	150,000 »	79,533 84	70,644 16	
Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves.	»	2	5,000 »	2,453 67	2,546 33	
Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison d'une position malheureuse	»	3	7,000 »	7,000 »	»	
Statistique générale.						
Frais de publication des travaux de la direction de la statistique générale et de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales	III.	1	24,050 »	2,702 14	21,257 86	
Complément des frais d'exécution de rédaction et de publication relatifs au recensement général de la population, de l'agriculture et de l'industrie	»	2	75,000 »	5,297 16	69,702 84	
Frais d'administration dans les provinces.						
Province d'Anvers	IV.	1	97,000 »	52,958 09	44,061 91	
— de Brabant	»	2	105,975 »	64,302 05	41,672 05	
— de la Flandre occidentale	»	3	98,250 »	45,854 92	52,595 08	
— — orientale	»	4	100,200 »	54,814 50	45,385 50	
— de Hainaut	»	5	109,470 »	57,545 17	51,924 83	
A REPORTER.			1,028,495 »	535,540 16	492,954 84	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			1,028,495 "	555,540 10	492,954 84	
Frais d'administration dans les provinces (suite).	IV (suite).					
Province de Liège	"	6	104,690 "	61,029 52	45,660 48	
— de Limbourg	"	7	85,697 "	45,854 11	41,862 89	
— de Luxembourg	"	8	89,700 "	49,945 56	39,756 44	
— de Namur.	"	9	88,400 "	45,715 38	42,684 62	
Frais de bureaux spéciaux à établir dans les Gouvernements provinciaux	"	10	25,000 "	"	25,000 "	
Frais d'administration dans les arrondissements.	V.					
Traitement des commissaires d'arrondissement	"	1	191,100 "	95,450 "	97,650 "	
Émoluments pour frais de bureau	"	2	112,772 "	56,885 52	55,886 48	
Frais de route et de tournée	"	3	22,500 "	155 60	22,364 40	
Voirie vicinale.	VI.					
Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale	"	Uniq.	500,000 "	205,509 82	94,490 18	
Fêtes nationales.	VII.					
Frais de célébration des fêtes nationales	"	Id.	30,000 "	15,000 "	15,000 "	
A REPORTER			2,078,354 "	1,107,045 67	971,510 53	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			2,078,354 »	1,107,043 67	971,310 33	
Eaux de Spa.	VIII.					
Frais de réparation des monuments de la commune de Spa	•	Uniq.	20,000 »	20,000 »	»	
Construction et restauration d'hôtels provinciaux.	IX.					
Deuxième tiers d'une somme de 400,000 francs, pour la restauration du palais de Liège	•	Id.	133,000 »	»	133,000 »	
Révision des listes électorales.	X.					
Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés par les commissaires d'arrondissement, en vertu de l'art. 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1845.	•	Id.	500 »	212 95	287 05	
Milice.	XI.					
Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription	•	1	1,600 »	»	1,600 »	
Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestation de réfractaires	•	2	7,000 »	101 60	6,898 40	
Garde civique.	XII.					
Frais de voyage de l'inspecteur général de la garde civique, des aides-de-camp qui l'accompagnent, et frais de bureau de l'état-major; achat, réparation et entretien des armes et équipement de la garde civique.	•	Uniq.	20,000 »	8,051 27	11,948 73	
Récompenses honorifiques et pécuniaires.	XIII.					
Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage	•	Id.	8,200 »	300 »	7,900 »	
A REPORTER.			2,268,654 »	1,155,709 49	1,132,944 51	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			2,268,654 »	1,135,709 40	1,132,944 51	
Légion d'honneur et Croix de fer.	XIV.					
Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires, et pensions de 100 francs par personne aux décorés de la Croix de fer, peu favorisés de la fortune; subsides à leurs veuves ou orphelins	»	1	90,000 »	45,670 »	44,350 »	
Subside au fonds spécial des blessés de septembre	»	2	25,000 »	10,000 »	15,000 »	
École de médecine vétérinaire, etc.	XV.					
École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État. — Jury d'examen	»	1	155,500 »	85,741 77	67,758 25	
Subside à la société d'horticulture de Bruxelles.	»	2	24,000 »	12,000 »	12,000 »	
Agriculture.	XVI.					
Indemnités pour bestiaux abattus	»	1	200,000 »	58,526 05	161,473 05	
Service vétérinaire. — Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture	»	2	105,500 »	15,112 99	88,387 01	
Encouragements à l'agriculture	»	3	(a) 317,800 »	150,815 79	166,984 21	a) Le crédit primitif a été augmenté de 23,000 francs par l'art. 3 de la loi du 28 mai 1848, Moniteur n° 181.
Frais des courses de chevaux du Gouvernement, et subsides à des sociétés de courses 29,200 »						
Récompenses à allouer aux agents de la force publique qui se distinguent par leur zèle à constater des délits de chasse 5,000 »	»	4	52,200 »	9,159 19	23,040 81	
Industrie.	XVII.					
Encouragements à l'industrie.	»	1	215,000 »	205,854 39	11,145 61	
Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets; frais d'administration (Personnel et matériel)	»	2	17,500 »	12,065 21	5,234 79	
Musée de l'industrie nationale	»	3	40,000 »	16,062 40	23,937 60	
Instruction publique.	XVIII.					
<i>Enseignement supérieur.</i>						
Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État; bourses; matériel.	»	1	651,300 »	504,000 56	327,790 44	
Frais des jurys d'examen pour les grades académiques	»	2	92,000 »	34,386 54	57,613 46	
Dépenses du concours universitaire	»	3	15,000 »	280 »	14,720 »	
A REPORTER.			4,225,754 »	2,073,504 28	2,152,359 72	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			4,225,754 *	2,075,594 28	2,152,539 72	
Instruction publique (suite).	XVIII					
<i>Enseignement moyen.</i>	(suite).					
Frais d'inspection des athénées et collèges; partie des frais du concours	"	4	10,000 "	6,278 28	5,721 72	
Subsides annuels aux établissements d'ensei- gnement moyen et industriel (écoles de Gand et de Verviers), autres que les écoles d'art et métiers et les ateliers d'apprentissage; partie des frais du concours	"	5	210,000 "	112,700 "	97,500 "	
Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et collèges.	"	6	5,000 "	4,800 "	200 "	
<i>Enseignement primaire.</i>						
Frais d'administration. — Inspection civile. — Service annuel ordinaire de l'instruction pri- maire communale et subsides aux communes. — Matériel. — Constructions, réparations et ameublement d'écoles. — Encourage- ments. — Subsides à des établissements spé- ciaux. — Enseignement normal. — Ecoles primaires supérieures	"	7	1,146,658 40	964,570 56	182,088 04	
Subsides pour l'enseignement à donner aux sourds-muets et aux aveugles	"	8	20,000 "	4,000 "	16,000 "	
Lettres et sciences.	XIX.					
Encouragements, souscriptions, achats. — Publication des <i>Chroniques belges inédites</i> et des documents rapportés d'Espagne. — Exécution et publication de la carte géolo- gique	"	1	68,000 "	47,577 90	20,422 10	
Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.	"	2	40,000 "	20,000 "	20,000 "	
Observatoire royal	"	3	24,000 "	10,055 "	13,945 "	
Bibliothèque royale.	"	4	65,000 "	56,644 40	28,555 60	
Musée royal d'histoire naturelle. — Seconde moitié des frais d'armoires et d'appropriation des galeries de ce musée	"	5	26,500 "	22,411 27	4,088 75	
Subside à l'association des Bollandistes, pour la publication des <i>Acta sanctorum</i>	"	6	6,000 "	6,000 "	"	
Archives du royaume. — Frais d'administra- tion (<i>Personnel et matériel</i>).	"	7	26,550 "	15,584 94	10,765 06	
Frais de publication des <i>Inventaires des ar- chives</i>	"	8	4,000 "	840 "	3,160 "	
Archives de l'État dans les provinces; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais de copies de documents concernant l'histoire nationale	"	9	15,000 "	6,569 01	8,430 99	
Location de la maison servant de succursale au dépôt général des archives de l'État	"	10	3,500 "	2,208 54	1,291 66	
A REPORTER.			5,895,762 40	3,553,653 78	2,562,128 62	

INTERIEUR (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DEPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT	.	.	5,895,762 40	5,555,055 78	2,502,128 62	
Beaux-arts	XX					
Encouragements, souscriptions, achats — Concours de composition musical — Pensions des lauréats — Académies et écoles des beaux-arts, autres que l'académie d'Anvers — Concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure — Pensions des lauréats — Ecole royale de gravure	»	1	124,500 »	70,285 50	54,214 50	
Académie royale d'Anvers — Subside	»	2	51,000 »	12,500 »	18,500 »	
Conservatoire royal de musique de Bruxelles	»	3	45,000 »	50,000 »	15,000 »	
— — de Liège	»	4	19,000 »	6,000 »	15,000 »	
Musée royal de peinture et de sculpture	»	5	15,000 »	11,450 50	5,569 44	
— — d'armes, d'armures et d'antiquités	»	6	15,000 »	6,505 41	8,496 59	
Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins et des arbustes, salaires des gardiens	»	7	2,000 »	715 22	1,284 78	
Dernier septième pour l'exécution de la statue equestre de Godchoid de Bouillon — Piedestal de cette statue	»	8	25,000 »	25,178 22	1,821 78	
Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces, médailles à consacrer aux événements mémorables	»	9	10,000 »	»	10,000	
Subsides aux provinces, aux villes et communes dont les ressources sont insuffisantes pour la conservation des monuments, et commission royale des monuments	»	10	41,000 »	19 545 87	21,456 15	
Exposition nationale des beaux arts	»	11	20,000 »	5,000 »	15,000 »	
Service de sante	XXI					
Frais des commissions médicales provinciales, police sanitaire et service des épidémies	»	1	59,500	2,715 85	56,786 15	
Encouragements à la vaccine — Service sanitaire des ports de mer et des côtes — Subsides aux élèves sages femmes — Subsides aux communes en cas d'épidémies — Impressions et dépenses imprévues	»	2	(a) 65 300 »	54,056 70	99 265 50	a) Le crédit primitif a été augmenté de 40,000 francs par l'article 5 de la loi du 28 mai 1848, Moniteur n° 151
Académie royale de médecine	»	3	25,000 »	15,526 90	9,473 10	
Depenses imprévues non libellées au Budget	XXII	Uniq	9 900	4 893 55	5,006 65	
A REPORTER			6,580,062 40	5,575 961 56	2,805 001 04	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	6,380,902 40	3,575,061 30	2,805,001 04	
<i>Pour le maintien du travail, et particulièrement du travail industriel, pour l'exportation de fabricats ou produits belges, et pour toutes autres mesures à prendre dans l'intérêt des classes ouvrières</i>	XXIII	Uniq.	(a) 2,000,000 »	855,975 »	1,144,027 »	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 18 avril, <i>Moniteur</i> n° 110, et sera prélevé sur les fonds de l'emprunt décrété par la loi du 26 février 1848.
<i>Frais d'appropriation des musées royaux.</i>	XXIII bis.	Id.	(b) 7,000 »	»	7,000 »	b et c) Ces deux crédits ont été ouverts par les art. 2 et 3 de la loi du 28 mai 1848, <i>Moniteur</i> n° 151.
Dépenses provenant des mesures prises par l'arrêté royal du 15 novembre 1847, à l'effet de prévenir la falsification de la graine de lin à semer	(c) 8,480 »	7,470 »	1,010 »	
TOTAUX.	8,396,442 40	4,430,404 36	3,957,058 04	

Le Budget de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 1^{er} janvier 1848, *Moniteur* n° 4, à fr. 6,515,902 40
 Les crédits supplémentaires s'élèvent à 2,080,480 »

TOTAL 8,596,442 40

GUERRE. — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.						
Traitement du Ministre	»	»	1	21,000 »	14,000 »	7,000 »	
— des employés	»	»	2	160,000 »	105,811 18	56,188 82	
Supplément aux officiers et autres militaires attachés au Département de la Guerre . . .	»	»	3	17,000 »	2,206 15	14,793 85	
Matériel du Ministère	»	»	4	40,000 »	35,526 65	6,473 57	
Dépôt de la guerre	»	»	5	34,000 »	10,662 18	23,537 82	
Secours à d'anciens militaires et employés, à des veuves et enfants mineurs	»	»	6	10,000 »	7,445 »	2,555 »	
Frais de route et de séjour du Ministre . . .	»	»	7	5,000 »	2,355 40	2,644 60	
Soldes et masses de l'armée. — Frais divers des corps.	II.						
<i>Soldes de l'état-major.</i>		1					
État-major général.	»	»	1	595,000 »	»	595,000 »	
— des provinces et des places	»	»	2	277,542 70	»	277,542 70	
Intendance militaire	»	»	3	110,644 »	»	110,644 »	
Service de santé et administration des hôpitaux.	»	»	4	540,404 15	»	540,404 15	
Indemnités aux généraux, aux commandants des corps et officiers dans une position spé- ciale	»	»	5	22,000 »	»	22,000 »	
<i>Soldes et habillement des diverses armes.</i>		2					
Infanterie.	»	»	1	9,341,000 »	96,655 83	9,244,564 17	
Cavalerie	»	»	2	2,979,000 »	19,799 67	2,959,200 55	
Artillerie	»	»	3	2,555,000 »	15,165 95	2,559,850 05	
Génie	»	»	4	698,000 »	1,746 65	696,253 37	
Gendarmerie.	»	»	5	1,808,000 »	2,500 »	1,805,500 »	
<i>Masses des corps, frais divers et indemnités.</i>		3					
Masse de pain	»	»	1	1,558,517 84	124,745 16	1,433,772 68	
— de fourrages.	»	»	2	2,952,000 »	1,725,722 73	1,226,277 27	
— d'entretien du harnachement, traite- ment et ferrure des chevaux	»	»	3	67,000 »	»	67,000 »	
A REPORTER.				23,590,908 60	2,160,320 51	21,450,588 18	

GUERRE (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISTINGUÉES.	Observations.
REPORT.				25,500,008 69	2,160,520 51	21,450,588 18	
<i>Masses des corps, frais divers et indemnités (suite).</i>	II	3	(suite).				
Masse de renouvellement de la buflerie et du harnachement.	"	"	4	154,500 "	15,011 36	141,488 64	
— de casernement des chevaux	"	"	5	81,000 "	"	81,000 "	
— — des hommes	"	"	6	625,328 "	222,821 20	402,506 80	
Frais de route et de séjour des officiers	"	"	7	80,000 "	"	80,000 "	
Transports généraux et autres	"	"	8	(a) 170,000 "	45,404 17	120,595 85	
Primes de rengagement	"	"	9	2,000 "	"	2,000 "	
Chauffage et éclairage des corps-de-garde	"	"	10	60,000 "	36,444 15	23,555 85	
Vivres de campagne aux camps, logement et nourriture en route	"	"	11	(b) 603,000 "	401,569 50	201,630 61	
Remonte	"	"	12	(c) 999,470 "	95 75	999,574 25	
Frais de bureau et d'administration des corps.	"	"	13	328,000 "	"	328,000 "	
École militaire.	III.						
Traitements et indemnités	"	"	1	55,425 99	"	55,425 99	
Enseignement	"	"	2	69,040 55	"	69,040 55	
Solde des élèves	"	"	3	49,719 75	"	49,719 75	
Dépenses d'administration.	"	"	4	23,729 93	1,153 04	22,596 80	
Matériel du service de santé et des hôpitaux.	IV.						
Pharmacie centrale	"	"	1	120,000 "	102,653 32	17,546 68	
Solde, supplément de solde et pain des mili- taires malades	"	"	2	507,675 "	30,216 95	477,458 05	
Loyer des bâtiments et réparations	"	"	3	15,500 "	2,908 28	10,501 72	
Matériel de l'artillerie et du génie.	V.						
Matériel de l'artillerie	"	"	1	540,000 "	238,755 56	301,244 44	
— du génie	"	"	2	1,152,000 "	455,786 18	698,213 82	
A REPORTER.				20,501,506 69	5,707,000 86	25,504,206 85	
<p>a, b, c) Par arrêté royal du 15 août 1848, n° 6771, une somme de un million, prélevée sur le crédit extraordinaire de neuf millions, ouvert par la loi du 15 avril 1848, <i>Moniteur</i> n° 109, a été provisoirement ajoutée aux crédits primitifs de ces articles, comme suit, savoir :</p> <p>A l'article 8. fr. 100,000 "</p> <p>— 11. 200,000 "</p> <p>— 12. 600,000 "</p> <p>ENSEMBLE. fr. 1,000,000 "</p>							

GUERRE (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES. DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			29,501,506 69	5,707,009 86	25,594,296 85	
Traitements divers et pensions.	VI.					
Traitements temporaires de non-activité et de réforme, etc.		1	272,484 51	4,485 56	267,998 95	
Traitement des aumôniers		2	32,500 "	"	32,500 "	
— d'employés temporaires.		3	2,500 "	"	2,500 "	
Pensions civiles		4	15,000 "	5,981 41	9,018 59	
Pensions de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement, et secours sur le fonds de Waterloo		5	21,215 69	"	21,215 69	
Dépenses imprévues non libellées au Budget.	VII.	Uniq.	44,093 51	26,506 99	18,596 52	
Dépenses extraordinaires et éventuelles jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848			(a 8,000,000 "	"	8,000,000 "	
Crédits ouverts au Ministère de la Guerre, pour dépenses à faire au fur et à mesure des besoins de l'armée, à charge d'en rendre compte.			"	21,275,000 "	21,275,000 "	
TOTAUX.			37,690,000 "	25,019,075 62	12,670,926 58	a) Ce crédit a été ouvert et fixé à 9 millions par la loi du 15 avril 1848, <i>Moniteur</i> , n° 109. En conséquence de l'art. 2 de ladite loi, portant que « Le Roi déterminera par des arrêtés l'emploi de ce crédit entre les divers articles du Budget, selon les besoins réels du service » une somme de 4 millions a été prélevée sur les 9 millions, par arrêté du 15 août 1848, n° 6771, et répartie, comme il est indiqué ci-dessus, entre les art. 8, 11 et 12 du chap. II, section 5.

Le Budget de la Guerre a été fixé, par la loi du 1^{er} janvier 1848, *Moniteur* n° 6, à la somme de fr. 28,690,000 "

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 9,000,000 "

TOTAL. fr. 37,690,000 "

FINANCES. — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.						
Traitement du Ministre	I.	1	21,000 "	10,500 "	10,500 "	
Traitement des fonctionnaires et employés, sans que le personnel de l'administration centrale puisse être rétribué sur d'autres fonds alloués par la loi du Budget fr. 497,000 "	"	2	501,000 "	350,195 47	170,804 55	
Travail extraordinaire 4,000 "						
Frais de tournée	"	3	8,000 "	1,848 "	6,152 "	
Matériel	"	4	40,000 "	16,541 09	23,658 91	
Service de la monnaie	"	5	7,200 "	1,277 57	5,922 43	
Multiplication des coins de monnayage, confection de viroles brisées, et frais de comptage.	"	6	10,000 "	"	10,000 "	
Magasin général des papiers	"	7	155,500 "	80,467 68	47,052 32	
Rédaction de documents statistiques	"	8	11,000 "	7,788 76	5,211 24	
Publication de ces documents.	"	9	9,800 "	"	9,800 "	
Achat de matières et frais de fabrication de pièces de cuivre	"	10	a) 500,000 "	42,065 40	257,954 60	a) Le crédit primitif a été augmenté de 200,000 francs par la loi du 9 mars 1848, <i>Moniteur</i> n° 131.
Frais de rédaction et de publication d'une statistique financière de 1850 à 1847.	"	11	8,000 "	"	8,000 "	
Administration du trésor dans les provinces.						
Traitement des directeurs	II.	1	86,550 "	45,275 "	45,275 "	
Caisse générale de l'État	"	2	250,000 "	"	250,000 "	
Administration des contributions directes, douanes et accises.						
Surveillance générale. — Traitements	III.	1	557,500 "	200 "	557,300 "	
Service de la conservation du cadastre. — Traitements	"	2	500,500 "	"	500,500 "	
Service des contributions directes et de comptabilité. — Traitements fixes	"	3	651,600 "	12 57	651,587 43	
Remises et indemnités	"	4	1,658,500 "	"	1,658,500 "	
Service des douanes. — Traitements	"	5	4,107,200 "	3,835 31	4,105,364 69	
Service de la recherche maritime — Traitements	"	6	61,600 "	"	61,600 "	
Service des accises. — Traitements.	"	7	700,700 "	"	700,700 "	
A REPORTER.			9,212,450 "	543,806 85	8,668,643 15	

FINANCES (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	-	-	9,212,450 »	543,806 85	8,668,643 15	
Administration des contributions, etc. (suite).	III (suite).					
Service des poids et mesures. — Traitements.	»	8	49,000 »	»	49,000 »	
Service de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent. — Traitements.	»	9	49,700 »	»	49,700 »	
Honoraires fixes des avocats de l'administration.	»	10	40,000 »	17,717 50	22,282 50	
Suppléments de traitements	»	11	24,070 »	6,324 53	18,645 67	
Frais de bureau et de tournée (a.	»	12	164,540 »	96,567 50	67,972 70	
Indemnités et primes	»	13	261,200 »	4,540 70	256,859 50	
Police douanière.	»	14	5,000 »	»	5,000 »	
Matériel	»	15	158,000 »	12,650 18	125,340 82	
Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers	»	16	51,000 »	6,981 10	24,018 84	
Exécution des travaux et acquisition du maté- riel nécessaire à l'effet de garantir l'entrepôt d'Anvers contre les dangers de l'incendie. . .	»	17	50,000 »	»	50,000 »	
Administration de l'enregistrement et des domaines.	IV.					
Traitement du personnel de l'enregistrement .	»	1	356,290 »	1,050 »	355,240 »	
— — du timbre	»	2	54,700 »	156 »	54,544 »	
— — du domaine	»	3	82,500 »	20 »	82,480 »	
— des agents forestiers.	»	4	241,900 »	»	241,900 »	
Remises des receveurs. — Frais de perception.	»	5	849,000 »	»	849,000 »	
— des greffiers	»	6	46,000 »	»	46,000 »	
Frais de bureau des directeurs	»	7	20,000 »	10,000 »	10,000 »	
Matériel	»	8	51,000 »	25,190 42	5,809 58	
Frais de poursuites et d'instances	»	9	55,000 »	14,402 72	40,597 28	
Dépenses du domaine	»	10	78,500 »	1,950 20	76,540 80	
Palais de Bruxelles et de Tervueren	»	11	21,000 »	1,566 42	19,433 58	
Service des plantations.	»	12	(b) »	»	»	
A REPORTER.			11,842,450 »	742,723 78	11,099,726 22	

a) Les crédits portés aux articles 1 à 12 inclusivement du chap. III, peuvent être réunis et transférés indistinctement de l'un de ces articles sur les autres, selon les besoins qui résulteront de la mise à exécution de l'arrêté royal du 31 déc. 1846, n° 1 (Moniteur du 7 janv. 1847, n° 7), réglant l'organisation de l'administration des contributions dans les provinces.

b) Par l'arrêté royal du 8 mars 1848, Moniteur n° 72, le crédit de 50,000 francs, affecté au service des plantations, a été transféré au Budget des Travaux Publics de l'exercice 1848, où il forme l'article 1^{er} bis, du chap. II, sect. 1^{re}.

FINANCES (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			11,842,450 »	742,723 78	11,099,726 22	
Pensions et secours.	V.					
Pensions civiles	»	1	1,320,000 »	650,054 36	669,945 64	
Secours	»	2	5,000 »	5,610 »	1,590 »	
<i>Dépenses imprévues non libellées au Budget.</i>	VI.	Uniq.	14,000 »	5,005 20	10,056 80	
<i>Renouvellement partiel et complément du matériel de l'hôtel des monnaies.</i>	VII.	Id.	(a 91,500 »	»	91,500 »	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 8 mai 1848, <i>Moniteur</i> n° 147.
TOTAUX.			15,272,750 »	1,590,451 54	11,875,298 66	

Le Budget des Finances, votée par la loi du 29 décembre 1847, *Moniteur* n° 365, s'élève à la somme de. fr. 15,051,450 »

Le transfert à 50,000 »

12,981,450 »

Les crédits supplémentaires à 291,500 »

TOTAL. fr. 15,272,750 »

REMBOURSEMENTS ET NON-VALEURS. — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Non-Valeurs.						
I.						
Non-valeurs sur le foncier	"	1	300,000 "	27,232 "	272,768 "	Les crédits de ce Budget ne sont point limitatifs.
— sur l'impôt personnel	"	2	370,000 "	"	370,000 "	
— sur les patentes	"	3	80,000 "	"	80,000 "	
Décharge ou remises aux bateliers en non-activité	"	4	30,000 "	"	30,000 "	
Non-valeurs sur les redevances des mines	"	5	16,000 "	105 "	15,895 "	
Remboursements.						
II.						
Restitution de droits et amendes et intérêts y relatifs, de frais d'adjudication et de façons d'ouvrages brisés.	"	1	50,000 "	10,901 66	10,098 34	
Restitution d'impôts, péages, capitaux, revenus, remboursements, amendes et paiements d'intérêts; frais d'adjudication et charges des successions vacantes ou en dés-hérence, etc.	"	2	250,000 "	1,615 14	248,586 86	
Remboursement des postes aux offices étrangers	"	3	75,000 "	751 80	74,248 20	
Remboursement du péage sur l'Escaut	"	4	800,000 "	"	800,000 "	
Déficit des comptables (anciens et nouveaux), pour mémoire	"	5	"	"	"	
TOTAUX.			1,051,000 "	40,605 60	1,910,596 40	Le Budget des Remboursements et Non-Valeurs a été fixé, par la loi du 29 décemb. 1847, <i>Moniteur</i> n° 565, à la somme indiquée ci-contre.

RÉCAPITULATION. — EXERCICE 1848.

MINISTÈRES ET SERVICES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Dette publique	51,815,472 07	1,919,978 61	29,895,495 46	
Dotations	5,412,888 57	2,271,851 72	1,141,056 85	
Ministère de la Justice	12,707,895 "	5,977,975 79	6,720,921 21	
— des Affaires Étrangères	2,719,274 "	1,042,846 51	1,070,427 49	
— des Travaux Publics	17,645,444 45	8,468,797 55	9,174,046 90	
— de l'Intérieur	8,596,442 40	4,450,404 56	5,957,058 04	
— de la Guerre	57,690,000 "	25,019,075 62	12,670,926 58	
— des Finances	15,272,750 "	1,599,451 54	11,875,298 66	
Remboursements et Non-Valeurs	1,951,000 "	40,605 60	1,910,506 40	
	129,607,166 47	51,179,081 08	78,427,185 59	
<i>Fonds spéciaux.</i> (Le développement s'en trouve à la suite du Budget des Travaux Publics, page 110).	9,805,611 58	5,085,510 56	6,720,501 02	
TOTAUX	139,412,777 85	54,265,291 44	85,147,486 41	

176

EXCÉDANTS

DE

CRÉDITS SPÉCIAUX TRANSFÉRÉS DE 1845 A 1848.

SITUATION DU TRÉSOR AU 1^{er} SEPTEMBRE 1848.

DÉPARTEMENTS ET SERVICES.	EXCÉDANTS de CRÉDITS TRANSFÉRÉS de L'EXERCICE 1845.
Canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine (loi du 6 avril 1845, <i>Moniteur</i> du 10, n° 100)	5 34
Chemin de fer et extension du matériel d'exploitation (loi du 15 avril 1845, <i>Moniteur</i> du 16, n° 106)	081,147 60
Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers Maestricht à Bois-le-Duc (loi du 16 mai 1845, <i>Moniteur</i> du 20, n° 140)	65,229 52
Acquisition de 3 paquebots, à l'effet d'établir entre la Belgique et l'Angleterre un service de paquebots à vapeur pour le transport des voyageurs et des dépêches (loi du 9 juillet 1845).	176,026 29
Continuation des travaux du canal de la Campine (loi du 24 septembre 1845, <i>Moniteur</i> n° 269)	1 »
A COUVRIR par des émissions de bons du trésor fr.	922,407 75
Construction des chemins de fer (loi du 29 septembre 1842)	120,650 79
Création et amélioration des voies de communication dans la province de Luxembourg (même loi)	20,266 12
A COUVRIR pour le produit de l'emprunt 1842. fr.	140,916 91
	1,063,324 66

1848.

DÉPENSES ORDONNANCÉES par le TRÉSOR PUBLIC.	SOMMES DISPONIBLES au 1 ^{er} SEPT 1848.	OBSERVATIONS.
"	5 54	
441,581 06	250,502 04	
65,220 52	"	
155,380 95	22,656 54	
1 "	"	
120,650 70	"	
20,266 12	"	
801,122 04	262,202 62	

ÉTAT N° 9.

ÉTAT des dépenses extraordinaires, autorisées par les

	Canal à SCHIPPONGH.	aménagement du POLDER DE LILLO.	1 ^{re} SECTION. Canal de ZELZAETE.	2 ^e SECTION. Canal de ZELZAETE.	Canal de LA CAMPINE.
Loi du 26 février 1848	400,000	12,000	100,000	455,000	154,000
Loi du 6 mai 1848					

Dépenses extraordinaires portées

Porté au compte à l'exercice 1846	400,000	12,000	"	"	"
— — 1847	"	"	100,000	455,000	154,000
— — 1848	"	"	"	"	"
	400,000	12,000	100,000	455,000	154,000

Chambres, à couvrir par les emprunts forcés de 1848.

Pour MAINTIEN DU TRAVAIL et particulièrement du travail industriel, et pour faciliter l'exportation des PRODUITS BELGES.	Pour LES BESOINS de L'ARMÉE.	Canal de NAVIGATION LATÉRAL de la Meuse à Liège vers MAESTRICHT.	CHEMIN DE FER.	REMBOURSEMENTS de BONS DU TRÉSOR.	Total.	<i>Observations.</i>
2,000,000 »	9,000,000 »	2,800,000 »	7,005,611 38	15,250,000 »	37,165,611 38	

aux comptes suivants.

»	»	»	»	»	412,000 »
»	»	»	»	15,250,000 »	15,948,000 »
»	»	»	»	»	16,360,000 »
2,000,000 »	9,000,000 »	2,800,000 »	7,005,611 38	»	20,805,611 38
2,000,000 »	9,000,000 »	2,800,000 »	7,005,611 38	15,250,000 »	37,165,611 38

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
DETTE ORDINAIRE.	
Avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 5 novembre 1842	"
Cession faite à l'État par la ville de Bruxelles de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art.	"
Dérivant de l'exécution de l'article 65 du traité du 5 novembre 1842	2½ p. %.
Provenant de l'exécution de la loi du 1 ^{er} mai 1842 sur la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution	3 p. %.
Résultant de la conversion, autorisée par la loi du 21 mars 1844, de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. %, contracté en 1831 et 1832 pour les besoins du service ordinaire. (Frais de premier établissement.)	4½ p. %. (Conversion.)
L'emprunt de 84,650,000 francs a produit une somme effective de 88,042,240 francs, qui a été employée de la manière suivante :	
1 ^o fr. 84,650,000 » au rachat du capital de 169,312,000 francs (80.000,000 de florins) de dette à 2½ p. %, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842;	4½ p. %. (Emprunt.)
2 ^o 5,386,240 » ont été portés en recette au profit du trésor dans le compte de l'exercice 1844.	
DETTE EXTRAORDINAIRE,	
CRÉÉE POUR CONSTRUCTION DES CHEMINS DE FER, ROUTES, CANAUX, ETC.	
L'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, a produit une somme effective de fr. 27,504,165 74 c ^s , qui a été spécialement affectée :	
1 ^o Au remboursement des bons du trésor émis en 1834 pour le chemin de fer;	
2 ^o Au remboursement des bons du trésor émis pour la rétrocession de la Sambre canalisée;	4 p. %.
3 ^o Jusqu'à concurrence du complément du produit de l'emprunt, à la construction de routes nouvelles, pavées et ferrées, et à la continuation des travaux du chemin de fer.	
L'emprunt de 50,850,800 francs, à 3 p. %, a produit une somme effective de fr. 55,778,035 70 c ^s , qui a été spécialement affectée :	
1 ^o Au remboursement d'un capital de 10,000,000 de francs en bons du trésor, émis pour travaux de chemins de fer et de routes pavées et ferrées;	3 p. %.
2 ^o A la continuation des travaux du chemin de fer.	
Cet emprunt de 86,940,000 francs a été autorisé et réalisé à concurrence d'un capital effectif de 82,000,000 de francs, qui a été affecté comme suit :	
1 ^o fr. 57,066,000 » à la continuation des lignes décrétées du chemin de fer;	
2 ^o 12,000,000 » à l'extinction des bons du trésor émis pour travaux du chemin de fer et des routes pavées et ferrées;	5 p. % (1840).
3 ^o 5,549,600 » à solder le prix d'achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan;	
4 ^o 5,595,866 31 à acquitter des créances arriérées dues pour construction de routes pavées et ferrées;	
5 ^o 5,038,535 69 à l'extinction de bons du trésor.	
Cet emprunt de fr. 28,621,718 40 c ^s a été contracté en vertu de la loi du 29 septembre 1842, pour réaliser un capital effectif de 29,250,000 francs, qui a été affecté comme suit :	
1 ^o fr. 24,000,000 » à l'achèvement du chemin de fer. (Bâtimens et clôtures des stations et matériel de locomotion);	5 p. % (1842).
2 ^o 2,000,000 » à la création et à l'amélioration des voies de communication du Luxembourg;	
3 ^o 1,500,000 » au parachèvement de l'entrepôt d'Anvers;	
4 ^o 1,750,000 » au creusement d'un canal à petite dimension du Rupel au canal de Bois-le-Duc.	
Cette partie de la dette à 4½ p. %, 1 ^{re} série, provient :	
1 ^o De la conversion du capital non amorti de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c ^s , créé en 1829 pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers, montant à fr. 1,580,200 »	4½ p. %.
2 ^o De l'émission d'un capital nominal de 9,721,000 » qui a été effectuée pour la conversion de 10,000,000 de francs de la dette flottante;	(Conversion.)
TOTAL GÉNÉRAL	

pour les dettes à 4 et à 2 1/2 0/0, à celle du 1^{er} août 1848 pour la dette à 3 0/0,
pour les autres natures de dettes.

CAPITAL			DOTATION.		FRAIS.	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEM ⁷ .		
"	"	"	846,560 "	"	"	
"	"	"	500,000 "	"	"	
589,417,051 74	169,512,000 "	220,105,651 74	5,502,640 78	"	3,000 "	
7,624,000 "	254,000 "	7,570,000 "	228,720 "	76,240 "	3,000 "	
84,541,652 "	3,969,885 55	80,571,748 45	3,795,375 44	845,416 32	15,255 "	
84,656,000 "	1,721,500 "	82,954,500 "	3,809,520 "	425,280 "	15,000 "	
566,059,265 74	175,257,585 55	590,781,880 10	14,482,814 22	1,542,956 32	51,255 "	
30,000,000 "	5,157,000 "	24,843,000 "	1,200,000 "	300,000 "	3,000 "	
50,850,800 "	8,875,800 "	41,975,000 "	1,525,524 "	508,508 "	54,000 "	
86,940,000 "	2,691,560 "	84,248,640 "	4,547,000 "	869,400 "	150,000 "	
28,621,718 40	467,472 "	28,154,246 40	1,451,085 92	286,217 18	43,000 "	
11,101,200 "	522,523 54	10,578,676 66	499,554 "	111,012 "	1,745 "	
207,515,718 40	17,714,155 54	189,799,565 06	9,005,165 92	2,075,157 18	215,745 "	
775,552,982 14	192,971,538 80	580,581,443 25	25,485,978 14	5,418,073 50	248,000 "	
			26,004,051 64			

ÉTAT N° 11.

ÉTAT des Bons du Trésor dont l'émission a

DATE DES LOIS qui AUTORISENT LES ÉMISSIONS.	CHERIN DE FER.	Travaux DU CANAL de ZELZATE à LA MER.	Travaux AU CANAL de LA CAMPINE.	Travaux AU CANAL de TURNHOUT au canal DE LA CAMPINE.	Travaux AU CANAL LATÉRAL DE LA MEUSE vers Maastricht et DOU-LE-DUC.	PAQUEBOTS à vapeur DE BELGIQUE en ANGLÈTERRE.	Travaux AU CANAL DE DEYNZE à SCHIPPONGE, rectification DU MOUVEMENT et écoulement des EAUX DE NACY-SIGAY.	Réindigement du N° 10 L. D. R. N. DE LILLO.
Loi du 26 juin 1842 . . .	"	550,000	"	"	"	"	"	"
— 20 fév. 1844 . . .	"	700,000	"	"	"	"	"	"
— 24 juill. 1844 . . .	"	"	1,110,000	"	"	"	"	"
— 7 mars 1845 . . .	500,000	"	"	"	"	"	"	"
— 6 avril 1845 . . .	"	"	"	1,040,000	"	"	"	"
— 13 avril 1845 . . .	7,060,000	"	"	"	"	"	"	"
— 16 mai 1845 . . .	"	"	"	"	5,500,000	"	"	"
— 9 juill. 1845 . . .	"	"	"	"	"	1,000,000	"	"
— 24 sept. 1845 . . .	"	"	950,000	"	"	"	"	"
— 18 juin 1846 . . .	"	"	"	"	"	"	800,000	"
— 18 juill. 1846 . . .	"	550,000	200,000	"	"	"	"	508,000
— 10 août 1846 . . .	5,712,960	"	"	"	"	"	"	"
— 20 déc. 1846 . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
— 25 mars 1847 . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
— 28 mars 1847 . . .	"	650,000	"	"	"	"	250,000	"
— 16 mai 1847 . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
— 8 mai 1847 . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
— 15 mai 1847 . . .	"	"	280,000	580,000	"	"	"	"
— 2 mars 1848 . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
	11,972,960	2,250,000	2,540,000	1,420,000	5,500,000	1,000,000	1,050,000	508,000

Dépenses extraordinaires portées

Porté au compte 1842 . . .		941,570 49	"	"	"	"	"	"
— 1844 . . .		"	1,110,000	"	"	"	"	"
— 1845 . . .	7,578,852 40	658,420 51	949,999	1,050,906 66	5,454,770 48	825,975 71	"	"
— 1846 . . .	5,712,960	"	200,000	"	"	"	1,050,000	508,000
— 1847 . . .	"	650,000	280,000	580,000	"	"	"	"
— 1848 . . .	681,147 60	"	"	5 54	65,229 52	176,026 29	"	"
	11,972,960	2,250,000	2,540,000	1,420,000	5,500,000	1,000,000	1,050,000	508,000

été autorisée pour dépenses extraordinaires.

MESURES pour les SUBSISTANCES.	Perfectionnem ^t de L'INDUSTRIE LINIERE.	Irrigations de LA CAMPINE.	Régime DES EAUX au Sud DE BRUGES.	Canal DE ZELZAETE entre DAMME et St Laurent. — 2 ^e SECTION.	Acquisitions D'HÔTELS pour LES INDUSTRIES	Achèvement de L'ENTREPÔT D'ARTES.	Travaux EXTRAORDINAIRES de construction et d'amélioration de ROUTES.	TOTAL.	Observations.
"	"	"	"	"	"	"	"	550,000	"
"	"	"	"	"	"	"	"	700,000	"
"	"	"	"	"	"	"	"	1,110,000	"
"	"	"	"	"	"	"	"	500,000	"
"	"	"	"	"	"	"	"	1,040,000	"
"	"	"	"	"	"	"	"	7,060,000	"
"	"	"	"	"	"	"	"	5,500,000	"
"	"	"	"	"	"	"	"	1,000,000	"
"	"	"	"	"	"	"	"	050,000	"
"	"	"	"	"	"	"	"	800,000	"
"	"	"	"	"	"	"	"	1,058,000	"
"	"	"	"	"	"	"	"	5,712,060	"
1,500,000	500,000	150,000	"	"	"	"	"	1,950,000	"
"	"	350,000	"	"	"	"	"	350,000	"
"	"	"	580,000	720,000	"	"	"	2,000,000	"
500,000	"	"	"	"	"	"	"	500,000	"
"	"	"	"	"	400,000	"	"	400,000	"
"	"	"	"	"	"	540,000	"	1,200,000	"
"	"	"	"	"	"	"	1,300,000	1,500,000	"
1,800,000	500,000	500,000	580,000	720,000	400,000	540,000	1,300,000	50,250,060	"

aux comptes suivants :

"	"	"	"	"	"	"	"	941,570	49	Dépenses réelles.
"	"	"	"	"	"	"	"	1,110,000	"	Id.
"	"	"	"	"	"	"	"	14,466,021	70	Id.
1,800,000	500,000	500,000	"	"	"	"	"	8,070,060	"	Prévisions.
"	"	"	580,000	720,000	490,000	540,000	1,300,000	4,740,000	"	Id.
"	"	"	"	"	"	"	"	20,528,552	25	
"	"	"	"	"	"	"	"	022,407	75	
1,800,000	500,000	500,000	580,000	720,000	490,000	540,000	1,300,000	50,250,060	"	

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Situation générale du trésor public, au 1 ^{er} septembre 1848	5 à 14
N ^o 1. — État général de la situation du trésor au 1 ^{er} septembre 1848	16 — 19
N ^o 2. — Comparaison des résultats des Budgets des recettes et dépenses, etc.	20 — 21
N ^o 3. — État comparatif entre l'évaluation des revenus du Royaume et les recettes effectives, 1846, 1847 et 1848	24 — 29
N ^o 4. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1846, au 1 ^{er} septembre 1848	32 — 41

EXERCICE 1846.

État de développement du Budget général des dépenses de 1846, au 1 ^{er} septembre 1848.	44 — 76
N ^o 5. — État comparatif entre l'évaluation des revenus du Royaume et les recettes effectives, 1847 à 1848	78 — 85
N ^o 6. — État de la situation du Budget général des dépenses pour 1847, au 1 ^{er} septembre 1848	86 — 91

EXERCICE 1847.

État de développement du Budget général des dépenses de 1847, au 1 ^{er} septembre 1848	94 — 126
N ^o 7. — État comparatif entre l'évaluation des revenus du Royaume et les recettes effectives, 1848	128 — 155
N ^o 8. — État de la situation du Budget général des dépenses, au 1 ^{er} septembre 1848.	158 — 141

EXERCICE 1848.

État de développement du Budget général des dépenses de 1848, au 1 ^{er} septembre même année	144 — 175
Excédants de crédits spéciaux transférés de 1845 à 1848	178 — 179
N ^o 9. — État des dépenses extraordinaires, autorisées par les Chambres, à couvrir par les emprunts forcés de 1848	180 — 181
N ^o 10. — Aperçu général de la dette constituée à l'échéance du 1 ^{er} juillet 1848, pour les dettes à 4 et 2 1/2 pour cent, à celle du 1 ^{er} août 1848 pour la dette à 5 pour cent et à celle du 1 ^{er} novembre 1848 pour les autres natures de dettes	182 — 185
N ^o 11. — État des bons du trésor dont l'émission a été autorisée pour dépenses extraordinaires.	184 — 185